

Date de dépôt : 5 octobre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2011

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. La HES-SO Genève en bref

Entrée en fonction de deux nouvelles directrices et d'un nouveau directeur

Le 1^{er} janvier 2011, M^{me} Joëlle Libois a repris la direction de la Haute école de travail social (HETS). Le 12 septembre 2011, M^{me} Claire Baribaud a repris les rênes de la Haute école de gestion (HEG) et le 1^{er} décembre 2011, M. Daniel Petitmermet est entré en fonction comme directeur à la Haute école de santé (HEdS).

Augmentation du nombre d'étudiant-e-s

La rentrée académique de septembre 2011 a compté 4 646 étudiant-e-s, soit 8,3 % de plus par rapport à l'an dernier. 2,6 % de cet accroissement sont attribuables à l'admission de 121 étudiant-e-s supplémentaires en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé, année préparant à l'entrée à la Haute école de santé (HEdS). Cette augmentation est une première réponse au besoin urgent et avéré de personnel qualifié dans le domaine des soins infirmiers.

Nouveau bâtiment pour la HEG sur le site de Batelle

Pour la première fois depuis la création des HES, le Grand Conseil genevois a voté, le 26 mai 2011, un crédit de 52 172 000 F destiné à la construction d'un nouveau bâtiment pour la HEG. Cette décision a une forte valeur symbolique puisqu'il s'agit du premier projet d'investissement pour

les HES genevoises. Elle pose un jalon important pour l'ancrage des HES dans le paysage des hautes écoles du canton.

La nouvelle Jonction – arts, neurosciences, cité

L'avant-projet de la HES-SO Genève et de l'Université de Genève *La nouvelle Jonction – arts, neurosciences, cité* a été déposé en octobre 2011 auprès de la délégation du Conseil d'Etat. Il comporte trois innovations majeures :

- définir un espace de recherche et de formation commun aux neurosciences et aux arts;
- créer une seule Haute école des arts (HE ARTS), regroupant sur le même site la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD);
- créer de nombreux espaces pour le grand public (salles d'expositions, de spectacles *high tech*, laboratoires pour enfants, etc.).

Rencontres de l'innovation

Afin de présenter aux professionnel-le-s de la région le potentiel d'innovation et de recherche appliquée existant au sein de ses six écoles, la HES-SO Genève a organisé ses premières *Rencontres de l'innovation*. Cette soirée de la recherche HES s'est tenue le 7 avril 2011 à l'Event Center La Praille et a attiré 150 personnes.

Prix Genilem HES-SO Genève

Créé en 2009, ce prix est ouvert aux étudiant-e-s, aux alumni et au corps intermédiaire des écoles HES genevoises qui veulent transformer leur idée innovante en entreprise. Il consiste en une entreprise clé en main d'une valeur de 20 000 F et un coaching Genilem pendant 3 ans.

L'édition 2011 a récompensé un projet innovant issu de la Haute école de gestion (HEG) et a octroyé deux prix spéciaux du jury à des projets de la Haute école de travail social (HETS) et de la Haute école de la santé (HEdS).

Evénements phares

La HEAD à Washington

La Haute école d'art et de design (HEAD) a été invitée à représenter la HES-SO Genève et le canton lors de la semaine genevoise organisée par l'Ambassade de Suisse à Washington. A l'occasion de ce voyage, elle a

présenté chez Alex Galleries, les créations de 11 designers récemment diplômé-e-s en Design Mode et Design Bijou. Cette invitation a contribué au rayonnement et à l'internationalisation de la HEAD et des HES genevoises.

HETS : AIFRIS à Genève

La HETS et l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS) ont réuni à Genève du 5 au 8 juillet 2011 environ 400 expert-e-s et professionnel-le-s francophones de l'intervention sociale. Cette quatrième rencontre a porté sur le thème *Crises, gouvernances, développement durable : quelles articulations avec l'intervention sociale ?* Au cours des débats, le modèle HES dans le domaine du travail social a été cité en exemple pour son efficacité.

hepia : World Engineers' Convention (WEC)

C'est à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia) que s'est tenu le 4 septembre le premier événement officiel du WEC 2011 avec la présentation du concours international pour des étudiant-e-s en ingénierie. Le projet *Young Engineers* a réuni de jeunes ingénieur-e-s du monde entier autour de projets sur les problématiques énergétiques, thème du WEC 2011. Des étudiant-e-s d'hepia étaient présent-e-s dans quatre projets sur les 15 sélectionnés.

HEM : 175 ans du Conservatoire de musique

Pour fêter les 175 ans, le Conservatoire de musique et la Haute école de musique (HEM) ont présenté un programme-anniversaire entre novembre 2010 et avril 2011 composé de concerts, colloques et autres manifestations dont les plus emblématiques ont été :

- le marathon musical du 15 avril, soit 24 heures de concerts au conservatoire;
- le concert surprise du 16 avril au Victoria Hall, sous la direction de Kazuki Yamada avec la participation des étudiant-e-s de la HEM Genève, mais aussi d'autres écoles de musique de Suisse, en présence de la présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey.

HEG : Symposium sur la gestion par le cloud

Organisé le 17 novembre 2011 par la HEG, ce symposium a permis aux 80 participant-e-s de comprendre et de maîtriser de nouvelles formes d'organisation et de gestion induites par le *cloud computing*.

HEdS : Hôpital des nounours

En mai 2011, les étudiants de la HEdS et de la Faculté de médecine de l'Université de Genève ont organisé la 5^e édition de l'Hôpital des Nounours, dont le but est de susciter des vocations et de démystifier le monde hospitalier auprès des tout-petits. Cette manifestation est également l'occasion de rassembler les futur-e-s médecins, infirmières et infirmiers et de les faire interagir. Cette édition a accueilli plus de 1500 enfants, venant de différentes écoles de Genève, ou simplement accompagnés de leurs parents.

HEAD : Défilé Design Mode 2011

Organisée le 13 octobre pour la première fois en deux passages, l'édition 2011 du défilé a réuni plus de 2 000 spectatrices et spectateurs, dont de très nombreux représentant-e-s des médias régionaux et nationaux et certaines personnalités de la mode internationale.

2. Politique institutionnelle

Nouvelle convention intercantonale pour la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Adoptée le 26 mai 2011 par les comités stratégiques de la HES-SO/HES-S2, la nouvelle convention intercantonale HES-SO prévoit une véritable autonomie institutionnelle (création d'un rectorat, convention d'objectifs et mandats de prestation, liberté d'action des HES romandes accrue). Pour pouvoir y adhérer au nom de la République et canton de Genève, le Conseil d'Etat a déposé le PL 10882 qui a été renvoyé à la commission des affaires communales, régionales et internationales¹.

Révision de la loi cantonale sur les HES (C 1 26)

La nouvelle loi a pour objectifs de rendre l'institution HES genevoise plus autonome, d'améliorer le pilotage de l'institution par l'autorité politique et de clarifier la gouvernance et les responsabilités. Au printemps 2011, la délégation du Conseil d'Etat a pu procéder aux derniers travaux d'arbitrage, après que la convention intercantonale de la HES-SO (dans laquelle cette loi s'inscrit) a été adoptée par le comité stratégique de la HES-SO.

¹ Loi adoptée le 16 mars 2012 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Collaborations interuniversitaires

Geneva Creativity Center (GCC)

Le GCC, une démarche de la HES-SO Genève et de l'Université de Genève, soutenue par l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) et l'Union industrielle genevoise (UIG), a été inauguré le 28 juin 2011 en présence d'une septantaine de personnes. Espace de collaboration, de stimulation et d'émergence d'idées, ce centre a pour objectif de permettre aux chercheur-e-s des deux hautes écoles et aux partenaires industriels de se rencontrer pour confronter leurs besoins, idées ou problèmes afin d'élaborer ensemble de nouveaux projets d'innovations, tirant profit de tous les outils et de toutes les compétences à disposition. hepia est directement concernée du côté de la HES-SO Genève.

Dans les six mois qui ont suivi son lancement, des échanges et des discussions ont permis d'identifier des solutions innovantes et de générer des projets lors des séances spécifiques ou lors d'événements thématiques, tels la Journée thématique sur la distribution en courant continu du 6 décembre 2011.

Création d'un centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques

En 2011, la HEdS, l'Université de Genève, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ont mandaté une équipe de projet chargée de fournir, sous forme d'un rapport, tous les éléments qui permettront de mettre sur pied un centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques (centre de simulation).

Le centre de simulation a pour objectif de :

- favoriser et accroître les pratiques interprofessionnelles pré et post-graduées;
- offrir un lieu de simulation pour les études prégraduées, postgrades et continues;
- faciliter l'acquisition de compétences professionnelles liées au travail d'équipe (communication, leadership, coopération et coordination, etc.);
- améliorer l'attractivité des soins infirmiers et de la médecine de premier recours;
- optimiser la formation pratique et servir de « substitut partiel » aux stages pratiques dans les programmes de formation;

- utiliser les pratiques simulées dans un environnement sécurisé, afin de faire face à l'augmentation du nombre de professionnel-le-s de la santé à former et ayant un accès clinique limité.

Un rapport intermédiaire a été rendu en septembre 2011.

En 2011 également, la HEdS, l'Université de Genève, les HUG et la FSASD ont lancé une étude de faisabilité sur un projet de master conjoint (Faculté de médecine et Haute école de santé) en *soins intégrés* dont le but est de :

- développer les compétences de nouveaux profils professionnels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins et aux défis thérapeutiques;
- permettre aux nouveaux professionnel-le-s de trouver un ancrage dans le développement des réseaux de soins intégrés.

Ce master est directement lié à la mise en place du centre de simulation puisqu'une partie des enseignements se feront en pratique simulée.

Campus intégrés

Depuis 2009, la HES-SO Genève et l'Université de Genève se concertent sur la question des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur. En 2011, elles ont présenté au Conseil d'Etat une troisième version du projet de collaboration intitulé *Une vision des hautes écoles à Genève : des campus urbains intégrés*.

En ce qui concerne la HES-SO Genève, les étapes suivantes ont été franchies :

- le dépôt de l'avant-projet *La nouvelle Jonction – arts, neurosciences cité*;
- la décision de construire un nouveau bâtiment pour la HEG (voir infra « bâtiments »).

Formation continue

Suite à la signature en 2010 d'un protocole d'accord entre la HES-SO Genève et l'Université de Genève concernant la formation continue, le Rectorat de l'Université de Genève et la Direction générale de la HES-SO Genève ont travaillé en 2011 à l'élaboration d'une Convention de programme relative aux formations continues conjointes de niveau certificat de formation continue/Certificate of Advanced Studies (CAS) et diplôme de formation continue/Diploma of Advanced Studies (DAS).

Collaborations inter-écoles

Créagir

En 2011, cinq écoles HES genevoises ont innové en proposant un atelier-projet transversal et inter-école, *Créagir*, qui débutera en 2012. Cet atelier-projet sera composé :

- d'un volet pédagogique qui met en œuvre une formation spécifique et novatrice : les étudiant-e-s HES conçoivent un projet interdisciplinaire et pratique traitant du développement durable;
- d'un volet grand public qui valorise les projets innovants à travers un prix décerné par un jury de personnalités issues du monde pratique et académique.

Cet atelier-projet s'adresse aux étudiant-e-s de 2^e ou 3^e année bachelor hepia, HEG, HEAD, HEdS, HETS et équivaut à 3, 4, éventuellement 5 crédits ECTS selon les écoles.

Paléo 2011

Le stand de la HES-SO, l'espace Obox, une structure entièrement conçue en palettes de bois d'une surface de 2 000 m² et abritant 15 projets de 11 écoles HES romandes (dont hepia, la HEAD et la HETS), a mobilisé 300 étudiant-e-s issu-e-s de 14 filières. Le nombre de visiteurs important fait de cet événement une précieuse vitrine pour les HES romandes, et partant, genevoises.

Autre collaboration

La FSASD, les HUG et la HEdS ont conclu deux nouvelles conventions-cadres de partenariat dont les effets se déploient sur l'ensemble des missions de la HEdS. Ces conventions-cadres ont pour objectifs de renforcer les liens entre la haute école et les lieux de pratique. Elles devraient faciliter notamment l'engagement de membres du personnel enseignant en commun et permettre le développement de recherche appliquée conjointe.

Bâtiments

Les décisions de réduction des investissements et des dépenses courantes sur les bâtiments ont directement affecté la HES-SO Genève pour la réalisation de ses demandes d'aménagement en 2011.

Réunion des deux écoles d'ingénieurs

Dans le cadre de la réunion des deux écoles d'ingénieurs, il avait été décidé de déplacer une grande partie des activités déployées à Lullier sur le site de la Prairie. Ce rassemblement a dû être abandonné suite aux conclusions du rapport de faisabilité réalisé par le DCTI. Ce rapport a démontré que le site de la Prairie n'était pas conforme aux normes de sécurité actuelles et que les investissements engendrés par la mise en conformité et l'intégration des deux écoles auraient un coût supérieur à 70 millions de francs.

Équipement et locaux pour le Centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques (centre de simulation)

Un projet de loi d'équipement pour le centre de simulation a été initié en 2011. L'opportunité de louer des locaux situés aux abords immédiats des HUG pour accueillir le centre de simulation n'a pu être saisie pour des raisons économiques liées au budget de l'Etat.

Locaux supplémentaires pour la HEAD

Pour accompagner le développement significatif de son offre de formation et notamment de ses deux nouvelles formations Master en Design (Media design et Espaces et communication), la HEAD a inauguré un bâtiment provisoire sur le site de hepia à La Prairie. Ce bâtiment d'une surface de 2 000 m² permet non seulement de répondre aux besoins de la HEAD en matière de locaux, mais également de créer un véritable pôle des architectures sur un même site regroupant la filière bachelor en Architecture d'intérieur et l'Institut de recherche en art et en design de la HEAD, ainsi que les filières en Architecture et en Architecture du paysage de hepia.

Nouveau bâtiment pour la HEG sur le site de Batelle

En décembre 2011, le Tribunal fédéral a rejeté le recours contre la construction d'un nouveau bâtiment pour la HEG (voir supra « la HES-SO en bref »). Ce nouveau bâtiment qui dotera la HEG d'une infrastructure performante comprendra une cafétéria, 3 auditorios, 34 salles et 1 aula. Il pourra accueillir environ 900 élèves. Les travaux devraient débuter en juin 2012.

Système Qualité

Certification ISO 9001

La direction générale et les écoles de la HES-SO Genève sont certifiées ISO 9001 depuis avril 2010 sur le périmètre management et administration (à l'exception de la HEM entrée plus récemment dans le dispositif HES). L'audit de suivi s'est déroulé avec succès en 2011. La HES-SO Genève, la HEAD et hepia ont suivi les recommandations de l'auditeur et entrepris les démarches suivantes :

- formation de nouvelles auditrices et de nouveaux auditeurs à l'interne;
- réalisation de 32 audits.

Réorganisation du service du système de management par la qualité

En 2011, le système de management par la qualité (SMQ) a été réorganisé :

- nouvelle organisation de l'équipe;
- mutualisation des ressources;
- transversalité des procédures entre les différentes hautes écoles genevoises.

Egalité des chances

Effectifs estudiantins

Sur l'ensemble des étudiant-e-s de la HES-SO Genève, la proportion de femmes est légèrement supérieure à la moitié, soit 54,4 %, tout en variant fortement selon les écoles :

- hepia : 25,6 %
- HEG : 40,1 %
- HEAD : 67,8 %
- HEdS : 82,3 %
- HETS : 74,5 %
- HEM : 57,7 %

A quelques pourcentages près, on observe les mêmes tendances qu'en 2010, à savoir une forte proportion de femmes à la HEAD, HETS et HEdS contre une faible proportion à hepia (voir tableau 3).

hepia a mené les actions suivantes pour augmenter le nombre de femmes :

- réflexions sur l'ouverture d'une classe préparatoire pour les filles en ingénierie sur le modèle de celle gérée par la HES-SO;
- campagne de communication pour la promotion d'hepia déclinée au féminin.

Journée Futurs en tous genres

En collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et le secrétariat général du DIP, trois hautes écoles genevoises ont accueilli 101 élèves scolarisé-e-s à Genève en 7P Harmos, dans le cadre de la journée Futurs en tous genres. La HEG, hepia et la HEdS ont respecté le principe de « participation croisée » en offrant des ateliers présentant des métiers dits de garçons aux filles et inversement. Les enfants ont ainsi découvert de nouveaux domaines professionnels et élargi les horizons de leurs choix à venir, en réfléchissant sans préjugés à leur orientation.

Effectifs du personnel

La proportion du nombre de femmes au sein de la HES-SO Genève est de 43,5 % toutes catégories de personnel confondues, dont 34,2 % pour le corps professoral, 47,7 % pour le corps intermédiaire et 58,5 % pour le personnel administratif et technique (voir tableau 18).

On constate entre 2010 et 2011 (voir tableau 13) :

- une très légère baisse du nombre de femmes (de 35,4 % à 34,2 %) pour le corps professoral. Cette baisse concerne plus particulièrement les enseignantes du postobligatoire, dont le statut est un héritage du système pré-HES, raison pour laquelle elles ne sont pas remplacées;
- une légère hausse du nombre de femmes pour le corps intermédiaire (de 45,2 % à 47,7 %);
- une légère hausse du nombre de femmes pour le personnel administratif et technique (de 57,2 % à 58,5 %).

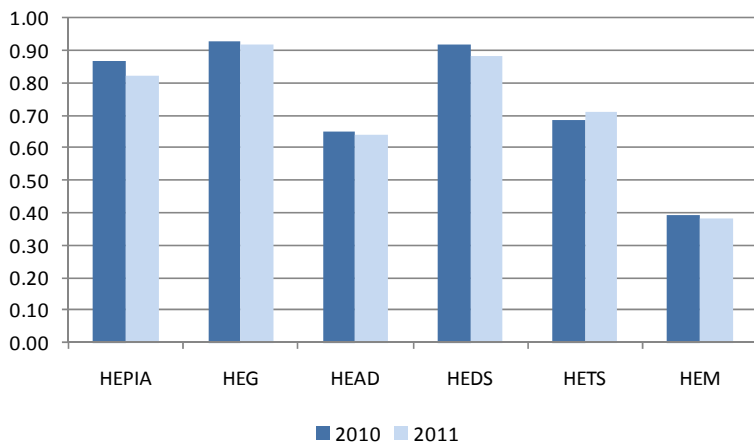
A noter qu'hepia a mené une politique de valorisation des candidatures féminines dans toutes les ouvertures de poste.

Le rapport entre la proportion de femmes membres du corps enseignant et la proportion du nombre d'étudiantes peut être révélateur d'un effet discriminatoire à l'engagement. Dans le tableau ci-dessous le ratio devrait être idéalement équivalent à 1. Un ratio inférieur à 1 signifie qu'il y a une déperdition dans la relève féminine du corps enseignant.

On constate que :

- la HEM a une faible proportion de femmes membres du corps enseignant (21,9 %) alors que 57,7 % des effectifs estudiantins sont des femmes;
- hepia a peu d'étudiantes femmes (25,6 %), mais 21,1 % de femmes membres du corps enseignant d'où un rapport assez équilibré d'environ 0.8 point dans le tableau ci-dessous.

Rapport entre la proportion de femmes du corps enseignant et la proportion d'étudiantes



Source : SIRH (Système d'information des ressources humaines de l'Etat de Genève) et IS-Academia (Application de gestion des écoles de la HES-SO)

La commission Egalité de chances

Effective en décembre 2011, la démission de la répondante HES-SO Genève au sein de la commission (composée de trois membres), a généré une intense réflexion au sein de l'institution. La HES-SO Genève a décidé d'instaurer une véritable politique en matière d'égalité et de diversité en se dotant des moyens suivants :

- rattachement du-de la répondant-e Egalité HES-SO Genève à la direction générale et augmentation du taux d'activité (30 %, contre 10 % précédemment);
- désignation d'un-e répondant-e Egalité dans chaque école (6 x 5%).

Conseil HES

Au cours de l'année 2011, le Conseil HES a eu pour tâche de :

- préavisier les comptes annuels 2010 de la HES-SO Genève à l'attention du DIP;
- approuver les budgets 2012 de la HES-SO Genève;
- valider le système de contrôle interne permettant d'identifier les risques institutionnels de la HES-SO Genève;
- préavisier l'engagement d'un nouveau directeur à la HEdS et d'une nouvelle directrice à la HEG.

En outre, il a été saisi de la question du taux d'activité partiel du corps professoral et a recommandé à la direction générale de la HES-SO Genève de tenir compte des exceptions ayant trait à l'égalité des chances ainsi que celles liées au domaine musique et arts de la scène.

Il a également été saisi de la question des bâtiments des écoles de la HES-SO Genève et de la difficulté de voir réaliser les demandes d'aménagement urgentes et nécessaires.

Enfin, il a été saisi des problématiques liées à la recherche et aux prestations de service à la HES-SO Genève.

3. Missions

Formations de base

En 2011, la formation de base (études bachelor et master) à la HES-SO Genève a été caractérisée par :

- une augmentation marquée des effectifs;
- un accroissement des formations professionnelles à l'entrée en bachelor;
- l'accréditation de 8 nouveaux masters;
- l'ouverture d'une nouvelle filière en Technique des bâtiments à hepia;
- la réorganisation de l'année précédant l'entrée en bachelor à la HEdS;
- une procédure d'autoévaluation de la filière Technique en radiologie médicale à la HEdS;
- un projet-pilote de maturité spécialisée musique à la HEM.

Une augmentation marquée des effectifs

En 2011, tous domaines confondus, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans une école de la HES-SO Genève² représente :

- 27,5 % de l'ensemble des effectifs des étudiant-e-s de la HES-SO inscrit-e-s en études bachelor;
- 37,9 % de l'ensemble des effectifs des étudiant-e-s de la HES-SO inscrit-e-s en études master.

Le nombre global des étudiant-e-s inscrit-e-s à la HES-SO Genève, comprenant les étudiant-e-s en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé, est passé de 4 290 à 4 646 étudiant-e-s entre 2010 et 2011, soit une augmentation de 8,3 % qui traduit le succès des formations HES auprès des jeunes³.

Bachelor

Une progression de 7,3 % des effectifs a été observée, passant de 3 536 à 3 793 étudiant-e-s entre 2010 et 2011.

Cette hausse a principalement concerné (voir tableau 1) :

- la HEG : plus importante augmentation (+14,6 %) enregistrée dans la filière Economie d'entreprise, due au succès de l'orientation en International Management;
- hepia : hausse dans la filière Architecture (+13,2%) et Architecture du paysage (+11,7%).

Dans la filière Travail social de la HETS, les demandes d'admission ont doublé en raison du succès de la filière ECG avec maturité spécialisée en travail social. Le nombre d'admissions est toutefois resté stable, car il est conditionné par le nombre limité de places de formation pratique qui représente le tiers de la formation.

Master

2 masters ont connu une hausse d'effectifs : +21,4 % pour le master Architecture d'hepia et +20 % pour le master Design de la HEAD. Cela dit,

² Ce chiffre ne prend pas en compte les étudiant-e-s admis-es en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé.

³ A noter que toutes les filières de la HEM, la filière arts visuels de la HEAD, la filière Thérapie psychomotrice de la HETS ainsi que les filières Sage-femme, Physiothérapie et Nutrition et diététique de la HEdS sont régulées, raison pour laquelle les effectifs sont stables.

une légère baisse de l'effectif général a été enregistrée, passant de 532 à 510 étudiant-e-s (voir tableau 1).

Un accroissement des formations professionnelles à l'entrée en bachelor

On constate une augmentation du nombre d'étudiant-e-s ayant comme formation préalable à l'entrée en bachelor HES soit un diplôme d'une école professionnelle supérieure (ES), un diplôme d'une école technique supérieure (ETS), un brevet de technicien supérieur (BTS) ou un diplôme universitaire de technologie (DUT). En 2010, ils/elles représentaient 3.0 % de la totalité de l'effectif étudiantin contre 5,6 % en 2011.

Le nombre de titulaires de maturité professionnelle est resté quant à lui relativement stable, passant de 28,2 % en 2010 à 27 % en 2011 (voir tableau 4).

La formation antérieure à l'entrée en bachelor varie fortement d'une école à l'autre. La maturité spécialisée est la principale voie d'accès aux études bachelor pour la filière Travail social à la HETS (53,6 %).

La maturité professionnelle est la principale voie d'accès à la HEG (60,2 %) et la deuxième voie d'accès à hepia (32,7 %).

La maturité gymnasiale ou le baccalauréat restent les principales voies d'accès pour :

- la filière Thérapie psychomotrice dont c'est le titre exigé pour l'admission aux études;
- la HEM : 94,1 %;
- la HEAD : 60,9 %.

Le taux de maturité gymnasiale est plus élevé dans les écoles HES dont les filières n'existent pas dans les hautes écoles universitaires. En revanche, le taux de maturité professionnelle est prédominant à la HEG et hepia, dont certaines filières, telles la gestion et l'ingénierie existent également dans les hautes écoles universitaires.

L'accréditation de 8 nouveaux masters

- 4 masters pour la HEM (Interprétation musicale; Pédagogie musicale; Interprétation musicale spécialisée et Composition et théorie musicale);
- 1 master HES-SO en Design dont la HEAD dispense deux des quatre orientations;

- 1 master HES-SO en Arts visuels dont la HEAD dispense trois des cinq orientations;
- 1 master of Science HES-SO en Ingénierie du territoire dont hepia est l'un des trois partenaires;
- autorisation définitive du master Cinéma proposé conjointement par la HEAD et l'ECAL.

L'ouverture d'une nouvelle filière en Technique des bâtiments à hepia

hepia a obtenu l'autorisation d'ouvrir cette filière unique à la HES-SO créée à la demande du marché. Cette nouvelle filière a pour but de former des ingénieur-e-s planificateur-trice-s capables d'utiliser et d'optimiser les diverses techniques du bâtiment lors de la concrétisation d'un projet. Les spécialistes formés interviennent dans les processus de planification et de projets de construction de bâtiments modernes ou à moderniser.

Cette nouvelle filière :

- répond à la nécessité de plus en plus actuelle de réguler l'utilisation de l'énergie en regard du fait que la moitié de l'énergie consommée en Suisse l'est pour les bâtiments;
- complète les formations du département construction et environnement (CEN) d'hepia et consolide le pôle CEN dans la région genevoise où les défis liés à la construction sont importants.

La suppression de l'année préparatoire en santé

En juin 2011, le conseiller d'Etat en charge du DIP, Charles Beer, a mis en application la décision du comité stratégique de la HES-SO du 28 mai 2010 de supprimer l'année préparatoire en santé dès la rentrée 2011. Celle-ci est remplacée par une maturité spécialisée santé pour les détentrices et détenteurs d'un diplôme ECG et par des modules complémentaires pour les détentrices et détenteurs d'une maturité gymnasiale.

121 étudiant-e-s supplémentaires ont été accepté-e-s en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé pour répondre :

- à la pénurie du personnel en soins infirmiers;
- à la demande d'étudiant-e-s provenant d'horizons divers désirant accéder à la HEdS.

Il s'agit d'une augmentation de +54,5 % des effectifs.

L'organisation de cette rentrée a demandé de nouveaux investissements propres à la HEdS (locaux), la participation active de tous les acteurs et

partenaires, dont l'Ecole de culture générale Henry-Dunant pour accueillir des cours et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ou encore la Fédération genevoise des EMS (FEGEMS) pour augmenter le nombre de places de stages offertes.

Les 343 nouveaux et nouvelles étudiant-e-s se sont réparti-e-s en 3 volées dont les cursus ont alterné entre cours théoriques, ateliers pratiques et stages en institutions.

Une procédure d'autoévaluation de la filière Technique en radiologie médicale

La HES-SO a mandaté l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) pour réaliser une évaluation externe de la filière Technique en radiologie médicale et déterminer la justification de son positionnement au niveau HES. En 2011, une première étape a été franchie avec la remise d'un rapport d'autoévaluation qui a permis d'identifier les chantiers prioritaires pour maintenir la formation au niveau tertiaire A.

Un projet-pilote de maturité spécialisée musique

Pour mieux préparer les candidat-e-s fiscalisés dans le canton de Genève au test d'admission à la HEM, un projet pilote de maturité spécialisée musique a été lancé avec la collaboration des écoles de culture générale. 4 étudiant-e-s avec des profils différents (musique classique, jazz, musique et mouvement) suivent ce programme.

Formation continue

En 2011, la formation continue à la HES-SO Genève a été caractérisée par :

- une offre de programme qui s'étoffe;
- une croissance importante du nombre de participant-e-s;
- une augmentation du nombre de formations non certifiantes;
- les rencontres du Management durable.

Le premier audit de certification EDUQUA pour la formation continue de la HES-SO Genève a été effectué en 2011, les résultats seront connus en 2012.

Une offre de programme qui s'étoffe

En 2011, le nombre de programmes de formations certifiantes, de type Diploma of Advanced Studies (DAS) et Certificate of Advanced Studies (CAS), Master of Advanced Studies (MAS) et Executive Master of Business and Administration (EMBA), s'élève pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève à 71. Tous les programmes ont été ouverts et même certains deux fois dans l'année (voir tableau 8).

10 nouvelles formations CAS et DAS ont été offertes et ouvertes pour la première fois en 2011 :

- 1 DAS en Pratique d'orchestre, en collaboration avec l'Orchestre de la Suisse Romande (HEM);
- 1 DAS en Soins de plaies et cicatrisation (HEdS);
- 1 DAS en Psychiatrie clinique et santé mentale et 2 CAS, l'un en Psychiatrie clinique et l'autre en Gériatrie, approches interdisciplinaires (HEdS);
- 1 CAS en Dosimétrie en radio-oncologie pour les technicien-ne-s en radiologie médicale (HEdS);
- 1 CAS de Spécialisation en gestion de dettes (HETS);
- 1 CAS Nature en ville (hepia);
- 1 CAS en Audit interne (HEG);
- 1 CAS Civic City – Civic Design (HEAD).

La HETS, la HEdS et la HEG sont très actives et couvrent un vaste marché en formation continue, puisqu'elles représentent à elles seules 76 % de l'offre de programme. Il est à noter qu'hepia a considérablement étoffé son offre, passant de 2 programmes en 2010 à 11 en 2011.

Une croissance importante du nombre de participant-e-s

En 2011, ce ne sont pas moins de 1 800 participant-e-s qui ont suivi un programme CAS, DAS, MAS et EMBA dans une école de la HES-SO Genève. Au cours de la même année, 903 diplômes de formation continue certifiante ont été délivrés, témoignant du dynamisme des écoles HES genevoises pour satisfaire la demande de formation continue (voir tableau 8).

En 2011, le nombre de participant-e-s aux formations certifiantes ainsi que le nombre de diplômes délivrés ont respectivement augmenté de 23,6 % et 29 % par rapport à 2010.

Dans les domaines du social (HETS), de la santé (HEdS) et de la gestion (HEG), la demande de formation continue a été très forte puisque 86 % des

1 802 participant-e-s ont appartenu à ces champs de métiers en 2011. Il faut rappeler la belle progression d'hepia qui a accueilli 169 participant-e-s en 2011, soit une augmentation de 164 % par rapport à 2010.

L'activité de la formation continue certifiante des écoles de la HES-SO Genève a représenté un chiffre d'affaires de 3 302 857 F en 2011. La HETS a généré à elle seule 42,7 % du chiffre d'affaires global.

Une augmentation du nombre de formations continues non certifiantes

Les formations non certifiantes ont permis à de nombreux et nombreuses professionnel-le-s d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances et compétences spécifiques. Ces formations ont concerné :

- la HEdS : ouverture de plus de 70 % de ses offres de formations, comptabilisant 792 participant-e-s;
- la HETS : ouverture de 165 journées totalisant 1 094 participant-e-s;
- la HEG : ouverture de 7 programmes avec 208 participant-e-s.

Par ailleurs, la HEG, la HETS, la HEAD et la HEdS ont organisé 18 conférences sans attestation.

Formations non certifiantes donnant lieu à un-e attestation/certificat organisées en 2011

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS ¹⁾	HETS	HEM	TOTAL
Nombre programmes offerts		9	0	41	7	0	57
Nombre programmes ouverts		7	0	33	7	0	47
Nombre de journées offertes		64	0	81	210.5	0	355.5
Nombre de journées ouvertes		64	0	62	164.5	0	290.5
Nombre de participants		208	0	792	1'094	0	2'094
Nombre d'attestaions délivrées		208	0	792	1'049	0	2'049

Source: Commission FC (Formation Continue)

¹⁾ Y compris GIAP (Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire).

Les rencontres du Management durable

A travers les partenariats nés dans le cadre du DAS en Management durable, un cycle de conférences publiques, intitulées *Les Rencontres du Management durable* a été mis sur pied en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et le Service cantonal du développement durable de l'Etat de Genève.

Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations de service

En 2011, la recherche appliquée et développement (Ra&D) et les prestations de service de la HES-SO Genève ont été caractérisées par :

- une reconnaissance nationale de l'excellence;
- des changements organisationnels et stratégiques à hepia et à la HEAD;
- des publications et des recherches emblématiques;
- une augmentation du chiffre d'affaires de la Ra&D;
- une augmentation de la part du financement extérieur (fonds de tiers) de la Ra&D;
- une augmentation du chiffre d'affaires lié aux prestations de service.

Une reconnaissance nationale de l'excellence

Les écoles de la HES-SO Genève ont toujours eu le souci de l'excellence en matière de recherche. Ce niveau de qualité a été récompensé en 2011 par la désignation d'un professeur de la HETS dans le club très fermé du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Ce dernier a été nommé membre du Conseil de la recherche de la Division 1 (Division des sciences humaines et sociales) du FNS.

Des changements organisationnels et stratégiques à hepia et à la HEAD

hepia a créé 4 instituts de recherche (inPACT; inIT; inSTI et inTNE) avec une lettre de mission quadriennale et un budget propre.

La HEAD a mis en place une nouvelle stratégie Ra&D HES-SO Design et Arts visuels, définie autour de 6 axes stratégiques et ouverture d'un nouvel espace d'exposition, le Design Project Room, situé dans le nouveau bâtiment provisoire Prairie.

Des publications et des recherches emblématiques

En 2011, la HES-SO Genève a produit plus de 50 publications :

- les Editions ies de la HETS ont fait paraître 4 ouvrages et ont signé un contrat de diffusion avec FMSH-diffusion à Paris;
- la HEG et la HEdS ont chacune produit 24 publications;
- hepia a publié 5 ouvrages. Etant donné que dans le domaine de l'ingénierie (plus particulièrement en technologies industrielles et en ingénierie des technologies de l'information), les recherches se font en

partenariat avec des entreprises, la publication des résultats est souvent impossible pour des raisons de confidentialité.

Les quelques exemples de Ra&D ci-dessous ont pour objectif d'illustrer le type d'activités menées dans les écoles de la HES-SO Genève. Ils ne reflètent que très partiellement le volume de recherches déployé par ces dernières.

- hepia : le CALL HES-SO Clean City consiste à développer des outils et des méthodes permettant aux responsables de projets d'urbanisme et aux autorités d'obtenir des prédictions sur l'impact des projets en termes de « qualité de l'air », ventilation des quartiers, dispersion de polluants;
- HEG : co-requérant au projet européen debogIT (investigation informatique dans les données médicales pour faciliter la détection de bactéries);
- HEAD : participation au projet GAVI, application smartphone de guide urbain destiné au service culturel et touristique des villes (en partenariat avec hepia);
- HEM : *Rapport à la tradition dans l'enseignement musical en Chine : une comparaison avec la situation occidentale; Les métaphores visuelles et spatiales comme représentation des espaces musicaux* en collaboration avec l'Université de Genève;
- HETS : *Psychosocial support and professional integration of young African refugees in urban context: Abidjan (Ivory Coast) Dakar (Senegal) Geneva (Switzerland)*. Cette recherche, impliquant des partenaires de terrain, porte sur l'intégration psychosociale et socio-professionnelle des jeunes réfugiés africains, dans deux villes de l'espace africain et dans la diaspora en Suisse. Elle a notamment pour but de déterminer les besoins des jeunes, de leur famille et des structures impliquées dans l'aide et l'intégration professionnelle des jeunes réfugiés africains;
- HEdS: *My Hip: Patient specific pre-operative planning and intra-operative surgical guidance for total hip arthroplasty* (financement CTI). Ce projet a pour but de créer une solution complète et novatrice pour la planification et l'exécution de l'arthroplastie totale de hanche.

Une augmentation du chiffre d'affaires de la Ra&D

En 2011, le chiffre d'affaires total généré par la Ra&D s'est élevé à 12 181 984 F. Il a enregistré une hausse de 14,3 % entre 2010 et 2011.

Toutes les HES ont contribué à cette hausse, hormis hepia dont le chiffre d'affaires est passé de 6 311 570 F à 6 069 271 F (-3,8 %). Le temps consacré

à la mise en place des instituts explique en partie cette légère baisse. A noter qu'hepia représente à elle seule près de la moitié du chiffre d'affaires total de la HES-SO Genève (voir tableau 9).

Les hausses ont principalement concerné les écoles HES suivantes :

- le chiffre d'affaires de la HEdS est passé de 698 353 F en 2010 à 1 111 594 F en 2011, soit une augmentation de 59,2 %;
- le chiffre d'affaires de la HETS, plus volumineux que celui de la HEdS, est passé de 937 449 F en 2010 à 1 468 721 F en 2011, soit une hausse de 56,7 %;
- le chiffre d'affaires de la HEAD est passé de 443 391 F en 2010 à 539 362 F en 2011, soit une augmentation de 21,6 %;
- le chiffre d'affaires de la HEG, dont le volume est le plus important après hepia, est passé de 1 952 237 F en 2010 à 2 154 101 F en 2011, soit une augmentation de 10,3 %.

Une augmentation de la part du financement extérieur (fonds de tiers) de la Ra&D

On entend par fonds de tiers tous les fonds obtenus pour financer la recherche qui ne proviennent pas de la HES-SO, soit les fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds européens ou les fondations.

Pour l'ensemble de la HES-SO Genève, la part des fonds de tiers de la Ra&D est passée de 5 069 520 F à 6 253 848 F entre 2010 et 2011 (+23,4 %). Toutes les HES ont augmenté leur part de fonds de tiers, hormis la HEG. Bien que la HEG ait déposé un nombre comparable de demandes entre 2010 et 2011, son chiffre d'affaires est passé de 1 140 271 F à 1 093 099 F (-4,1 %).

Le taux de financement par des fonds de tiers est passé de 47,6 % en 2010 à 51,3 % en 2011. Toutes les écoles HES ont contribué à cette progression, hormis la HEG dont le taux est passé de 58,4 % à 50,7 %. Elle reste toutefois la deuxième HES après hepia à être financée à plus de 50 % par des fonds de tiers (voir tableau 10).

Plus d'un tiers du financement Ra&D de la HETS, de la HEdS et de la HEM a été assuré par des fonds de tiers :

- HETS : financement d'une quinzaine de recherches par des instances « labellisées » (instances extérieures à la HES-SO, dotées d'un jury indépendant d'experts pour l'évaluation des projets);

- HEdS : soutien du FNS (action DORE) pour 5 projets sur 26 accordés dans le domaine santé-social;
- HEM : apport de fonds privés provenant, par exemple, de l'Opéra de Paris pour le projet *Alphabet du geste : l'art scénique du chanteur d'opéra (1870-1930)*.

Une augmentation du chiffre d'affaires lié aux prestations de service

En 2011, le chiffre d'affaires total généré par les prestations de service s'est élevé à 4 898 233 F. Il a augmenté de 8,9 % entre 2010 et 2011 (voir tableau 11). Trois écoles HES ont augmenté leurs prestations de service :

- le volume des prestations de service de la HEG, qui est le plus important de la HES-SO Genève, est passé de 1 664 396 F en 2010 à 2 201 892 F en 2011 (+32,3 %). La HEG a été mandatée à plusieurs reprises par des partenaires économiques et publics, parmi lesquels la Fédération des entreprises romandes (FER) de Genève et le Centre patronal vaudois;
- la HEdS a augmenté ses prestations de service de 211 355 F en 2010 à 272 544 F en 2011 (+28.9 %) grâce à la mise en place d'une centralisation des mandats de prestations de service et à une augmentation des demandes institutionnelles de type formation continue à la carte;
- la HEM a réalisé un chiffre d'affaires de 100 145 F en 2011 contre 56 F en 2010, ce qui illustre l'intérêt croissant des organisatrices et organisateurs de concerts pour la qualité de ses prestations. Plusieurs concerts ont été achetés, parmi lesquels le concert avec les solistes de Lyon et le concert anniversaire du 175^e anniversaire du Conservatoire de musique de Genève.

La diminution des prestations de service de la HETS entre 2010 et 2011 (-12,8 %) est la conséquence d'une conjoncture difficile pour les associations et institutions sociales, qui avaient l'habitude de faire plus massivement appel aux prestations de formation continue sur mandat.

Relations nationales & internationales

En 2011, les écoles de la HES-SO Genève ont développé leurs relations nationales et internationales autour des axes suivants :

- organisation et participation à des événements et des conférences;
- mobilité des étudiant-e-s;
- mobilité des enseignant-e-s;
- signature d'accords bilatéraux.

Organisation et participation à des événements et des conférences

En 2011, toutes les écoles de la HES-SO Genève ont participé ou organisé une série d'événements et de conférences (voir supra « La HES-SO en bref »). La HEAD et la HEM, dont le rayonnement international est particulièrement important, ont mené les activités suivantes :

– HEAD :

- participation au Salone del Mobile de Milan et à la China Fashion Week;
- accueil de nombreuses personnalités internationales du monde de l'art et du design comme le cinéaste Abbas Kiarostami, l'architecte Gian Piero Frassinelli, le dessinateur de presse Patrick Chappatte, ou l'artiste Michelangelo Pistoletto.

– HEM :

- développement d'un réseau d'échange avec les grandes institutions musicales de niveau universitaire dans le monde, illustré par le voyage du directeur en Amérique du Nord en mai 2011 au cours duquel des collaborations (échange de professeur-e-s, composition, etc.) ont été discutées notamment avec l'Université de Montréal et *the Peabody Institute of the Johns Hopkins University* (Etats-Unis);
- développement d'échanges entre cultures musicales différentes, dont le voyage à Shanghai, Nanjing et Beijing de membres du département de musique ancienne de la HEM (étudiant-e-s et professeur-e-s);
- développement d'un trend social, caractérisé par les collaborations avec le Conservatoire Edouard Saïd en Palestine et l'Orchestre Simon Bolivar au Venezuela;
- participation à de nombreux concerts publics à l'étranger et en Suisse dont l'opéra *Orphée aux enfers* de Jacques Offenbach au Bâtiment des forces motrices en septembre 2011 en collaboration avec la HEMU de Lausanne.

Mobilité des étudiant-e-s

En 2011, la HES-SO Genève a envoyé davantage d'étudiant-e-s dans d'autres cantons ou à l'étranger (131) qu'elle n'en a accueilli-e-s (105). Les étudiant-e-s envoyé-e-s à l'étranger se sont rendu-e-s en Europe, en Asie ou sur le continent américain.

Etudiant-e-s OUT :

	HEPIA		HEG		HEAD		HEdS		HETS		HEM		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Vers la Suisse	0	0	1	0	0	1	5	6	0	0	3	8	9	15
Vers l'étranger	8	8	41	35	36	44	98	8	13	12	4	9	200	116
TOTAL	8	8	42	35	36	45	103	14	13	12	7	17	209	131

Etudiant-e-s IN :

	HEPIA		HEG		HEAD		HEdS		HETS		HEM		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Depuis la Suisse	0	0	0	0	6	0	0	0	1	0	4	9	11	9
Depuis l'étranger	6	11	24	12	39	45	8	10	14	10	3	8	94	96
TOTAL	6	11	24	12	45	45	8	10	15	10	7	17	105	105

Source : HES-SO Genève

La baisse du nombre d'étudiant-e-s ayant quitté Genève (209 en 2010 contre 131 en 2011) est due au fait que seules les bourses de mobilité HES-SO et ERASMUS ont été comptabilisées en 2011. La HEdS a, par exemple, envoyé 78 étudiant-e-s en stage à l'étranger en plus des 14 étudiant-e-s comptabilisé-e-s dans le tableau ci-dessus.

Le nombre d'étudiant-e-s accueilli-e-s est identique entre 2010 et 2011 et ce, en dépit des difficultés de loger les étudiant-e-s à Genève.

Mobilité des enseignant-e-s

Répondant aux invitations d'institutions étrangères, les enseignant-e-s de la HES-SO Genève se sont rendu-e-s à l'étranger pour :

- effectuer des visites préparatoires en vue de développer des partenariats et des projets institutionnels;
- dispenser un enseignement, faire partie d'un jury d'examen, participer à des workshops;
- développer des activités de recherches.

Ces séjours à l'étranger étant très nombreux et de courte durée (1 à 7 jours), ils n'ont pas été comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

Enseignant-e-s OUT :

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	TOTAL
Vers la Suisse	0	0	0	0	0	7	7
Vers l'étranger	6	1	0	4	2	7	20
TOTAL	6	1	0	4	2	14	27

Source : HES-SO Genève

20 enseignant-e-s de la HES-SO Genève ont effectué des séjours de plus longue durée, dont voici quelques exemples :

- voyage de 5 semaines en Thaïlande d'un groupe d'étudiant-e-s en Cinéma accompagné-e-s d'un enseignant et d'un assistant HES de la HEAD sous la supervision du réalisateur, scénariste, producteur et artiste contemporain Apichatpong Weerasethakul;
- invitation par la Kean University (Union New Jersey, USA) d'une professeure de la HETS en tant que Fulbright Visiting Professor pour l'année académique 2010-2011;
- voyage en Albanie d'un groupe de professeur-e-s et d'étudiant-e-s d'hepia pour participer à un programme conjoint de recherche pour la restauration d'un site naturel et archéologique.

Enseignant-e-s IN :

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	TOTAL
Depuis la Suisse	0	0	0	0	0	7	7
Depuis l'étranger	0	0	0	5	2	7	14
TOTAL	0	0	0	5	2	14	21

Source : HES-SO Genève

La difficulté de trouver un logement à Genève pour les enseignant-e-s étranger-ère-s n'a pas facilité leur venue à Genève. Parmi les 21 enseignant-e-s accueilli-e-s, on peut citer :

- l'échange entre les professeur-e-s de trompette de la HEM et du Conservatoire Royal de Bruxelles;
- l'accueil à la HEdS d'enseignant-e-s venu-e-s de Belgique pour donner des cours dans les filières Diététique et Physiothérapie.

Signature d'accords bilatéraux

Les écoles HES genevoises ont signé 62 nouveaux accords en 2011. Davantage d'accords auraient pu être signés, mais plusieurs écoles HES ont fait le choix de développer les partenariats existants plutôt que d'en créer des nouveaux :

- hepia : 5 accords avec plusieurs hautes écoles européennes (Allemagne, Portugal, France, Pologne et Italie);
- HEG : 23 accords avec plusieurs hautes écoles européennes (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède) et non européennes (Australie, États-Unis, Inde, Russie, Turquie);
- HEAD : 8 accords bilatéraux, dont un avec la Gerrit Rietveld Académie d'Amsterdam;
- HEM : 17 accords bilatéraux ont été signés en Europe ainsi que 2 accords avec des pays situés en dehors de l'Europe, tels la Chine;
- HEdS : 2 accords pour la filière Physiothérapie avec respectivement les universités de Laval et d'Ottawa au Canada, suite au voyage du directeur de la HEdS;
- HETS : nouveaux partenariats, dont 3 en Europe (Portugal, Espagne, Italie) et 2 hors Europe (Canada, Île Maurice).

4. Ressources humaines

En matière de ressources humaines, l'année 2011 a été caractérisée par :

- une stabilité dans la composition du personnel;
- une légère augmentation de la proportion de chargés de cours;
- des mesures pour rendre plus attractives les fonctions de cadre;
- un engagement dans la sécurité et la santé au travail.

Une stabilité dans la composition du personnel

Entre 2010 et 2011, on constate une stabilité des effectifs avec une légère hausse des membres du corps intermédiaire, principalement des adjoint-e-s scientifiques et des assistant-e-s de recherche (voir tableaux 12 et 14).

La répartition du personnel reste sensiblement identique entre 2010 et 2011.

Répartition du personnel par catégorie professionnelle en équivalents temps plein (ETP)

	2010	2011
Corps professoral	389.5	390.1
Corps intermédiaire	161.6	172.5
Total Corps enseignant	551.1	562.6
Personnel administratif et technique	188.5	191.0
Total	739.6	753.6

Source : SIRH – 31 décembre 2010 et 2011

	2010	2011
Corps professoral	52.7%	51.8%
Corps intermédiaire	21.8%	22.9%
Total Corps enseignant	74.5%	74.7%
Personnel administratif et technique	25.5%	25.3%

Source : SIRH – 31 décembre 2010 et 2011

Une légère augmentation de la proportion des chargé-e-s de cours

Entre 2010 et 2011, le rééquilibrage de la composition du corps professoral, entamée il y a cinq ans, a été poursuivi. Il a comme objectif :

- l'augmentation du nombre de chargé-e-s de cours pour développer un enseignement fondé sur la pratique;
- l'augmentation du nombre de professeur-e-s HES pour développer la Ra&D et son application à l'enseignement.

Composition du corps professoral

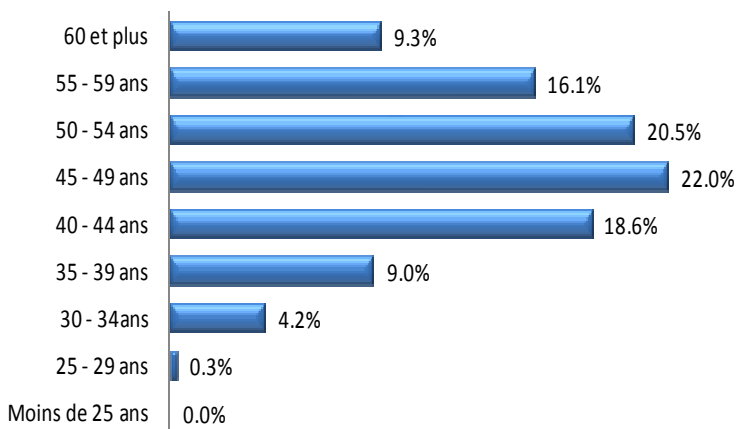
	2010	2011
professeur-e HES	30.5%	31.0%
Chargé-e-s de cours HES	30.1%	31.9%
Chargé-e-s d'enseignement HES	38.9%	36.5%
Enseignant-e-s sous statut PO	0.5%	0.6%

Source : SIRH – 31 décembre 2010 et 2011

Deux faits marquants sont à constater concernant la structure des âges des membres du corps professoral :

- faible proportion de membres du corps professoral ayant moins de 30 ans, en raison du niveau d'études et d'expérience professionnelle demandés pour ce type de poste;
- plus d'un quart du corps professoral a 55 ans et plus, ce qui conduira à de nombreux départs à la retraite et préretraite ces cinq prochaines années.

Structure des âges du corps professoral



Source : IS-Academia

Des mesures pour rendre plus attractives les fonctions de cadre

Pour rendre les fonctions de responsable de filière, responsable de la coordination de l'enseignement et responsable de la coordination de la recherche plus attractives auprès du corps professoral, les mesures suivantes ont été prises :

- réorganisation du cahier des charges des différentes fonctions comprenant notamment une meilleure répartition des responsabilités et un soutien administratif de proximité;
- mise en place d'un catalogue de formation spécifique pour les fonctions cadres.

Un engagement dans la sécurité et la santé au travail

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les HES impliquera une responsabilité accrue de la HES-SO Genève dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, raison pour laquelle cette dernière a institué une commission pour la santé et la sécurité au travail. L'un des premiers résultats tangibles de la commission a été la création d'un poste d'ingénieur-e santé, sécurité et bien-être au travail pour la HES-SO Genève qui sera pourvu en 2012.

5. Finances

L'exercice financier 2011 a été marqué par :

- le respect du budget accordé;
- une forte augmentation de la contribution cantonale à la HES-SO;
- une stabilisation du résultat du compte de pertes et profits avant ajustements;
- la sortie de l'année préparatoire du système financier de la HES-SO;
- le règlement final de la situation de liquidation partielle;
- l'obtention d'un crédit de programme pour les années 2011-2014.

Le respect du budget accordé

Les comptes 2011 de la HES-SO Genève ont augmenté de 3,9 % par rapport à ceux de 2010 (voir fig.1).

Malgré une importante hausse du nombre d'étudiant-e-s accueilli-e-s (+2,9 %) et du nombre d'étudiant-e-s envoyé-e-s (10,9 %) par rapport aux prévisions initiales, le budget a été respecté (voir fig. 2). La forte

augmentation de la contribution cantonale a pu être compensée par l'amélioration du compte de pertes et profits des écoles. En outre, on notera les éléments suivants :

- près de 2,18 millions de francs (1,07 million initialement prévu) seront restitués au canton (voir fig. 3) grâce à la comptabilisation du bouclement définitif en faveur de la HES-SO Genève des comptes 2010 (1,18 million de francs);
- utilisation de la réserve pour variation des effectifs d'étudiant-e-s pour près de 0.74 million de francs afin de respecter notre ligne budgétaire relative aux écoles SO.

Fig. 1

	HES-SO Genève				
	Réel 2011	Ecart en % R11/B11	Budget 2011 Voté	Ecart en % R11/R10	Réel 2010
Total	92'663'946	0.00%	92'664'000	3.85%	89'231'681

Une forte augmentation de la contribution cantonale à la HES-SO

La contribution cantonale versée à la HES-SO a augmenté de 4 % par rapport aux comptes 2010 malgré la sortie de l'année préparatoire de la HEdS. Ceci s'explique notamment par la hausse du nombre d'étudiant-e-s accueilli-e-s (+1,5 %) et envoyé-e-s (+4,9 %), mais aussi par celle du droit de co-décision (+3,9 %). L'augmentation des montants payés par étudiant-e au titre du bien public et de l'avantage de site contribue également à cette hausse (voir fig. 2).

Fig. 2

	HES-SO Genève				
	Réel 2011	Ecart en % R11/B11	Budget 2011 Voté	Ecart en % R11/R10	Réel 2010
Droit de co-décision	2'405'233	0.56%	2'391'946	3.94%	2'313'996
Forfait	15'119	-3.41%	15'652	0.49%	15'046
Etudiant-e-s (envoyés dans le réseau HES-SO)	2'776	10.94%	2'502	4.86%	2'647
Avantage de bien public	41'967'755	7.16%	39'162'314	5.37%	39'827'403
Forfait	10'875	-1.80%	11'074	1.78%	10'685
Etudiant-e-s (accueillis à Genève)	4'079	2.88%	3'965	1.50%	4'019
Avantage de site	44'361'165	1.04%	43'906'508	3.30%	42'942'132
Total facturé au canton de Neuchâtel (site HEM Neuchâtel)	(1'446'390)	33.48%	(1'083'640)	23.42%	(1'171'878)
Contribution cantonale HES-SO Genève	87'293'798	3.47%	84'365'551	4.03%	83'912'856

Une stabilisation du résultat du compte de pertes et profits avant ajustements

Les charges et les produits 2011 avant les financements spécifiques cantonaux augmentent respectivement de 1,4 % et 1 % (voir fig. 3). On notera par ailleurs :

- une maîtrise des charges salariales (+1,2 % entre 2010 et 2011);
- une maîtrise des autres charges par rapport aux comptes 2010;
- une augmentation notable (+4,3 % par rapport aux comptes 2010) des charges d'infrastructure suite à l'introduction par la HES-SO d'une nouvelle méthode de valorisation des bâtiments mise à disposition par l'Etat. Ces charges additionnelles sont entièrement compensées par des produits équivalents dans la rubrique *financements cantonaux spécifiques* (+2 %);
- la poursuite de la diminution des forfaits études (-0,7 %) perçus par la HES-SO Genève, malgré l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, qui est d'ailleurs quasi compensée par l'augmentation des forfaits loyers encaissés;
- une augmentation significative des subventions des fonds stratégiques HES-SO ainsi que des autres subventions (+8,9 %) concernant essentiellement les activités de Ra&D;

- une légère augmentation des autres produits (+1,7 %) due aux produits financiers plus faibles et à une moindre utilisation des provisions hors éléments exceptionnels;
- une augmentation des autres produits (+8,4 %) et une baisse des produits financiers et provisions (-47,9 %);
- une augmentation plus grande du total des charges (+1,4 %) que du total des produits avant financements spécifiques (+1 %). Toutefois, le résultat du compte de pertes et profits des écoles est fortement amélioré grâce à des ajustements tels que l'utilisation de la réserve pour variation d'étudiant-e-s ou encore la diminution du montant restituable au canton.

Fig. 3

	HES-SO Genève				
	Réel 2011 Francs	Ecart en % R11/B11	Budget 2011 Voté Francs	Ecart en % R11/R10 R11/R10	Réel 2010 Francs
Charges de personnel	128'300'465	1.72%	126'135'000	4.06%	123'295'310
Charges de personnel hors éléments exceptionnels	124'800'465	-1.06%	126'135'000	1.22%	123'295'310
Charges de biens, services et marchandises (hors crédit de programme)	26'972'205	4.39%	25'839'000	1.72%	26'516'171
Charges d'infrastructures	19'958'415	11.91%	17'835'000	4.33%	19'129'324
Autres charges et provisions	5'505'791	35.78%	4'055'000	-5.81%	5'845'599
Total des charges	177'236'876	1.94%	173'864'000	1.40%	174'786'404
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (forfaits études)	110'601'733	1.82%	108'624'093	-0.72%	111'407'699
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (forfaits loyers)	10'510'539	3.35%	10'170'000	10.90%	9'477'709
Subventions des fonds stratégique HES-SO	6'307'622	-1.38%	6'396'000	40.86%	4'478'031
Autres subventions reçues	5'413'728	20.68%	4'486'000	-13.85%	6'284'272
Total des subventions	132'833'622	2.43%	129'676'093	0.90%	131'647'711
Autres produits	22'522'856	-2.02%	22'988'200	8.36%	20'784'735
Produits financiers et provisions hors éléments exceptionnels	1'454'195	0.00%	-	-47.88%	2'790'231
Total des produits	156'810'673	2.72%	152'664'293	1.02%	155'222'677
Excédent de charges des écoles	(20'426'203)	-3.65%	(21'199'707)	4.41%	(19'563'727)
Financements cantonaux spécifiques	25'361'364	7.42%	23'610'000	2.02%	24'858'143
Excédent de produits après subventions cantonales spécifiques	4'935'161	104.75%	2'410'293	-6.79%	5'294'416
Impact amortissement IPSAS sur le résultat	749'997	0.00%	-	0.00%	-
Montant restituable au canton	(2'181'285)	103.67%	(1'071'000)	-25.44%	(2'925'381)
Dissolution supplémentaire de réserves / (constitution de réserves)	739'328	0.00%	-	-140.51%	(1'824'875)
Excédent de produits après ajustements	4'243'201	216.82%	1'339'293	679.77%	544'160

Le compte de pertes et profits s'entend hors éléments exceptionnels sur les salaires (rattrapage LPP) et hors crédit de programme

La sortie de l'année préparatoire du système financier de la HES-SO

Conformément aux décisions du comité stratégique du 28 mai 2010 sur la suppression de l'année préparatoire en santé, le financement des modules complémentaires a incombé au canton :

- la baisse des subventions perçues au titre des étudiant-e-s en année préparatoire pour les quatre derniers mois de l'année 2011 a été partiellement compensée par la baisse de la contribution cantonale prévue au budget 2011, raison pour laquelle aucun montant n'a été facturé au postobligatoire ou au DIP pour cette période ;
- la rémunération des stages effectués par les étudiant-e-s a été supprimée dès la rentrée 2011-2012.

Le règlement final de la situation de liquidation partielle

Le transfert en 2009 et 2010 d'une centaine d'employé-e-s du Conservatoire de Musique de Genève à la HEM, dorénavant affilié-e-s à la CIA, a pour conséquence la liquidation partielle de la caisse de prévoyance du Conservatoire de musique de Genève.

Le transfert de quelques employé-e-s à la HEM a eu des répercussions financières sur la caisse de pension de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Plus de 3,5 millions de francs ont été payés aux caisses de pension du Conservatoire de musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze pour solde de tout compte. Ce montant a été prélevé sur la provision prévue à cet effet.

L'obtention d'un crédit de programme pour les années 2011-2014

Le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme de 22 millions de francs pour les exercices 2011 à 2014 de la HES-SO Genève (vote de la loi 10720, le 17 décembre 2010) dont le but est de permettre le renouvellement des équipements existants, l'acquisition de nouveaux équipements étant financée au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme s'est élevée à 5,38 millions de francs. Au 31 décembre 2011, 2,24 millions ont été investis. Les amortissements correspondants se sont élevés à 0,48 million de francs. Les montants non dépensés ont été reportés sur les années suivantes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER

Tableaux et statistiques

Etudiants et étudiantes

1. Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière (au 15 octobre)

	2007	2008	2009	2010	2011	variation 10-11
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	731	711	791	809	880	8.8%
Architecture	108	123	143	151	171	13.2%
Master en Architecture	15	25	31	28	34	21.4%
Génie civil	49	54	75	82	88	7.3%
Microtechniques	81	78	90	77	80	3.9%
Génie mécanique	60	56	67	62	59	-4.8%
Ingénierie des technologies de l'information*	97	87	108	114	127	11.4%
Architecture du paysage	179	156	146	163	182	11.7%
Agronomie	28	37	40	52	54	3.8%
Gestion de la nature	114	95	91	80	85	6.3%
Haute école de gestion	774	748	807	878	960	9.3%
Economie d'entreprise	522	534	541	591	677	14.6%
Informatique de gestion	129	102	144	153	151	-1.3%
Information documentaire	123	105	107	127	132	3.9%
Master en information documentaire	-	7	15	7	-	-
Haute école d'art et design	528	548	631	678	699	3.1%
Communication visuelle	106	116	121	118	124	5.1%
Design industriel et de produits - Céramique						
Design industriel et de produits - Stylisme	80	79	80	96	109	13.5%
Design industriel et de produits - Bijouterie						
Architecture d'intérieur	73	75	81	75	78	4.0%
Master en Design	-	-	27	45	54	20.0%
Arts visuels	269	246	225	224	219	-2.2%
Master en Arts visuels	-	32	97	120	115	-4.2%
Haute école de santé	490	495	533	512	571	11.5%
Année préparatoire**	203	200	205	222		
Maturité spécialisée/modules complémentaires					343	54.5%
Soins infirmiers	246	247	265	240	265	10.4%
Année préparatoire	95	98	95	103		
Sage-femme	64	61	66	64	73	14.1%
Année préparatoire	23	24	22	25		
Physiothérapie	64	67	73	71	78	9.9%
Année préparatoire	28	25	28	31		
Dietétique et nutrition	62	64	64	68	70	2.9%
Année préparatoire	28	24	27	28		
Technique en radiologie médicale	54	56	65	69	85	23.2%
Année préparatoire	29	29	33	35		
Haute école de travail social	511	518	549	560	580	3.6%
Thérapie psychomotrice	60	63	65	60	62	3.3%
Travail social	451	455	484	500	518	3.6%
Haute école de musique	498	617	651	631	613	-2.9%
Musique	78	467	346	280	290	3.6%
Musique et mouvement	231	23	23	19	16	-15.8%
Master en interprétation musicale	10	65	141	137	129	-5.8%
Master en pédagogie musicale	27	25	68	106	110	3.8%
Master en interprétation musicale spécialisée	30	27	59	73	53	-27.4%
Master en composition et théorie musicale	122	10	14	16	15	-6.3%
TOTAL HES-SO//Genève	3'735	3'837	4'167	4'290	4'646	8.3%

* Les filières "Informatique" et "Télécommunications" ont été regroupées sous la nouvelle filière "Ingénierie des technologies de l'information".

** En 2011, suppression de l'année préparatoire en santé et remplacement de cette dernière par une maturité spécialisée santé/modules complémentaires.

Source : IS Academia

2. *Proportion des étudiant-e-s par école (au 15 octobre)*

	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	18.9%	18.9%
Haute école de gestion	20.5%	20.7%
Haute école d'art et design	15.8%	15.0%
Haute école de santé	17.1%	19.7%
Haute école de travail social	13.1%	12.5%
Haute école de musique	14.7%	13.2%

Source : IS Academia

3. Effectifs étudiant-e-s par genre et par filière (au 15 octobre)

	15.10.2010				15.10.2011*			
	Total	H	F	% F	Total	H	F	% F
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	809	614	195	24.1%	880	655	225	25.6%
Architecture	151	102	49	32.5%	171	109	62	36.3%
Master en architecture	28	19	9	32.1%	34	20	14	41.2%
Génie civil	82	72	10	12.2%	88	78	10	11.4%
Microtechniques	77	72	5	6.5%	80	76	4	5.0%
Génie mécanique	62	58	4	6.5%	59	54	5	8.5%
Ingénierie technologies de l'information**	114	106	8	7.0%	127	118	9	7.1%
Agronomie	52	30	22	42.3%	54	35	19	35.2%
Architecture du paysage	163	104	59	36.2%	182	110	72	39.6%
Gestion de la nature	80	51	29	36.3%	85	55	30	35.3%
Haute école de gestion	878	514	364	41.5%	960	575	385	40.1%
Economie d'entreprise	591	332	259	43.8%	677	392	285	42.1%
Informatique de gestion	153	140	13	8.5%	151	136	15	9.9%
Information documentaire	127	41	86	67.7%	132	47	85	64.4%
Master en information documentaire	7	1	6	85.7%	-	-	-	-
Haute école d'art et de design	678	225	453	66.8%	699	225	474	67.8%
Communication visuelle	118	46	72	61.0%	124	45	79	63.7%
Design industriel et de produits	96	15	81	84.4%	109	17	92	84.4%
Architecture d'intérieur	75	14	61	81.3%	78	18	60	76.9%
Master en Design	45	23	22	48.9%	54	17	37	68.5%
Arts visuels	224	92	132	58.9%	219	90	129	58.9%
Master en Arts Visuels	120	35	85	70.8%	115	38	77	67.0%
Haute école de santé	512	103	409	79.9%	571	101	470	82.3%
Soins infirmiers	240	38	202	84.2%	265	40	225	84.9%
Sage-femme	64	2	62	96.9%	73	2	71	97.3%
Physiothérapie	71	27	44	62.0%	78	25	53	67.9%
Nutrition et diététique	68	5	63	92.6%	70	5	65	92.9%
Technique en radiologie médicale	69	31	38	55.1%	85	29	56	65.9%
Haute école de travail social	560	143	417	74.5%	580	148	432	74.5%
Thérapie psychomotrice	60	4	56	93.3%	62	4	58	93.5%
Travail social	500	139	361	72.2%	518	144	374	72.2%
Haute école de musique	631	268	363	57.5%	613	259	354	57.7%
Bachelor Musique	280	131	149	53.2%	290	131	159	54.8%
Bachelor Musique et mouvement	19	4	15	78.9%	16	6	10	62.5%
Master Interprétation musicale	137	61	76	55.5%	129	59	70	54.3%
Master en Pédagogie musicale	106	35	71	67.0%	110	30	80	72.7%
Master Interprétation mus. spécialisée	73	26	47	64.4%	53	20	33	62.3%
Master Composition/théorie musicale	16	11	5	31.3%	15	13	2	13.3%
TOTAL HES-SO/Genève	4'068	1'867	2'201	54.1%	4'303	1'963	2'340	54.4%

* Sans les années préparatoires et les modules complémentaires.

** Les filières "Informatique" et "Télécommunications" ont été regroupées sous la filière "Ingénierie des technologies de l'information".

Source : IS Academia

4. Formation des étudiant-e-s à l'entrée en bachelor par école (au 15 octobre)

Ecoles	Maturité gymnasiale/ Baccalauréat		CFC / Maturité professionnelle/ ET/EET		Maturité spécialisée /ECG		ES/ET S/BTS/ DUT		Universités- Ecoles polytechniques fédérales		Autres	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	43.3%	41.1%	40.3%	32.7%	2.2%	2.1%	12.4%	16.0%	0.3%	0.1%	1.6%	7.9%
Haute école de gestion	26.5%	24.0%	65.3%	60.2%	3.4%	2.5%	1.0%	7.1%	1.7%	1.1%	2.0%	5.1%
Haute école d'art et de design	63.0%	60.9%	15.4%	13.6%	9.0%	9.2%	0.2%	0.4%	0.0%	0.2%	12.5%	15.7%
Haute Ecole de Santé	55.7%	53.1%	6.0%	7.4%	35.3%	33.3%	0.4%	0.9%	1.8%	2.5%	0.8%	3.0%
Haute école de travail social	37.7%	33.4%	8.0%	8.8%	53.2%	53.6%	0.0%	0.2%	0.0%	0.7%	1.1%	3.3%
Haute Ecole de Musique	86.0%	94.1%	3.0%	1.6%	1.0%	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	10.1%	3.9%
HES-SO Genève	47.1%	44.4%	28.2%	27.0%	17.4%	15.6%	3.0%	5.6%	0.8%	0.8%	3.6%	6.5%

Source : IS Academia

CFC/Maturité professionnelle/ET/EET: Certificat fédéral de capacité, maturité professionnelle, diplôme d'une école technique et diplôme d'une école d'enseignement technique.

ES/ETS/ BTS/DUT : Diplôme d'une école professionnelle supérieure, diplôme d'une école technique supérieure, brev et de technicien supérieur et diplôme universitaire de technologie.

Autres: admission sur dossier ou sur examen, autres diplômes suisses ou étrangers.

5. Provenance des étudiant-e-s (au 15 octobre)

Type de provenance des étudiant-e-s selon Accord HES (AHES)	Domicilié-e-s à Genève		Frontaliers- ères		Domicilié-e-s dans cantons de la HES-SO		Domicilié-e-s dans autres cantons		Domicilié-e-s à l'étranger	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	44.3%	43.9%	9.7%	11.0%	18.4%	20.6%	1.5%	1.9%	26.2%	22.6%
Haute école de gestion	63.3%	65.4%	4.8%	4.7%	25.1%	24.2%	1.5%	1.3%	5.4%	4.5%
Haute école d'art et de design	32.0%	29.6%	4.9%	5.6%	28.9%	29.3%	5.3%	4.7%	28.9%	30.8%
Haute Ecole de Santé	59.4%	58.3%	9.3%	9.8%	17.6%	19.8%	1.2%	1.2%	12.5%	10.9%
Haute école de travail social	65.5%	67.1%	5.7%	7.8%	23.0%	19.5%	0.2%	0.4%	5.5%	5.3%
Haute Ecole de Musique	9.7%	10.1%	1.0%	1.1%	11.3%	9.5%	2.4%	2.3%	75.8%	77.0%
HES-SO Genève	46.5%	46.6%	6.0%	6.7%	20.8%	21.0%	2.0%	2.0%	24.6%	23.8%

Source : IS Academia

6. Nombre de diplômes bachelor HES délivrés par école

Ecoles	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	159	151
Haute école de gestion	166	166
Haute école d'art et design	149	140
Haute école de santé	163	157
Haute école de travail social	128	103
Haute école de Musique	148	79
HES-SO Genève	913	796

Source : IS Academia

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

7. Nombre de diplômes master HES délivrés par école

Ecoles	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture *	15	8
Haute école de gestion*	7	7
Haute école d'art et design	23	64
Haute école de santé	-	-
Haute école de travail social	-	-
Haute école de Musique	61	139
HES-SO Genève	106	218

Source : IS Academia

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

* Nombre de diplômes délivrés aux étudiant-e-s inscrit-e-s à Genève, mais suivant le master géré par la HES-SO :

Formation continue

8. Formations certifiantes organisées par l'école ou par d'autres écoles et auxquelles l'école a participé

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Nombre programmes offerts														
CAS	1	7	4	6	2	3	8	11	13	12	2	2	30	41
DAS	0	0	6	6	1	1	10	6	8	6	0	0	25	19
MAS	1	4	3	3	0	0	2	1	3	2	0	0	9	10
EMBA	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	2	11	14	16	3	4	20	18	24	20	2	2	65	71
Nombre programmes ouverts														
CAS	1	7	4	5	2	3	8	11	13	13	2	2	30	41
DAS	0	0	6	6	1	1	8	6	8	7	0	0	23	20
MAS	2	4	3	3	0	0	2	1	3	4	0	0	10	12
EMBA	0	0		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	3	11	13	15	3	4	18	18	24	24	2	2	63	74
Nombre de participants														
CAS	8	98	166	230	27	43	287	349	360	375	18	18	866	1'113
DAS	0	0	96	161	23	22	116	93	153	134	0	0	388	410
MAS	56	71	46	62	0	0	31	56	71	80	0	0	204	269
EMBA	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Total	64	169	308	463	50	65	434	498	584	589	18	18	1'458	1'802
Nombre de diplômes délivrés														
CAS	0	42	166	113	6	14	115	248	150	157	0	2	437	576
DAS	0	0	95	106	12	11	50	65	47	71	0	0	204	253
MAS	8	25	46	19	0	0	0	13	5	17	0	0	59	74
EMBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	67	307	238	18	25	165	326	202	245	0	2	700	903

Source : Commission Formation continue

Sources de financement

9. Chiffre d'affaires de la recherche appliquée et développement (Ra&D) par école

Ecoles	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	6'311'570	6'069'271
Haute école de gestion	1'952'237	2'154'101
Haute école d'art et design	443'391	539'362
Haute école de santé	698'353	1'111'594
Haute école de travail social	937'449	1'468'721
Haute école de Musique	311'557	838'935
HES-SO Genève	10'654'557	12'181'984

Source : Comptes HES-SO

10. Part du financement extérieur (fonds de tiers*) de la Ra&D par école

Ecoles	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	55.9%	61.4%
Haute école de gestion	58.4%	50.7%
Haute école d'art et design	19.3%	30.8%
Haute école de santé	16.4%	36.1%
Haute école de travail social	23.1%	39.1%
Haute école de Musique	-5.8%	34.6%
HES-SO Genève	47.6%	51.3%

Source : Comptes HES-SO

* Fonds obtenus pour financer la recherche qui ne proviennent pas de la HES-SO, soit les fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds européens ou les fondations.

11. Chiffre d'affaires des prestations de service par école

Ecoles	2010	2011
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	930'683	871'657
Haute école de gestion	1'664'396	2'201'892
Haute école d'art et design	290'296	232'436
Haute école de santé	211'355	272'544
Haute école de travail social	1'399'234	1'219'559
Haute école de Musique	56	100'145
HES-SO Genève	4'496'020	4'898'233

Source : Comptes HES-SO

Personnel

12. Répartition du personnel par catégorie en équivalents temps plein (ETP)

	2010	2011
Corps professoral	389.5	390.1
Corps intermédiaire	161.6	172.6
Personnel administratif et technique*	188.5	191.0
Total HES-Genève	739.5	753.6

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

13. Proportion du nombre de femmes en équivalents temps plein (ETP)

	2010	2011
Corps professoral	35.4%	34.2%
Corps intermédiaire	45.2%	47.7%
Personnel administratif et technique*	57.2%	58.5%
Total HES-Genève	43.1%	43.5%

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

14. Répartition du personnel par catégorie en personnes

	2010	2011
Corps professoral	601	598
Corps intermédiaire	257	270
Personnel administratif et technique*	257	261
Total HES-Genève	1'115	1'129

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

15. Répartition du personnel par école et catégorie de personnel en équivalents temps plein (ETP)

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
(Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	53.7	22.5	11.5	16.0	16.3	1.0	0.0	120.9
Chargé-e-s de cours	19.5	10.6	32.6	11.4	6.9	43.4	0.0	124.3
Chargé-e-s d'enseignement	31.0	14.9	9.1	43.1	19.9	24.5	0.0	142.4
Enseignant-e-s postobligatoire	0.4	0.8	0.1	1.2	0.0	0.0	0.0	2.5
TOTAL	104.5	48.7	53.2	71.6	43.1	68.9	0.0	390.1
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	8.8	4.5	1.6	3.8	6.6	2.0	0.0	27.3
Assistant-e-s de recherche	13.0	10.3	1.6	3.0	3.4	8.3	0.0	39.5
Assistant-e-s HES	33.6	28.6	26.2	10.4	3.1	4.1	0.0	105.8
TOTAL	55.4	43.3	29.3	17.2	13.1	14.3	0.0	172.6
Personnel administratif et technique								
PAT	51.6	20.1	26.3	22.9	26.9	10.0	20.3	178.0
Direction	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.0	13.0
TOTAL	53.6	22.1	28.3	24.9	28.9	12.0	21.3	191.0
TOTAL	213.5	114.2	110.8	113.7	85.0	95.2	21.3	753.6
Proportion	28.3%	15.1%	14.7%	15.1%	11.3%	12.6%	2.8%	100.0%

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

16. Répartition du personnel par école et catégorie de personnel en personnes

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
(Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	57	22	14	20	19	1	0	133
Chargé-e-s de cours	46	22	69	24	15	93	0	269
Chargé-e-s d'enseignement	35	20	19	56	27	31	0	188
Enseignant-e-s postobligatoire	4	2	0	2	0	0	0	8
TOTAL	142	66	102	102	61	125	0	598
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	12	5	4	6	10	5	0	42
Assistant-e-s de recherche	18	16	4	7	8	20	0	73
Assistant-e-s HES	42	38	50	14	4	7	0	155
TOTAL	72	59	58	27	22	32	0	270
Personnel administratif et technique								
PAT	62	28	46	30	35	21	26	248
Direction	2	2	2	2	2	2	1	13
TOTAL	64	30	48	32	37	23	27	261
TOTAL	278	155	208	161	120	180	27	1'129
Proportion	24.6%	13.7%	18.4%	14.3%	10.6%	15.9%	2.4%	100.0%

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

17. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel en équivalents temps plein (ETP)

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
(Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	2.8	6.8	5.3	12.9	11.0	0.0	0.0	38.8
Chargées de cours	4.9	3.5	9.9	7.2	2.4	8.6	0.0	36.4
Chargées d'enseignement	6.8	5.5	3.8	30.7	7.5	3.1	0.0	57.4
Enseignantes postobligatoire	0.2	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	1.0
TOTAL	14.7	15.8	19.0	51.5	20.9	11.7	0.0	133.5
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	4.7	2.5	0.0	2.2	3.7	0.0	0.0	13.1
Assistants de recherche	4.7	4.8	1.6	2.5	2.1	5.2	0.0	20.7
Assistants HES	9.6	11.0	15.1	8.4	3.1	1.4	0.0	48.5
TOTAL	19.0	18.3	16.6	13.1	8.8	6.6	0.0	82.3
Personnel administratif et technique								
PAT	17.3	15.8	15.8	17.1	21.1	5.3	13.4	105.7
Direction	1.0	1.0	0.0	1.0	1.0	1.0	1.0	6.0
TOTAL	18.3	16.8	15.8	18.1	22.1	6.3	14.4	111.7
TOTAL	51.9	50.7	51.4	82.7	51.8	24.6	14.4	327.5

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

18. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel en personnes

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
(Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	5.2%	30.2%	46.1%	80.5%	67.5%	0.0%	-	32.1%
Chargées de cours	25.1%	32.5%	30.4%	63.4%	34.8%	19.7%	-	29.3%
Chargées d'enseignement	22.0%	37.3%	42.2%	71.1%	37.5%	12.7%	-	40.3%
Enseignantes postobligatoire	37.6%	0.0%	0.0%	66.7%	-	-	-	38.2%
TOTAL	14.0%	32.4%	35.8%	71.9%	48.4%	16.9%	-	34.2%
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	53.2%	56.1%	0.0%	57.9%	56.1%	0.0%	-	48.1%
Assistants de recherche	35.9%	46.1%	100%	83.3%	60.3%	62.7%	-	52.4%
Assistants HES	28.6%	38.5%	57.6%	80.8%	100%	34.6%	-	45.8%
TOTAL	34.2%	42.1%	56.7%	76.2%	67.4%	46.2%	-	47.7%
Personnel administratif et technique								
PAT	33.5%	78.6%	59.9%	74.6%	78.4%	53.3%	65.9%	59.4%
Direction	50.0%	50.0%	0.0%	50.0%	50.0%	50.0%	100%	46.2%
TOTAL	34.1%	76.0%	55.7%	72.6%	76.5%	52.7%	67.5%	58.5%
TOTAL	24.3%	44.5%	46.4%	72.7%	60.9%	25.8%	67.5%	43.5%

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

TABLE DES MATIERES

1. La HES-SO Genève en bref	1
Événements phares	2
2. Politique institutionnelle	4
Nouvelle convention intercantonale pour la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	4
Révision de la loi cantonale sur les HES (C 1 26)	4
Collaborations interuniversitaires	5
Collaborations inter-écoles	7
Autre collaboration	7
Bâtiments	7
Système Qualité	9
Egalité des chances	9
Conseil HES	12
3. Missions	12
Formations de base	12
Formation continue	16
Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations de service	19
Relations nationales & internationales	22
4. Ressources humaines	26
5. Finances	29
Tableaux et statistiques	34
Etudiants et étudiantes	34
Sources de financement	40
Personnel	42

Annexes :

Activités HES-SO 2011

Comptes 2011 de la HES-SO Genève

Membres du Conseil HES-SO Genève

The background of the page is black. It is decorated with numerous thin, orange lines that originate from various points on the left and right edges and converge towards the center, creating a sense of dynamic movement and depth. The lines vary in length and angle, some crossing each other.

HES-SO ACTIVITÉS 2011

Après une large consultation, la nouvelle convention a été envoyée pour ratification aux sept gouvernements et parlements cantonaux, membres de la HES-SO. A la fin de l'année 2011, le canton du Valais l'avait ratifiée à l'unanimité, les autres cantons sont en cours de procédure et les décisions devraient tomber d'ici fin 2012 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Sur le plan fédéral, la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) qui définit les contours de l'enseignement supérieur, a été adoptée par les deux chambres en automne. Cette loi entrera en vigueur au plus tôt début 2014.

Durant l'année, plusieurs filières Master ont passé avec succès leur processus d'accréditation. La rentrée académique a vu une nouvelle augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants en particulier dans les domaines Economie et Services, Ingénierie et Architecture ainsi que celui de la Santé. Ce dernier domaine a terminé également le transfert de l'année préparatoire vers le niveau secondaire II.

2011 a aussi été marquée par de nombreux changements à la tête de nos différentes hautes écoles avec le départ à la retraite de plusieurs directeurs et directrices. Nous remercions toutes ces personnes qui se sont engagées sans compter et ont participé à la construction de la HES-SO. Et nous souhaitons une très cordiale bienvenue à toutes celles qui ont pris le relais et qui vont ainsi participer à écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre institution.

Avant de terminer, je souhaite remercier Anne-Catherine Lyon qui a quitté la présidence du Comité stratégique à fin mai après neuf ans à la tête de cette instance. Elle a su accompagner avec beaucoup de compétences et de doigté l'évolution de la HES-SO dans son intégration de nouveaux domaines puis de la préparation de la nouvelle convention.

Aujourd'hui, la HES-SO et ses hautes écoles réunissent 30'000 personnes dont plus de 17'000 étudiantes et étudiants et proposent 58 filières Bachelor et Master reconnues. Je suis fier de présider à l'avenir d'une institution aussi riche et adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui s'engagent pour elle tout au long de l'année.

UNE ANNÉE DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Claude Roch

*Conseiller d'Etat
Président du Comité stratégique*

Les six domaines de la HES-SO ont élaboré des stratégies sectorielles en matière de recherche appliquée. Un exercice difficile et enrichissant qui a permis de renforcer le positionnement des domaines et de valoriser le potentiel de la recherche appliquée (Ra&D). Cette première démarche s'inscrit déjà dans la préparation aux changements qu'apportera la nouvelle convention.

2011 a également été marqué par une nouvelle augmentation des étudiantes et étudiants notamment dans les domaines Economie et Services ainsi qu'Ingénierie et Architecture. Sur le plan des Masters, plusieurs filières ont été accréditées durant l'année.

RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET VISIBILITÉ EXTERNE

Dans domaine de la recherche appliquée et développement (Ra&D), nos hautes écoles ont décroché des participations importantes tant dans des projets nationaux auprès du Fonds national de la recherche et de la CTI que sur le plan européen. En novembre, les résultats du Call lancé en 2009 ont été présentés à un panel de responsables d'entreprises et d'experts. Parallèlement, un nouveau Call 2011 a été lancé sous le thème SmartCity et 5 projets ont été retenus.

Sur le plan national, la HES-SO a été très impliquée dans la mise en place de la nouvelle LEHE (Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles). Adoptée par les deux chambres en automne, elle réunit les universités, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Il en a été de même pour le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) 2013 à 2016 aux Chambres fédérales qui demande des crédits d'encouragement d'un montant de 23'878 milliards de francs. Les crédits FRI atteindront ainsi une croissance de 3,7% par an sur cette nouvelle période. Parallèlement la KFH (Conférence des recteurs des Hautes écoles spécialisées Suisses) a travaillé sur le renforcement de ses huit HES membres, réunies aujourd'hui sous la bannière UAS (Universities of Applied Sciences and Arts) afin de leur donner encore plus de visibilité sur le plan national comme international.

Marc-André BERCLAZ

*Président du Comité directeur
Président de la KFH*

COMITÉ STRATÉGIQUE ET COMITÉ DIRECTEUR

LE COMITÉ STRATÉGIQUE HES-SO EN 2011

Anne-Catherine LYON Présidente (jusqu'au 30.8.2011)	Claude ROCH Président (dès le 1.9.2011)	Philippe GNAEGI Vice-président (dès 1.9.2011)	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER Ministre, Département de la formation, de la culture et des sports (JU)
Conseillère d'Etat Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (VD)	Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et du sport (VS)	Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE)	Beat VONLANTHEN Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (FR)
Charles BEER Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (GE)	Isabelle CHASSOT Conseillère d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (FR – HES-S2)	Bernhard PULVER Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique (BE)	

LE COMITÉ DIRECTEUR EN 2011

Marc-André BERCLAZ Président du Comité directeur	Martin KASSER Vice-président en charge de l'Enseignement	François ABBE-DECARROUX Directeur général, HES-SO Genève	Brigitte BACHELARD Directrice générale, Haute Ecole Arc
Jean-Etienne BERSET Directeur général, HES-SO Fribourg	Stefan BUMANN Directeur général, HES-SO Valais Wallis	Patrice HOF Directeur, Haute Ecole Vaudoise	Joseph COQUOZ Responsable domaine Travail social
Philippe DINKEL Responsable domaine Musique et Arts de la scène	Jean-Pierre GREFF Responsable domaine provisoire Arts visuels	Pierre KELLER Responsable domaine provisoire Design (jusqu'au 1.7.2011)	Alexis GEORGACOPOULOS Responsable domaine provisoire Design (dès 1.7.2011)
Yves REY Responsable domaine Economie et Services	Nicole SEILER Responsable domaine Santé	Sylvie VILLA Responsable domaine Ingénierie et Architecture	

COMMISSION
INTERPARLEMENTAIRE
ET
CONSEIL
CONSULTATIF

MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE EN 2011

Catherine LABOUCHÈRE Présidente, Vaud	Dave VON KAENEL Vice-président, Berne	Benoît REY Fribourg	Patrick SAUDAN Genève
Gilles FROIDEVAUX Jura	Marianne GUILLAUME-GENTIL Neuchâtel	Jean-Albert FERREZ Valais	

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF 2011

Serge J.M CHAMARTIN Président du Conseil consultatif, Fribourg	Chantal BALET Consultante, cabinet fbl Fasel Balet Loretan, Sion	Jeanne BARRAS ZWAHLEN Consultante, Genève	Marc DISERENS Consultant, Vaud
Laurent CHRISTE Directeur général de l'Hôpital neuchâtelois	Pierre-André D'ANDRÉS Professeur retraité HES-SO Valais Wallis	Marie-Luce DÉLEZ Professeure HES-SO Valais Wallis, filiale Travail social	Pierre-André FARINE Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL/MT NE, Neuchâtel
Jean-Daniel JIMENEZ Chargé d'enseignement HES, spécialiste en assurance sociales, Haute école de travail social (HETS), Genève	Pierre-Alain MATTHEY Délégué à Avenir social, Neuchâtel	Yves PERRIARD Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL/MT NE, Neuchâtel	Andrés REVUELTA Professeur, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture – hepia, Genève
Jane ROYSTON Consultante, Vaud			

ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX DE LA HES-SO

DESIGN ET ARTS VISUELS

ÉCONOMIE ET SERVICES

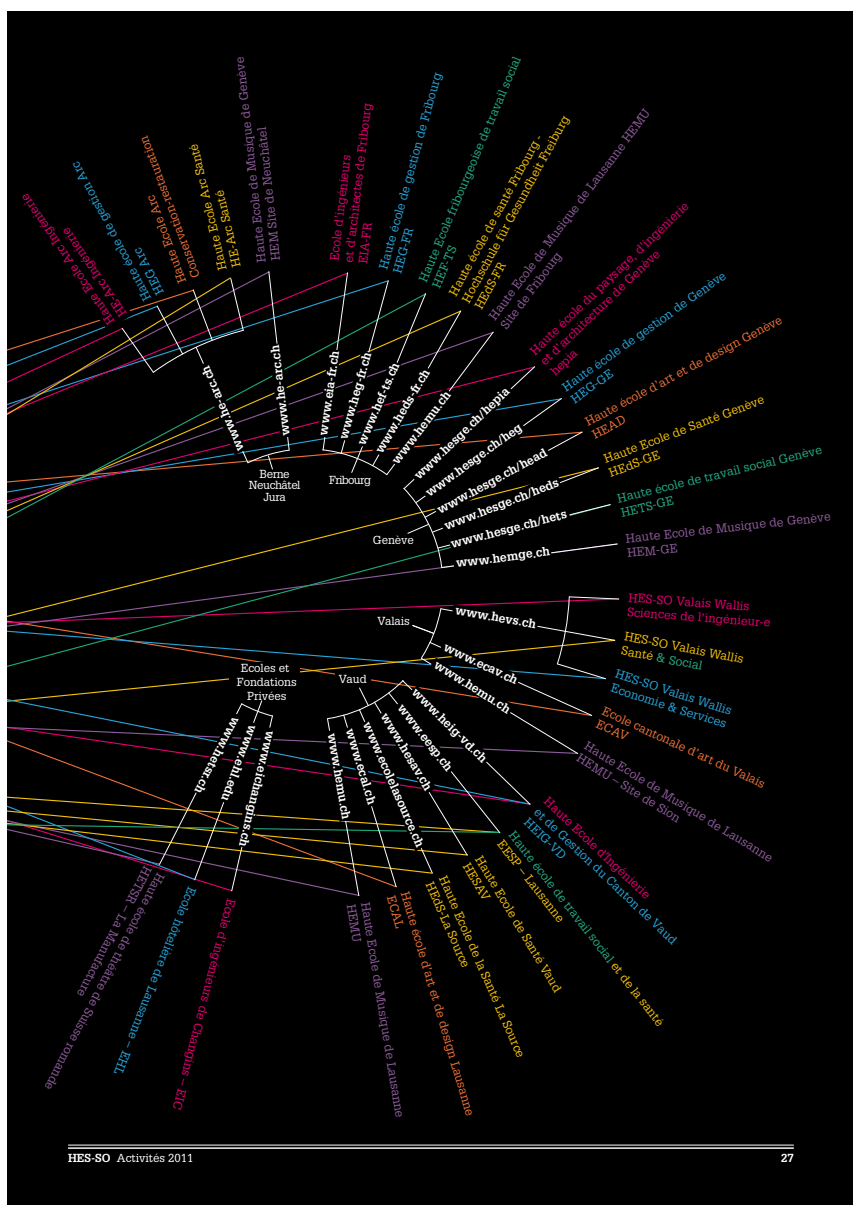
INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE

MUSIQUE ET ARTS DE LA SCÈNE

SANTÉ

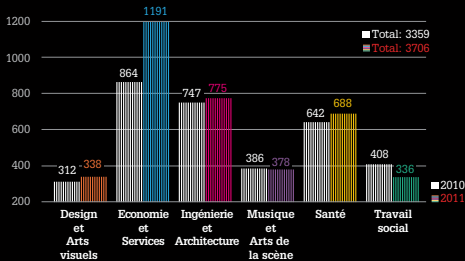
TRAVAIL SOCIAL





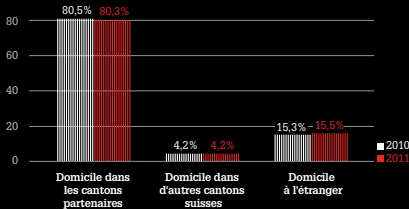
ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

DIPLÔMES PAR DOMAINES D'ÉTUDES
Formation de base

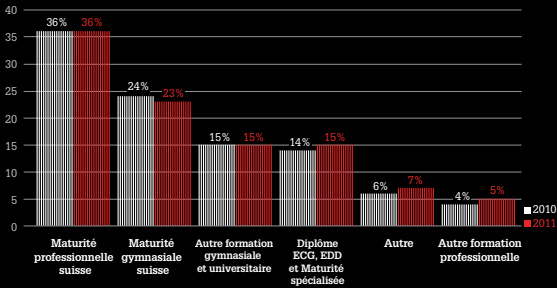


En 2011, 3706 diplômes de formation de base ont été délivrés, dont 460 masters.

PROVENANCE



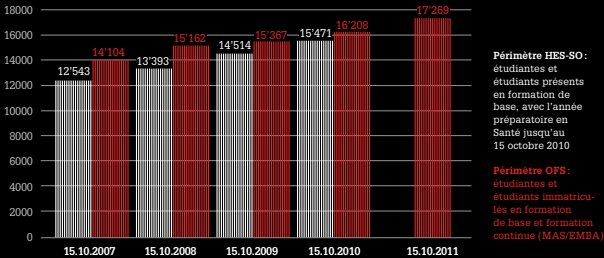
FORMATION À L'ENTRÉE EN BACHELOR



« A la rentrée 2011, la maturité professionnelle constitue la principale voie d'accès aux écoles de la HES-SO (36%), en particulier dans les domaines Ingénierie et Architecture et Economie et Services. »

Les titres de niveau gymnasial suisse et équivalent à l'étranger représentent la majorité des certificats d'accès aux domaines Design et Arts visuels et Musique et Arts de la scène, avec respectivement 63% et 82%.

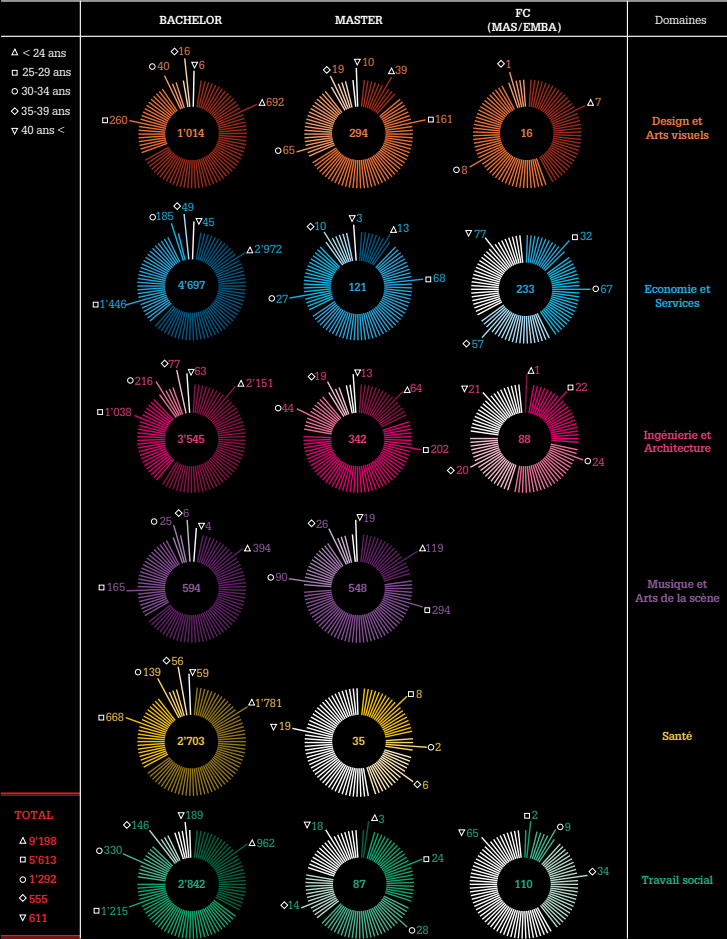
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



RÉPARTITION PAR DOMAINES, NIVEAUX ET GENRE

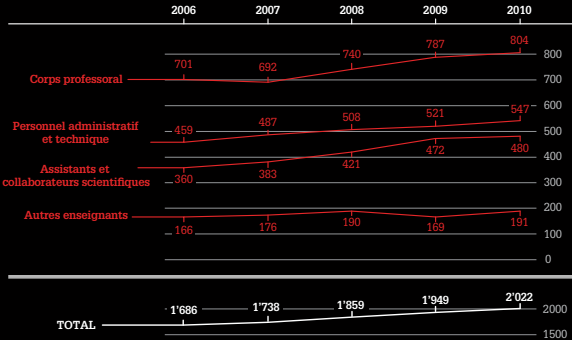
Domaines	Nombre d'étudiants	BACHELOR		%	
Design et Arts visuels	1'014	590	424	58.2%	41.8%
Economie et Services	4'697	2'267	2'430	48.3%	51.7%
Ingénierie et Architecture	3'545	605 295	2'940	17.1%	82.9%
Musique et Arts de la scène	594	2'317		49.7%	50.3%
Santé	2'703		299	85.7%	14.3%
Travail social	2'842	2'172	386 670	76.4%	23.6%
TOTAL	15'395	8'246	7'149	53.6%	46.4%
MASTER					
Design et Arts visuels	294	173	121	58.8%	41.2%
Economie et Services	121	42	79	34.7%	65.3%
Ingénierie et Architecture	342	48	294	14%	86%
Musique et Arts de la scène	548	322		58.8%	41.2%
Santé	35		226	88.6%	11.4%
Travail social	87	31 51	4 36	58.6%	41.4%
TOTAL	1'427	667	760	46.7%	53.3%
FC (MAS/EMBA)					
Design et Arts visuels	16	9	7	56.3%	43.7%
Economie et Services	233	68	165	29.2%	70.8%
Ingénierie et Architecture	88	16	72	18.2%	81.8%
Travail social	110	53	57	48.2%	51.8%
TOTAL	447	146	301	32.7%	67.3%
TOTAL	17'269	9'059	8'210	52.5%	47.5%

RÉPARTITION PAR DOMAINES, NIVEAU ET ÂGE

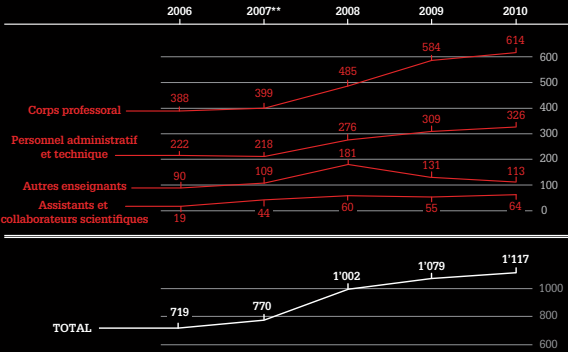


PERSONNEL

RÉPARTITION DE PERSONNEL DE LA HES-SO PAR CATÉGORIE (en ept*)



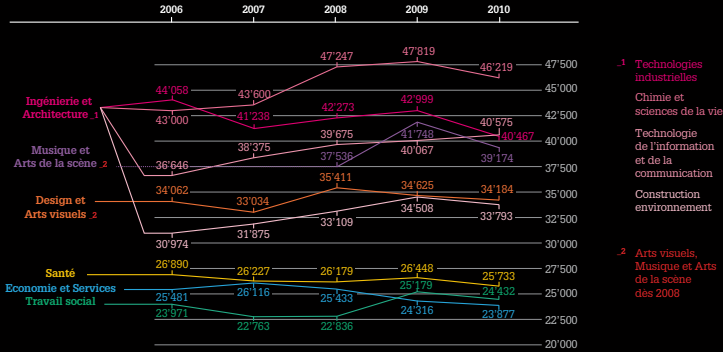
RÉPARTITION DE PERSONNEL DE LA HES-S2 PAR CATÉGORIE (en ept*)



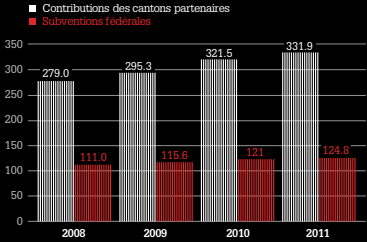
* ept: équivalent plein temps
** hors domaine Musique et Arts de la scène

FINANCE

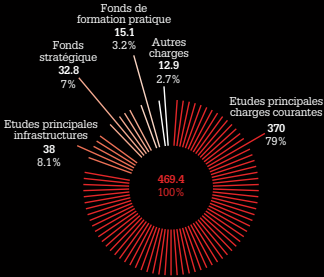
COÛT PAR ÉTUDIANT: CHARGES COURANTE DE FONCTIONNEMENT
DES FORMATIONS À PLEIN TEMPS, PAR DOMAINE

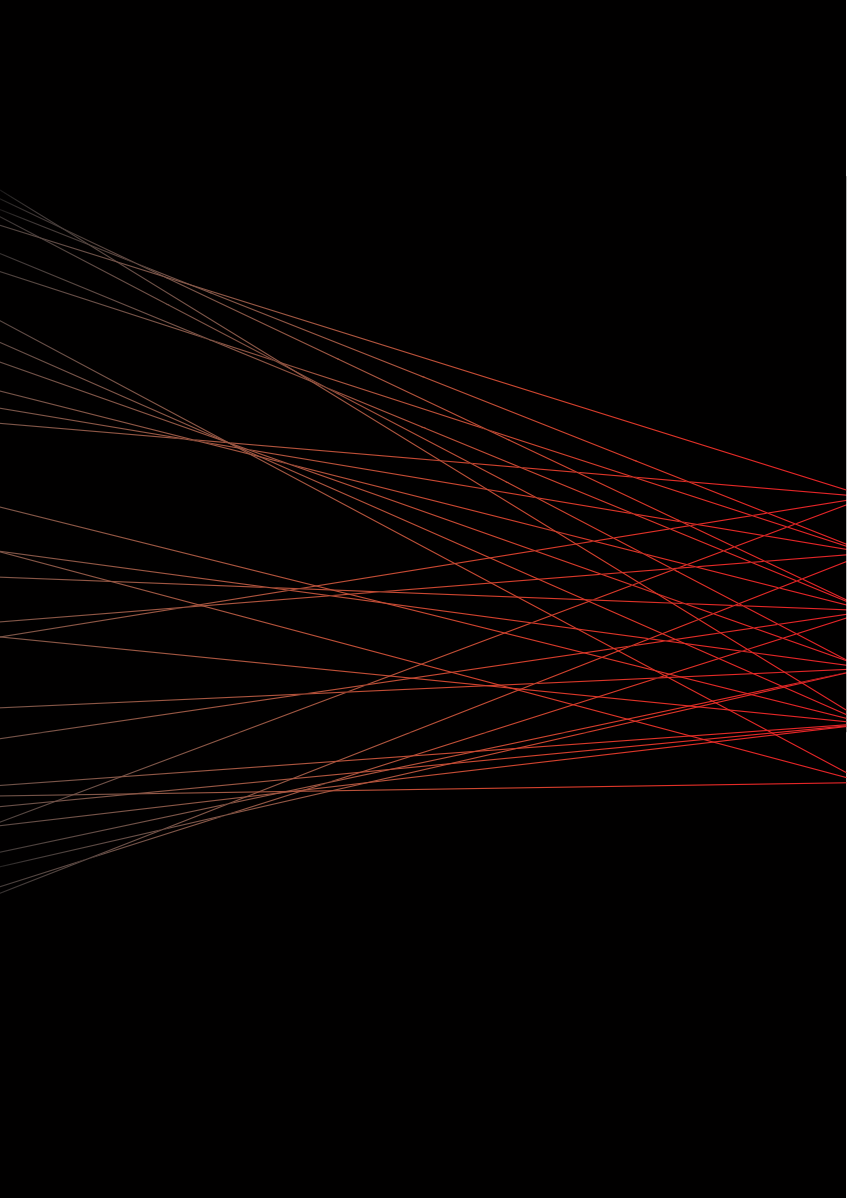


PRINCIPALES SOURCES DE FONDS 2011
HES-SO ET HES-S2 (en mios de CHF)



EMPLOI DE FONDS 2011
HES-SO ET HES-S2 (en mios de CHF)





EXERCICE 2011
STATISTIQUES DEFINITIVES

Direction générale HES-SO Genève

Genève, avril 2012

Table des matières

1	SYSTÈME DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS DE GESTION.....	4
1.1	Financement HES.....	5
1.1.1	Financement de la HES-SO par les cantons	5
1.1.2	Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO ..	5
1.2	Flux financiers globaux	7
1.2.1	HES-SO	7
1.2.2	HES-S2 Santé - Social	10
1.2.3	HES-S2 Musique et Arts	13
1.3	Instruments de gestion.....	16
1.3.1	Evolution du clearing de la HES-SO	17
1.3.2	Evolution du clearing de la HES-S2 Santé – Social	18
1.3.3	Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts	19
1.3.4	Evolution des provisions et réserves 2004-2011	20
1.4	Financement des écoles genevoises	22
1.4.1	HES-SO	22
1.4.1.1	Subvention de la HES-SO 2011	22
1.4.1.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2011.....	23
1.4.1.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2011.....	23
1.4.2	HES-S2	24
1.4.2.1	Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2011	24
1.4.2.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social en 2011	24
1.4.2.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2011 en pourcent	25
1.4.3	HES-S2 Musique et Arts	25
1.4.3.1	Subvention de la HES-S2 Musique et Arts 2011	25
1.4.3.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2011	26
1.4.3.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2011 en pourcent.....	26
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES	27
2.1	Effectifs étudiants 2002 à 2011	28
2.2	Chiffres clés.....	29
2.2.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO*.....	29
2.2.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social	30
2.2.3	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts	31
3	COMPTES DES ÉCOLES.....	32
3.1	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	33
3.1.1	Chiffres clés	33
3.1.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010).....	34
3.2	Haute école de gestion	35
3.2.1	Chiffres clés	35
3.2.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010).....	36
3.3	Haute école d'arts et de design – design	37
3.3.1	Chiffres clés	37

3.3.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	38
3.4	Haute école d'arts et de design – arts visuels	39
3.4.1	Chiffres clés	39
3.4.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	40
3.5	Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève	41
3.5.1	Chiffres clés	41
3.5.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	42
3.6	Fondation de la Haute Ecole de santé – Le Bon Secours	43
3.6.1	Chiffres clés	43
3.6.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	44
3.7	Fondation de la Haute Ecole de travail social – Institut d'études sociales	45
3.7.1	Chiffres clés	45
3.7.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	46
3.8	Comptes communs SO, S2, S2 nouveaux domaines et Direction générale	47
3.8.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)	47
4	ANNEXES	48
4.1	Évolution des contributions financières	49
4.1.1	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO49	
4.1.2	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social	49
4.1.3	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts	49
4.2	Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2011	50
4.2.1	Personnel enseignant	50
4.2.1	Corps intermédiaire	50
4.2.1	Personnel administratif et technique	50
4.3	Provenance des étudiants en 2011 (moyenne pondérée)	51
4.4	Evolution des étudiants par filière	53
4.5	Evolution du coût et des forfaits par étudiant	54

1 Système de financement et instruments de gestion

1.1 Financement HES

Élaboré par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), le système financier de la HES-SO s'articule selon deux principes :

1. Le budget de fonctionnement de la HES-SO est financé par les cantons et la Confédération
2. La HES-SO finance ses établissements cantonaux, régionaux et privés.

Il n'y a donc pas de flux de financement qui vont directement des cantons aux établissements cantonaux, à l'exception toutefois des financements qui sont opérés au titre des conditions locales particulières (CLP). Les différences de financement peuvent apparaître entre les produits des établissements cantonaux et leurs charges. Une différence négative correspond à une insuffisance de financement qui est comblée par un financement complémentaire direct de la part du canton responsable de l'établissement. Ce financement complémentaire direct correspond à ce qu'on appelle les *conditions locales particulières* qui s'appliquent à l'ensemble des prix et des quantités des ressources consommées.

Ce modèle repose sur la notion d'équité et de proportionnalité entre les cantons partenaires. Il est orienté vers un financement ciblé sur l'extrant (output) puisqu'il repose sur un financement par étudiant-e.

Le principe d'équivalence est appliqué, à savoir une corrélation entre ce que paie un canton (financeur) ainsi que les avantages qu'il en retire (utilisateur) et son pouvoir de co-décision (décideur).

1.1.1 Financement de la HES-SO par les cantons

Les ressources destinées à la couverture des charges de l'ensemble des écoles et de l'administration centrale de la HES-SO, ainsi qu'à l'approvisionnement de la réserve stratégique sont essentiellement constituées des contributions cantonales et des subventions fédérales.

Ces versements cantonaux sont composés de trois montants correspondant aux critères de contribution retenus, dont l'incidence respective a été fixée en pourcentage du montant total des contributions :

- un montant forfaitaire identique pour tous les cantons, correspondant au droit de co-décision [1]¹;
- un montant proportionnel au nombre des étudiant-e-s originaires du canton scolarisé-e-s dans la HES-SO [2]
- un montant proportionnel au nombre des étudiant-e-s HES accueilli-e-s dans le canton et des flux financiers ainsi générés [3].

Le montant des contributions cantonales inscrites au budget est inférieur au montant des charges des écoles du canton, du fait que « la caisse commune » HES-SO reçoit les contributions de la Confédération [4] et des autres cantons non membres de la HES-SO [5] (selon les dispositions de l'accord AHES).

1.1.2 Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiants [6], différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-.

Elles bénéficient aussi des écolages perçus auprès des étudiant-e-s non genevois ou remboursés par le canton pour les étudiant-e-s genevois-es [7].

¹ Voir chiffre correspondant dans le schéma intitulé « système financier de la HES-SO et HES-S2 », page 6.

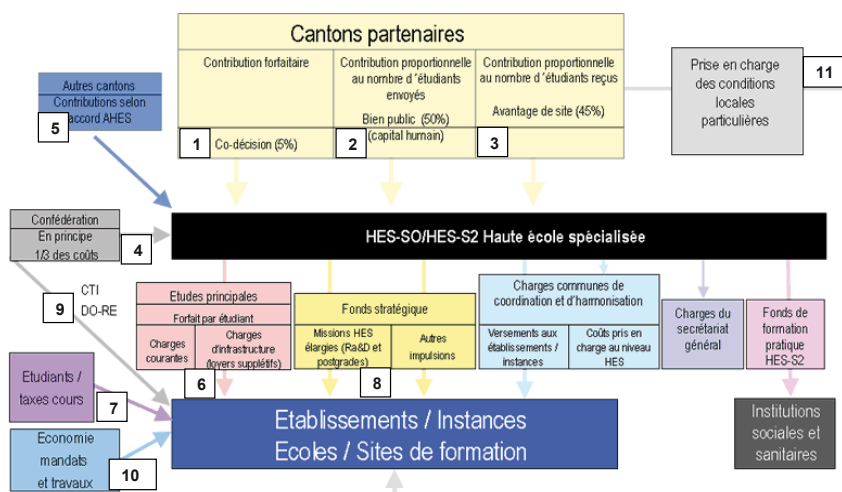
Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée et aux transferts de technologie sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO [8], par des mandataires privés, par des institutions fédérales (Commission fédérale des technologies et de l'innovation, Office fédéral des assurances sociales, etc.) ou européennes (programmes de financement de la recherche) [9].

Le fonds stratégique représente au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont principalement destinés au développement de la recherche appliquée.

Les écoles reçoivent de la part des entreprises et institutions des montants correspondant aux mandats et prestations à des tiers qu'elles réalisent [10].

Enfin, pour la couverture des charges supplémentaires liées aux conditions locales particulières CLP, les cantons versent directement leur contribution à l'établissement HES cantonal [11]. Ces CLP peuvent être liées à plusieurs facteurs : coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience, etc.

Schéma : Système financier de la HES-SO / HES-S2



1.2 Flux financiers globaux

1.2.1 HES-SO

Partie 1

	HES-SO		
	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision	1368829	1'327'096	1'288'000
Forfait Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)	14'969 1'480	15'661 1'311	14'984 1'366
Avantage de bien public	22'150'527	20'531'571	20'468'144
Forfait Etudiants (accueillis à Genève)	11'129 1'930	11'515 1'864	10'974 1'826
Avantage de site	21'482'309	21'463'960	20'038'524
Contribution cantonale HES-SO sans masters selon fichier HES-SO	45'002'463	43'319'962	41'796'834

Partie 2

	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Charges	Francs	Francs	Francs
Charges de personnel (yc charges Plend IPSAS)	63'807'587	63'780'000	62'078'335 ⁺
Charges Plend IPSAS	-	-	683'086
Charges de biens, services et marchandises (yc charges supplétives et CERCO)	12'345'046	11'110'000	12'694'483 ⁺
Charges amortissements IPSAS	-	-	788'284
Charges amortissements Crédit-programme	358'940	832'110	-
Charges d'infrastructure (yc charges supplétives)	11'833'296	10'000'000	11'603'548
Autres charges (yc charges amortissements IPSAS)	956'184	5'000 ⁺	148'244
Attribution aux provisions / fonds (yc pénalités OFFT)	511'445	400'000	943'599
Total des charges	89'812'498	86'127'110	88'939'579

Produits	Francs	Francs	Francs
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	52'149'208	48'945'497	49'312'333
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (masters)	1'584'977	3'522'956	1'937'580
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	6'530'650	6'270'000	6'190'039
Subventions des fonds stratégique HES-SO	4'315'757	3'811'000	3'776'092
Autres subventions reçues	2'730'831	3'115'000	4'361'878
Subventions Crédit-programme	358'940	832'110	-
Correctif exercices antérieurs	1'745	-	(29'096)
Sous-total	67'672'108	66'496'563	65'548'826

Autres produits :			
écolages	3'179'307	2'931'700	2'360'338
mandats et prestations de services	5'744'825	5'020'000	4'379'244 ⁺
produits divers (yc CERCO)	3'641'638	4'161'000	3'523'526

Sous-total	12'565'770	12'112'700	10'263'108
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Prélèvement sur provisions	679'250	-	2'056'691
Prélèvement sur fonds	90'470	-	23'372
Produits financiers	35'309	-	34'725

Total des produits	81'042'907	78'609'263	77'926'722
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Excédent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(8'769'591)	(7'517'847)	(11'012'857)
--	--------------------	--------------------	---------------------

Subventions cantonales en nature	12'308'672	10'410'000	12'050'352
----------------------------------	------------	------------	------------

Excédent de (charges) / produits de l'exercice après subventions cantonales	3'539'081	2'892'153	1'037'495
--	------------------	------------------	------------------

Impact amortissement IPSAS sur le résultat	749'997		
Montant restituable au canton		(1'071'000)	(1'012'438)
Dissolution supplémentaire de réserves	739'328		

Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	5'028'405	1'821'153	25'057
--	------------------	------------------	---------------

Partie 3

	HES-SO			
	Rubrique budgétaire	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision		1'368'829	1'327'096	1'288'000
Forfait		14'969	15'661	14'984
Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)		1'480	1'311	1'366
Avantage de bien public		22'150'527	20'531'571	20'468'144
Forfait		11'129	11'515	10'974
Etudiants (accueillis à Genève)		1'930	1'864	1'826
Avantage de site		21'482'309	21'463'960	20'038'524
Contribution cantonale HES-SO	36107701	45'002'463	43'319'962	41'796'834
Taxes d'études (nb étudiants 2007 : 1663)	36607701	1'127'000	1'070'000	1'109'500
Centre de création et de recherche en céramique (CERCO)	36307701	-	170'000	-
Pénalité OFFT pour filières sous-critiques	36307701	-	150'000	-
Total des charges de financement spécifique		1'127'000	1'390'000	1'109'500
Charges PLEND		-	-	683'086
Amortissements		-	-	788'284
Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS	36307701	-	-	1'471'370
Charges salaires et BSM en nature	36317701	475'376	410'000	446'804
Perte des écoles	36307701	2'991'569	3'379'570	3'681'174
		3'466'945	3'789'570	4'127'978
Charges supplétives d'infrastructure	36317701	11'833'296	10'000'000	11'603'548
Forfaits loyer subvention infrastructure	36307701	(6'530'650)	(6'271'723)	(6'190'039)
Total des CLPs d'infrastructure		5'302'646	3'728'277	5'413'509
Total des Conditions locales particulières (CLPs)		8'769'591	7'517'847	11'012'857
Subvention en nature des CLPs sur infrastructure		(5'302'646)	(3'728'277)	(5'413'509)
Subvention en nature salaires et BSM		(475'376)	(410'000)	(446'804)
Subvention en nature des infrastructures		(6'530'650)	(6'271'723)	(6'190'039)
Subvention en nature	42717701	(12'308'672)	(10'410'000)	(12'050'352)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			(301'172)	
Impact amortissement IPSAS sur le résultat		(749'997)		-
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles	36307701	(739'328)		-
Montant restituable au canton			(1'071'000)	1'012'438
Bouclement définitif HES-SO 2008 reportée en 2009		(655'420)		(889'178)
Total des charges du canton (363.30)	363.30	40'445'637	40'445'637	41'992'099

1.2.2 HES-S2 Santé – Social

Partie 1

	HES-S2		
	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision	766'425	776'935	759'805
Forfait Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)	12'086 905	12'049 790	11'915 905
Avantage de bien public	10'937'411	9'523'231	10'783'075
Forfait Etudiants (accueillis à Genève)	10'374 1'203	10'270 1'147	10'086 1'238
Avantage de site	12'480'167	11'779'690	12'486'468
Contribution cantonale HES-S2	24'185'212	22'082'125	24'036'842

Partie 2	R��l 2011	Budget 2011	R��l 2010
Charges	Francs	Francs	Francs
Charges de personnel	34'621'712	35'480'000	33'237'300
Charges Plend IPSAS	-	-	963'012
Charges de biens, services et marchandises (yc charges suppl��tives)	5'668'813	6'450'000	5'382'830
Charges d'infrastructure (yc charges suppl��tives)	4'111'347	4'405'000	4'068'772
Charges amortissements Cr��dit-programme	14'008	118'570	-
Autres charges (yc indemn��t��s de stage)	3'375'493	3'400'000	3'602'431
Attribution aux provisions	346'815	140'000	267'140
Total de charges	48'138'187	49'993'570	47'521'485
Produits	Francs	Francs	Francs
Subventions forfaitaires re��ues de la HES-S2 (��tudiants)	25'960'464	25'000'000	26'685'992
Subventions forfaitaires re��ues de la HES-S2 (loyers)	2'225'550	2'140'000	2'289'915
Subventions des fonds strat��gique HES-S2	1'320'875	1'810'000	1'518'763
Subventions Cr��dit-programme	14'008	118'570	-
Autres subventions re��ues	1'944'453	821'000	1'519'756
Sous-total	31'465'350	29'889'570	32'014'425
Autres produits :			
��colages	3'016'072	2'110'000	3'051'612
mandats et prestations de services	1'723'491	2'144'000	1'773'662
contributions de stage	902'640	889'000	982'720
produits divers	1'525'731	1'275'000	1'619'750
Etudiants AP : 360 ��tudiants �� CHF 18'300 * 4/12	-	2'196'000	-
Sous-total	7'167'934	8'614'000	7'427'744
Pr��l��vement sur provisions	309'038		389'564
Correctifs exercices ant��rieurs	-		-
Produits financiers	2'423		2'214
Total des produits	38'944'745	38'503'570	39'833'947
Exc��dent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(9'193'443)	(11'490'000)	(7'687'538)
Subventions cantonales en nature	2'301'370	2'300'000	2'117'992
Indemn��t��s de stage pay��es par le Canton	2'280'560	2'270'000	2'500'000
Subvention cantonale immeuble HETS	1'160'000	1'160'000	1'160'000
Financement cantonal suppl��mentaire	5'066'023	5'750'000	5'124'384
Exc��dent de (charges) / produits de l'exercice apr��s subventions cantonales	1'614'510	(10'000)	3'214'838
Montant restituable au canton	977'162		1'824'875
Constitution suppl��mentaire de r��serves			
Dissolution suppl��mentaire de r��serves			
R��sultat de l'exercice apr��s dissolution suppl��mentaire de r��serves	637'348	(10'000)	1'389'963

Partie 3

	HES-S2			
	Rubriques budgétaires	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision		766'425	776'935	759'805
Forfait <i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>		12'086 905	12'049 790	11'915 905
Avantage de bien public		10'937'411	9'518'710	10'783'075
Forfait <i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		10'374 1'203	10'270 1'147	10'086 1'238
Avantage de site		12'480'167	11'779'690	12'486'468
Contribution cantonale HES-S2	36107801	24'185'212	22'082'000	24'036'842
Taxes d'études	36607801	1'008'500	695'000	902'000
Conditions locales particulières	36307801	5'066'023	5'750'000	5'124'384
Indemnités de stage	36607801	2'280'560	2'270'000	2'500'000
Bâtiment Pré-Jérôme	36307801	1'160'000	1'160'000	1'160'000
Pénalité OFFT / Prestations DIP 120 * 18'300 * (160/360)	36607801	-	976'000	-
Total des charges de financement spécifique		9'515'083	10'851'000	9'686'384
Charges PLEND	36317801	-	-	963'012
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>		-	-	963'012
Charges salariales et BSM en nature	36317801	314'806	300'000	299'126
Conditions locales particulières sur charges de fonctionnement		6'992'840	8'925'000	4'646'543
<i>Total des CLPs de fonctionnement</i>		7'307'646	9'225'000	4'945'669
Charges d'infrastructure	36317801	2'124'783	2'405'000	2'249'905
Charges supplétives d'infrastructure		1'986'564	2'000'000	1'818'867
Forfaits loyers subvention infrastructure		(2'225'550)	(2'140'000)	(2'289'915)
<i>Total des CLPs sur charges d'infrastructure</i>		1'885'797	2'265'000	1'778'857
Total des conditions locales particulières		9'193'443	11'490'000	7'687'538
Subvention cantonale pour conditions locales particulières		(5'066'023)	(5'750'000)	(5'124'384)
Subvention cantonale pour indemnités de stage		(2'280'560)	(2'270'000)	(2'500'000)
Total des subventions pour CLPs de fonctionnement		(7'346'583)	(8'020'000)	(7'624'384)
Subvention cantonale pour le bâtiment Pré-Jérôme		(1'160'000)	(1'160'000)	(1'160'000)
Subvention en nature des BSM	42717801	(314'806)	(300'000)	(299'126)
Subvention en nature des infrastructures	42717801	(1'986'564)	(2'000'000)	(1'818'867)
Subvention en nature		(3'461'370)	(3'460'000)	(3'277'992)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			(74'917)	-
Remboursement de la perte reportée		-	-	-
Constitution de réserve			-	-
Montant restituable au canton		977'162	-	1'824'875
Différence entre boucllement provisoire et définitif HES-SO 2010		(194'864)	-	(521'879)
Coupe budgétaire du CE			-	-
Total des charges du Canton (363.34)		32'868'083	32'868'000	31'811'384

1.2.3 HES-S2 Musique et Arts

Partie 1

	HES-S2 Musique et Arts		
	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision	269'979	287'915	266'191
Forfait	22'711	22'712	22'809
Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)	391	401	376
Avantage de bien public	8'879'816	9'107'512	8'576'184
Forfait	10'992	11'177	10'908
Etudiants (accueillis à Genève)	946	954	955
Avantage de site	10'398'689	10'662'858	10'417'140
Forfait	10'992	11'175	
Etudiants (accueillis à Genève)	-93	-97	
Avantage de site NE payé par Genève	(1'018'629)		
Avantage de bien public au-delà du 50% payé par Genève	(427'762)		
Total à charge de Neuchâtel	(1'446'391)	(1'083'640)	(1'171'878)
Contribution cantonale HES-S2 nouveaux domaines sans masters selon fichier HES-SO	18'106'122	18'963'464	18'079'180

Partie 2

	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
	Francs	Francs	Francs
Charges			
Charges de personnel	30'180'940	26'875'000	26'274'535
Charges Plend IPSAS	-	-	59'042
Charges de biens, services et marchandises (yc charges supplétives)	8'674'136	8'279'000	8'438'859
Charges d'infrastructure (yc charges supplétives)	3'913'207	3'430'000	3'457'004
Charges amortissements Crédit-programme	111'112	191'370	-
Autres charges	47'065	85'000	284'929
Attribution aux provisions / fonds	343'790	25'000	(189'028)
Total des charges	43'270'251	38'885'370	38'325'341
Produits			
	Francs	Francs	Francs
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	16'940'817	15'770'000	18'431'600
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (masters)	13'966'267	15'385'640	12'750'279
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'754'339	1'760'000	1'768'907
Subventions des fonds stratégique HES-SO	670'990	775'000	701'940
Subventions Crédit-programme	111'112	191'370	-
Autres subventions reçues	738'700	550'000	431'734
Correctif exercices antérieurs	-	-	-
Sous-total	34'180'224	34'432'010	34'084'459
Autres produits :			
écolages	1'077'849	1'031'170	1'480'538
mandats et prestations de services	311'122	250'000	326'568
produits divers	704'128	575'000	616'006
produits Neuchâtel	696'052	405'330	670'771
Sous-total	2'789'151	2'261'500	3'093'883
Prélèvement sur provisions	3'768'196	-	264'719
Prélèvement sur fonds	64'557	-	16'257
Produits financiers	4'952	-	2'690
Total des produits	40'807'081	36'693'510	37'462'008
Excédent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(2'463'170)	(2'191'860)	(863'333)
Subventions cantonales en nature amortissement IPSAS			
Subventions cantonales en nature	2'244'739	1'720'000	1'905'414
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après subventions cantonales	(218'431)	(471'860)	1'042'081
Constitution de réserves selon projet de convention			
Montant restituable au canton	1'204'123	-	1'912'943
Dissolution supplémentaire de réserves			
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	(1'422'554)	(471'860)	(870'862)

Partie 3

	HES-S2 Musique et Arts			
	Rubrique budgétaire	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Droit de co-décision		269'979	287'915	266'191
<i>Forfait</i>		22'711	22'712	22'809
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>		391	401	376
Avantage de bien public		8'879'816	9'107'512	8'576'184
<i>Forfait</i>		10'992	11'177	10'908
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		946	954	955
Avantage de site		10'398'689	10'662'858	10'417'140
<i>Forfait</i>		10'992	11'175	0
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		-93	-97	0
Avantage de site		(1'446'391)	(1'083'640)	(1'171'878)
Contribution cantonale HES-S2 nouveaux domaines	36107802	18'106'122	18'963'464	18'079'180
Taxes d'études		151'500	182'000	133'500
Total des charges de financement spécifique	36607802	151'500	182'000	133'500
Charges PLEND		-	-	59'042
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	36307802	-	-	59'042
Charges salaires et BSM en nature		115'474	220'000	225'244
Perte des écoles		195'936	306'347	(1'109'051)
	36307802	311'410	526'347	(883'807)
Charges d'infrastructure		1'776'834	1'930'000	1'776'834
Charges supplétives d'infrastructure		2'129'265	1'500'000	1'680'170
Forfaits loyer subvention infrastrecture		(1'754'339)	(1'764'487)	(1'768'907)
<i>Total des CLPs d'infrastructure</i>	36317802	2'151'760	1'665'513	1'688'098
Total des Conditions locales particulières (CLPs)		2'463'170	2'191'860	863'333
Subvention en nature salaires et BSM		(115'474)	(220'000)	(225'244)
Subvention en nature des infrastructures		(2'129'265)	(1'500'000)	(1'680'170)
Subvention en nature	42717801	(2'244'739)	(1'720'000)	(1'905'414)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			(167'098)	
Constitution de réserves selon projet de convention		-		-
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles				
Montant restituable au canton		1'204'123		1'912'943
Coupe cantonale			(100'000)	
Bouclement définitif HES-S2 nouveaux domaines 2010 reportée en 2011		(329'951)		170'543
Total des charges du canton (363.30)		19'350'225	19'350'000	19'254'085

1.3 Instruments de gestion

Le concordat intercantonal HES-SO et la convention HES-S2 stipulent que « la gestion financière est assurée par un système financier et comptable unifié et selon des procédures communes ». C'est dans cette optique qu'ont été développés les trois piliers du système d'information de la HES-SO/S2, avec la participation active des représentants de la HES-SO Genève :

- l'application de gestion financière et comptable (AGF),
- l'application de gestion académique (AGE),
- l'application de gestion de projets (AGP), pour la recherche appliquée.

L'objectif de ces trois applications est de mettre à la disposition de leurs utilisateurs des outils efficaces permettant :

- d'assurer de manière rationnelle, coordonnée et transparente les tâches de gestion,
- de répondre aux exigences d'harmonisation présentes et futures,
- de mettre en place une gestion décentralisée par établissement cantonal et par école
- d'assurer une vision globale du fonctionnement de l'institution intercantonale.

Depuis le début de l'année 2000, contrairement à d'autres écoles partenaires, **la HES-SO Genève s'est engagée dans l'utilisation exclusive de ces systèmes de gestion et joue un rôle de leader dans leur mise en œuvre et leur développement.**

1.3.1 Evolution du clearing de la HES-SO

Clearing		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	B 2011	Réel 2011 provisoire	B 2012
Genève	Contribution financière du canton à la HES-SO	35'650'821	36'449'351	35'581'682	36'953'687	41'141'414	43'203'381	45'002'462	44'962'080
	Subventions de la HES-SO aux écoles genevoises pour les études principales	55'945'159	53'282'963	51'614'594	53'189'215	57'419'995	58'740'061	60'264'836	59'207'234
	Clearing	20'294'338	16'833'612	16'032'911	16'235'528	16'278'581	15'536'679	15'262'374	14'245'153
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-SO	18'974'670	19'367'785	19'919'770	21'535'462	23'632'141	25'902'898	25'831'097	28'300'235
	Subventions de la HES-SO aux écoles fribourgeoises pour les études principales	27'724'750	28'784'928	30'288'762	32'198'991	34'067'134	32'335'133	36'003'284	33'879'390
	Clearing	8'750'080	9'417'143	10'368'992	10'663'529	10'434'993	6'432'234	10'172'188	5'579'155
Valais	Contribution financière du canton à la HES-SO	18'200'742	18'685'068	19'836'929	21'190'366	22'529'036	25'167'764	23'272'860	24'715'450
	Subventions de la HES-SO aux écoles valaisannes pour les études principales	21'617'854	21'854'300	23'093'213	25'354'825	26'938'069	28'158'583	27'427'835	27'752'267
	Clearing	3'417'112	3'169'231	3'256'284	4'164'459	4'409'033	2'990'819	4'154'975	3'036'817
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-SO	24'681'552	26'176'967	26'226'648	27'027'055	30'341'863	31'202'493	32'561'866	34'910'412
	Subventions de la HES-SO aux écoles ARC pour les études principales	21'968'938	22'344'556	21'337'932	21'260'323	22'674'908	23'864'295	25'445'228	27'977'309
	Clearing	-2'712'614	-3'832'411	-4'888'716	-5'766'732	-7'666'955	-7'338'198	-7'116'638	-6'933'104
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-SO	50'944'698	52'028'698	53'439'138	53'680'101	59'858'026	59'816'923	64'967'726	64'674'438
	Subventions de la HES-SO aux écoles vaudoises pour les études principales	52'864'477	54'320'091	52'646'749	53'353'273	57'580'715	56'659'588	59'789'871	60'951'116
	Clearing	1'919'779	2'291'393	-792'389	-326'828	-2'277'311	-3'157'335	-5'177'855	-3'723'322

1.3.2 Evolution du clearing de la HES-S2 Santé – Social

Clearing		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	B 2011	Réel 2011 provisoire	B 2012
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	21'713'169	23'566'917	21'005'078	22'395'872	23'841'978	23'353'345	24'185'212	21'609'167
	écoles genevoises pour les études principales	25'968'438	27'505'003	27'590'158	28'310'413	28'975'907	28'559'503	28'186'014	25'563'111
	Clearing	4'255'269	3'938'086	6'585'080	5'914'541	5'133'929	5'206'158	4'000'802	3'953'943
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	12'669'070	13'006'609	11'797'232	12'439'277	13'361'068	13'862'707	13'988'491	12'789'471
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	11'904'117	12'205'530	12'549'912	12'801'422	13'120'402	13'053'590	13'602'933	11'709'318
	Clearing	-764'953	-801'079	752'680	362'145	-240'666	-809'117	-385'557	-1'080'153
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	14'522'397	15'790'965	14'746'150	15'983'646	17'544'153	18'210'968	18'124'566	16'615'575
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	13'131'507	14'158'662	15'569'639	16'581'731	17'760'664	17'757'331	17'799'384	16'137'812
	Clearing	-1'390'890	-1'632'303	823'489	598'085	216'511	-453'637	-325'182	-477'763
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	13'727'729	14'710'886	13'862'597	14'636'272	15'633'932	15'657'030	16'005'255	12'734'708
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	5'529'133	6'182'154	7'106'678	7'424'899	8'065'504	8'007'450	8'070'752	6'193'200
	Clearing	-8'198'596	-8'528'732	-6'755'919	-7'211'373	-7'568'428	-7'649'580	-7'934'503	-6'541'508
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	32'862'385	35'422'428	32'011'346	33'674'165	35'173'619	37'686'864	34'995'907	31'768'491
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	34'356'560	37'276'683	39'809'170	40'733'563	41'236'384	43'921'176	40'356'554	35'622'109
	Clearing	1'494'175	1'854'255	7'797'824	7'059'399	6'062'766	6'234'312	5'360'647	3'853'618

1.3.3 Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts

Clearing		Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	B 2011	Réel 2011 provisoire	B 2012
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	15'193'719	17'096'103	18'919'151	19'361'608	19'552'514	20'348'272
	écoles genevoises pour les études principales	27'584'441	31'401'492	32'950'785	32'920'407	32'695'273	34'203'881
	Clearing	12'390'722	14'305'389	14'031'634	13'558'799	13'142'758	13'855'609
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'107'321	1'512'570	1'228'364	1'729'066	1'228'364	1'556'899
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	-	-	-	-	-	-
	Clearing	-1'107'321	-1'512'570	-1'228'364	-1'729'066	-1'228'364	-1'556'899
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'986'288	2'245'683	2'372'470	2'751'605	2'308'034	2'581'645
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	2'336'345	2'521'450	2'515'475	2'975'550	2'563'275	2'716'841
	Clearing	350'057	275'767	143'005	223'945	255'241	135'196
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	1'922'281	2'653'413	2'799'737	2'400'140	2'592'715	2'911'476
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	-	-	-	-	-	-
	Clearing	-1'922'281	-2'653'413	-2'799'737	-2'400'140	-2'592'715	-2'911'476
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	8'471'719	10'435'485	11'156'438	12'068'076	12'115'502	12'980'856
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	12'069'557	16'494'117	17'463'767	18'764'257	18'058'242	20'198'683
	Clearing	3'597'838	6'058'632	6'307'328	6'696'181	5'942'740	7'217'827

1.3.4 Evolution des provisions et réserves 2004-2011

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	Utilisation / Dissolution	Constitution / Attribution	31.12.2010	Utilisation / Dissolution	Constitution / Attribution	31.12.2011
Provisions :													
HES-SO	4053465	2832526	4328451	3783733	4366010	4102384	4330571	(1726991)	920227	3523807	(425750)	421845	3519902
HES-S2	1828970	932332	3223800	2857804	1132907	1641759	837298	(263330)	140905	714873	(172428)	210205	752650
HES-S2 ND	-	-	516700	483749	168940	219872	3971898	(264719)	575265	4282444	(3748196)	279234	813481
Total provisions	5882435	3764856	8069951	7135286	5667857	5964014	9139767	(2255039)	1636398	8521123	(4346374)	911284	5086032
Réserves :													
HES-SO	105318	447987	1754325	3'532'069	3'532'069	3'808'009	3908595	-	263260	4168855	-	263534	4433389
- Réserves 5%							9509978	(1080346)	-	8429632	(788284)	-	7641348
- Immobilisation IPSAS							915000	(329700)	-	585300	(253500)	-	331800
- Réserves affectées													
HES-S2	4432'389	3844423	1747658	1747658	1747658	1747658	1837623	-	484291	2321914	-	46371	2368285
- Réserves 5%							710000	-	4007000	11100000	-	-	1110000
- Réserves affectées													
HES-S2 ND	770'976	594955	(250'737)	202290	202290	-	634757	-	3007000	3107000	-	1020845	1655601
- Réserves affectées							10000	-	-	-	-	-	3107000
Total réserves	5308983	4887275	3251246	5482017	5482017	5555967	15048929	(1410046)	1447551	17561457	(1041784)	1330749	17850423
Portes reportées													
HES-SO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HES-S2	-	-	(3072'000)	(2303'173)	(2303'173)	(1862'954)	(1862'954)	-	-	-	-	-	-
Total pertes reportées	-	-	(3072'000)	(2303'173)	(2303'173)	(1862'954)	(1862'954)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11'191'118	8'652'133	8'249'197	10'314'130	8'846'701	9'856'721	19'350'389	(5'665'085)	3'083'947	26'082'561	(5'388'188)	2'242'033	22'336'466
Capital													
HES-SO	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HES-S2	-	-	14'000'000	14'000'000	14'000'000	14'000'000	41'500'000	-	-	41'500'000	-	-	41'500'000
HES-S2 ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163099	-	-	163099
Total	1'000'000	1'000'000	14'000'000	14'000'000	14'000'000	14'000'000	41'500'000	-	-	4313098	-	-	4313098
TOTAL	12'191'118	9'652'133	9'649'197	11'714'130	10'246'701	14'006'721	23'500'389	(3'665'085)	3'083'947	30'395'680	(5'388'188)	2'242'033	27'249'565

Détail du tableau « Evolution des provisions et réserves de la HES-SO Genève »

Provision au 31.12.2011

HES-SO	Provision rattrapage PPI	1'343'335
	Provision vacances non prises	400'860
	Provision pour restructuration	703'565
	Provision pour heures supplémentaires	132'099
	Provision pour pénalités OFFT	643'340
	Provision pour débiteurs douteux	296'702
	TOTAL	3'519'901
HES-S2	Provision rattrapage PPI	483'175
	Provision vacances non prises	78'098
	Provision pour pénalités OFFT	160'308
	Provision pour débiteurs douteux	31'069
	TOTAL	752'650
HES-S2 Nouveaux domaines	Provision rattrapage PPI	274'661
	Provision vacances non-prises	73'557
	Provision pour litiges	56'000
	Provision pour heures supplémentaires	63'045
	Provision pour débiteurs douteux	48'603
	Provisions diverses	297'615
	TOTAL	813'481

Réserves

HES-SO	Réserves selon convention (5% des charges)	4'433'389
	Réserves affectées	331'800
	Réserves liées aux immobilisations (IPSAS)	7'641'348
	TOTAL	12'406'537
HES-S2	Réserves selon convention (5% des charges)	2'368'285
	Réserves affectées	1'110'000
	TOTAL	3'478'285
HES-S2 Nouveaux domaines	Réserves selon convention (5% des charges)	1'655'601
	Réserves affectées	310'000
	TOTAL	1'965'601

Capital au 31.12.2011

HES-S2	Prix d'achat du terrain rue Pré-Jérôme, considéré comme fonds propres	2'750'000
	Fonds propres investis par l'HETS pour la construction de l'immeuble sis à la rue Pré-Jérôme	1'400'000
	TOTAL	4'150'000
HES-S2 Nouveaux domaines	Capital	163'099

1.4 Financement des écoles genevoises

1.4.1 HES-SO

1.4.1.1 Subvention de la HES-SO 2011

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés (*)	Subvention par étudiant	Subvention études principales	Subvention infrastructure	Versement de la réserve stratégique
		(Francs)	(Francs)	(Francs)	(Francs)
HEPIA					
Architecture	157	28'370	4'458'818	785'833	
Architecture Master	28	28'370	630'782	110'917	
Génie civil	86	37'880	3'238'740	427'500	
Microtechniques	78	41'740	3'234'850	387'500	
Informatique	32	33'570	1'063'050	158'333	
Génie mécanique	61	41'290	2'518'690	305'000	
Télécommunications	21	40'160	823'280	102'500	
Ingénierie des TI	33	40'160	1'318'587	164'166	
Ingénierie des TI à temps partiel	30	23'690	718'597	113'750	
Agronomie	51	51'930	2'657'085	255'833	
Gestion de la nature	84	42'290	3'559'408	420'833	
Architecture du paysage	166	28'370	4'704'692	829'167	
Total HEPIA	826		28'926'579	4'061'333	2'883'879
Haute école de gestion					
Economie d'entreprise	376	16'880	6'338'440	694'675	
Economie d'entreprise en emploi	225	11'820	2'655'560	311'837	
Information documentaire	106	21'480	2'280'460	196'408	
Information documentaire à temps partiel	18	12'470	218'225	24'290	
Information documentaire Master	5	21'480	100'240	8'633	
Informatique de gestion	110	21'480	2'362'800	203'500	
Informatique de gestion à temps partiel	35	12'470	434'371	48'349	
Total HEG	873		14'390'096	1'487'692	1'177'261
Haute école d'arts et de design					
Architecture d'intérieur	77	31'470	2'407'455	229'500	
Design industriel et de produits	97	33'570	3'250'695	290'500	
Communication visuelle	121	32'410	3'905'405	361'500	
Design Master	45	19'190	853'955	100'125	
Total HEAD	338		10'417'510	981'625	277'617
Total HES Genève	2'037		53'734'185	6'530'650	4'338'757

* moyenne pondérée OFFT

1.4.1.2 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2011

Source de financements	HEPIA (Francs)	HEG (Francs)	HEAD (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-SO - études principales	28'926'579	14'390'097	10'417'510	53'734'186	80.94
HES-SO - études principales (correction année précédente)	(1'745)	-	-	(1'745)	-
HES-SO - infrastructure	4'061'333	1'487'692	981'625	6'530'650	9.84
HES-SO - fonds stratégiques	2'883'379	1'177'261	277'617	4'338'257	6.53
Total HES-SO	35'869'546	17'055'050	11'676'752	64'601'348	97.31
Contributions et subventions	1'594'909	1'136'974	48'807	2'780'690	4.19
Ecolage	867'385	1'841'355	470'567	3'179'307	4.79
Mandats et prestations	2'808'144	2'631'751	304'792	5'744'687	8.65
Produits divers	483'752	330'158	313'199	1'127'109	1.70
Utilisation des provisions	392'863	1'595	26'399	420'857	0.63
Total autres revenus	6'147'053	5'941'833	1'114'957	13'252'650	19.96
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent)					
	(6'515'235)	(2'798'090)	(2'153'142)	(11'466'467)	(17.27)
Total	35'501'364	20'198'793	10'638'567	66'387'531	100

1.4.1.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2011 en pourcent

Source de financements	HEPIA (en %)		HEG (en %)		HEAD (en %)		Total (en %)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
HES-SO - études principales	81.48	74.94	71.24	69.32	97.92	98.71	80.94	77.03
HES-SO - études principales (correction année précédente)	0.00	(0.14)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(0.08)
HES-SO - infrastructure	11.44	10.46	7.37	7.14	9.23	9.00	9.84	9.27
HES-SO - fonds stratégiques	8.12	5.74	5.83	7.59	2.61	1.74	6.53	5.65
Total HES-SO	101.04	91.00	84.44	84.06	109.76	109.44	97.31	91.87
Contributions et subventions	4.49	8.88	5.63	5.69	0.46	0.14	4.19	6.59
Ecolage	2.44	1.79	9.12	6.95	4.42	3.47	4.79	3.55
Mandats et prestations	7.91	5.71	13.03	10.40	2.86	2.58	8.65	6.58
Produits divers	1.36	1.70	1.63	2.00	2.94	2.19	1.70	1.86
Utilisation des provisions	1.11	4.74	0.01	1.04	0.25	0.43	0.63	3.00
Total autres revenus	17.31	22.82	29.42	26.08	10.94	8.81	19.96	21.58
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement								
	(18.35)	(13.82)	(13.85)	(10.14)	(20.24)	(18.25)	(17.27)	(13.45)
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.2 HES-S2

1.4.2.1 Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2011

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés (*)	Subvention par étudiant	Subvention études principales	Subvention infrastructure	Versement de la réserve stratégique
		(Francs)	(Francs)	(Francs)	(Francs)
Haute Ecole de Santé					
Soins infirmiers	313	22'680	7'098'840	579'050	
Sage-femmes	82	26'680	2'192'207	152'008	
Physiothérapie	93	22'680	2'097'900	171'125	
Nutrition et diététique	85	21'370	1'823'573	157'867	
technique en radiologie médicale	97	21'470	2'075'433	178'833	
<i>Année préparatoire</i>			(153'014)		
Total HEDS	670		15'134'939	1'238'882	616'065
Haute Ecole de Travail Social					
Thérapie psychomotrice	60	27'330	1'630'690	110'383	
Travail social à plein temps	378	19'050	7'204'075	699'608	
Travail social en emploi	64	15'090	970'790	89'263	
Travail social à temps partiel	63	16'190	1'019'970	87'413	
Total HETS	565		10'825'525	986'667	704'810
Total HES-S2 Genève	1'235		25'960'464	2'225'549	1'320'875

* moyenne pondérée OFFT

1.4.2.2 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social en 2011

Source de financements	HEDS (Francs)	HETS (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-S2 - études principales	15'134'939	10'825'525	25'960'464	60.90
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	-	-	-	-
HES-S2 - infrastructure	1'238'883	986'667	2'225'550	5.22
HES-S2 - fonds stratégiques	616'452	704'810	1'321'262	3.10
			-	
Total HES-S2	16'990'274	12'517'002	29'507'276	69.22
Contributions et subventions	5'847'312	4'306'724	10'154'036	23.82
Ecolage	1'224'233	1'791'839	3'016'072	7.08
Mandats et prestations	406'678	1'316'813	1'723'491	4.04
Produits divers	2'017'119	413'673	2'430'792	5.70
Utilisation des provisions	174'085	134'953	309'038	0.72
Total autres revenus	9'669'427	7'964'002	17'633'429	41.37
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(1'953'681)	(2'559'936)	(4'513'617)	(10.59)
Total	24'706'020	17'921'068	42'627'088	100.00

1.4.2.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2011 en pourcent

Source de financements	HEDS (en %)		HETS (en %)		Total (en %)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
HES-S2 - études principales	61.26	66.34	60.41	57.56	60.90	62.56
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	0.00	0.00	-	0.00	-	-
HES-S2 - infrastructure	5.01	5.51	5.51	5.19	5.22	5.37
HES-S2 - fonds stratégiques	2.50	3.34	3.93	3.86	3.10	3.56
Total HES-S2	68.77	75.18	69.85	66.60	69.22	71.49
Contributions et subventions	23.67	22.36	24.03	26.53	23.82	24.16
Ecolage	4.96	6.08	10.00	8.57	7.08	7.15
Mandats et prestations	1.65	1.59	7.35	7.56	4.04	4.16
Produits divers	8.16	9.22	2.31	1.98	5.70	6.11
Utilisation des provisions	0.70	0.79	0.75	1.08	0.72	0.91
Total autres revenus	39.14	40.05	44.44	45.72	41.37	42.49
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(7.91)	(15.23)	(14.28)	(12.32)	(10.59)	(13.98)
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.3 HES-S2 Musique et Arts

1.4.3.1 Subvention de la HES-S2 Musique et Arts 2011

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés (*)	Subvention par étudiant	Subvention études principales	Subvention infrastructure	Versement de la réserve stratégique
		(Francs)	(Francs)	(Francs)	(Francs)
HEAD Arts visuels					
Arts visuels	215	34'000	7'321'333	398'367	
Arts visuels master	116	34'000	3'938'333	214'292	
Total HEAD AV	331		11'259'666	612'659	219'451
Haute école de musique					
Musique	283	32'000	9'077'333	524'783	
Musique et Mouvement	18	32'000	576'000	33'300	
Pédagogie musicale - master	106	32'000	3'397'333	196'408	
Pédagogie musicale - master TP	1	18'800	12'533	925	
Interprétation musicale - master	130	32'000	4'144'000	239'575	
Interprétation musicale spécialisée TP	1	18'800	15'667	1'156	
Interprétation musicale spécialisée - master	55	32'000	1'744'000	100'825	
Interprétation musicale spécialisée TP - master	11	18'800	213'067	15'725	
Composition et théorie musicale - master	16	32'000	501'333	28'983	
Total HEM	620		19'681'266	1'141'680	451'539
Total HES-S2 nouveaux domaines Genève	951		30'940'932	1'754'339	670'990

* moyenne pondérée OFFT

1.4.3.2 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2011

Source de financements	HEAD AV (Francs)	HEM (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-S2 ND - études principales	11'259'666	19'681'266	30'940'932	81.83
HES-S2 ND - études principales (correction année précédente)	-	(33'850)	(33'850)	(0.09)
HES-S2 ND - infrastructure	612'659	1'141'680	1'754'339	4.64
HES-S2 ND - fonds stratégiques	219'451	451'539	670'990	1.77
Total HES-S2 nouveaux domaines	12'091'776	21'240'635	33'332'411	88.16
Contributions et subventions	183'794	1'248'958	1'432'752	3.79
Ecolage	349'850	727'999	1'077'849	2.85
Mandats et prestations	78'731	238'216	316'947	0.84
Produits divers	563'896	145'184	709'080	1.88
Utilisation des provisions	53'001	3'744'982	3'797'983	10.04
Total autres revenus	1'229'272	6'105'339	7'334'611	19
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(2'107'956)	(748'953)	(2'856'909)	(7.56)
Total	11'213'092	26'597'021	37'810'113	100

1.4.3.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2011 en pourcent

Source de financements	HEAD AV (en %)		HEM (en %)		TOTAL (en %)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
HES-SO - études principales	100.42	98.72	74.00	90.37	81.83	93.14
HES-SO - études principales (correction année précédente)	-	-	(0.13)	-	(0.09)	-
HES-SO - infrastructure	5.46	5.37	4.29	5.24	4.64	5.28
HES-SO - fonds stratégiques	1.96	1.01	1.70	2.63	1.77	2.10
					0.00	0.00
Total HES-SO	107.84	105.11	79.86	98.24	88.16	100.52
Contributions et subventions	1.64	2.23	4.70	3.78	3.79	3.29
Ecolage	3.12	2.94	2.74	5.16	2.85	4.42
Mandats et prestations	-	-	0.90	1.06	0.84	0.98
Produits divers	5.03	4.31	0.55	0.63	1.88	1.85
Utilisation des provisions	0.47	0.85	14.08	0.83	10.04	0.84
Total autres revenus	10.96	11.21	22.95	11.46	19.40	11.38
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(18.80)	(16.32)	(2.82)	(9.71)	(7.56)	(11.90)
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

2 Statistiques générales

2.1 Effectifs étudiants 2002 à 2011

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture *	825.67	783.00	717.33	706.17	768.50	842.00	879.50	832.75	765.50	660.00
Haute école de gestion *	873.33	807.17	758.17	723.50	697.50	634.25	581.75	492.50	457.25	411.50
Haute école d'art et design (Design) *	338.33	311.83	275.50	258.20	250.25	250.50	230.75	210.25	178.00	148.75
Total HES-SO	2'037.33	1'902.00	1'751.00	1'687.87	1'716.25	1'726.75	1'692.00	1'535.50	1'400.75	1'220.25
Haute école de santé *	669.67	723.67	699.83	664.70	659.00	603.00	515.75	468.25	436.25	438.00
Haute école de travail social *	565.17	549.67	524.33	508.85	496.50	481.75	476.50	452.00	398.25	389.00
Total HES-S2 Santé - Social	1'234.84	1'273.34	1'224.16	1'173.55	1'155.50	1'084.75	992.25	920.25	834.50	827.00
Haute école d'art et design (Arts visuels) **	331.17	322.34	288.17	262.50	264.00	327.00	340.00	331.00	334.00	306.00
Haute école de musique	620.00	636.83	624.33	-	-	-	-	-	-	-
Total HES-S3 Musique et Arts	951.17	959.17	912.50	262.50	264.00	327.00	340.00	331.00	334.00	306.00
TOTAL HES-SO / HES-S2 Santé - Social / HES-S3 Musique et Arts ***	4'223.34	4'134.51	3'887.66	3'123.92	3'135.75	3'138.50	3'024.25	2'786.75	2'569.25	2'353.25

* moyenne pondérée OFFT

** effectifs en EPT et, à partir de 2007, moyenne pondérée OFFT

*** de 2002 à 2007, les étudiants HES-S3 Musique et Arts sont comptés en EPT dans le total

2.2 Chiffres clés

2.2.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO*

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Étudiant-e-s (*)	2'037.33	1'902	1'751	1'688.20	1'716.25	1'726.75	1'692
Postes d'enseignant-e-s (**)	175.587	177.428	175.185	170.402	166.527	173.136	179.928
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	11.60	10.72	10	9.91	10.31	9.97	9.40
Postes d'assistant-e-s (**)	114.749	116.500	112.650	96.437	86.670	88.380	93.596
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	17.75	16.33	15.54	17.51	19.80	19.54	18.08
Postes administratifs et techniques (**)	89.596	89.450	87.025	92.175	85.913	89.550	87.065
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'administratifs et techniques	22.74	21.26	20.12	18.32	19.98	19.28	19.43

Total des coûts salariaux	64'077'925	62'997'370	60'268'380	56'208'386	54'622'045	55'175'911	55'950'463
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	25'179'825	25'340'707	23'128'732	21'232'845	21'544'935	20'880'068	21'511'546
Total des frais directs	89'257'750	88'338'077	83'397'112	77'441'231	76'166'980	76'055'979	77'462'009
Total des frais directs par étudiant-e	43'811	46'445	47'628	45'872	44'380	44'046	45'781
Financement hes-so, forfaits étudiants	53'735'931	51'220'818	47'419'908	51'717'311	53'339'779	54'866'850	55'463'951
Financement hes-so par étudiant-e	26'376	26'930	27'082	30'635	31'079	31'775	32'780
Financement des fonds stratégiques hes-so	4'315'757	3'776'092	3'535'897	3'685'740	4'690'525	3'535'279	3'813'340
Autres produits	34'745'142	34'378'662	28'943'290	21'079'902	20'422'181	11'207'684	8'190'549
Total des produits	92'796'830	89'375'572	82'591'692	78'930'817	80'577'317	69'609'813	67'467'840
(Insuffisance) / Excédent de financement	3'539'080	1'037'495	(805'420)	1'489'586	4'410'337	(6'446'166)	(9'994'169)

(*)Le tableau ci-dessus reprend les chiffres des écoles HES-SO ainsi que ceux de la direction générale

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

2.2.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Etudiant-e-s (*)	1'234.84	1'273.34	1'224.16	1'173.55	1'155.50	1'084.75	992.25	920.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	115.716	117.02	119.92	119.169	118.710	118.518	120.103	121.597
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.67	10.88	10.21	9.85	9.73	9.15	8.26	7.57
Postes d'assistants (**)	23.508	18.350	13.400	17.450	18.396	12.788	5.950	1.942
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	52.53	69.39	91.36	67.25	62.81	84.83	166.76	473.87
Postes administratifs et techniques (**)	52.666	53.350	54.700	54.716	53.983	55.575	55.966	56.208
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	23.45	23.87	22.38	21.45	21.40	19.52	17.73	16.37
Total des coûts salariaux	34'621'712	34'390'805	33'015'054	32'015'047	32'620'270	29'741'851	28'839'216	27'600'580
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	13'313'532	12'974'894	13'423'226	12'841'425	13'352'813	12'317'159	15'371'689	13'495'345
Total des frais directs	47'935'244	47'365'699	46'438'280	44'856'472	45'973'083	42'059'010	44'210'905	41'095'925
Total des frais directs par étudiant-e	38'819	37'198	37'935	38'223	39'786	38'773	44'556	44'657
Financement HES-S2, forfaits étudiants	25'960'464	26'685'991	26'293'106	27'541'364	27'505'004	25'792'371	23'657'339	21'852'747
Financement HES-S2 par étudiant-e	21'023	20'957	21'478	23'468	23'804	23'777	23'842	23'747
Financement des fonds stratégiques HES-S2	1'320'874	1'518'762	1'642'882	1'206'268	769'414	574'624	643'393	185'797
Autres produits	22'268'416	22'375'783	21'080'741	18'342'891	18'613'400	16'668'141	16'838'153	19'057'381
Total des produits	49'549'754	50'580'536	49'016'729	47'090'523	46'887'818	43'035'136	41'138'885	41'095'925
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'614'510	3'214'837	2'578'449	2'234'051	914'735	976'126	(3'072'000)	-
* moyenne pondérée OFFT								
** moyenne annuelle								

2.2.3 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts

	2011	2010	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	951.17	959.17	912.5	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	94.246	95.100	95.100	28.84	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.09	10.09	9.60	9.10	8.91
Postes d'assistants (**)	27.465	26.700	26.650	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	34.63	35.92	34.24	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	26.284	24.650	22.425	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	36.19	38.91	40.69	18.90	19.82

Total des coûts salariaux	26'646'874	26'062'876	25'252'697	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	13'078'463	13'049'155	14'222'450	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	39'725'337	39'112'031	39'475'147	12'681'038	12'628'916
Total des frais directs par étudiant-e	41'765	40'777	43'260	48'308.72	47'836.80
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	30'907'082	31'181'879	29'709'174	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	32'494	32'509	32'558	43'844.49	48'155.34
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	670'990	701'940	562'641	-	-
Autres produits	7'928'833	8'270'293	8'347'020	868'066	972'336
Total des produits	39'506'905	40'154'112	38'618'835	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	(218'432)	1'042'081	(856'312)	(303'793)	1'056'429

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

3 Comptes des écoles

3.1 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture

3.1.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	825.67	783.00	717.33	706.50	768.50	842.00	879.50
Postes d'enseignant-e-s (**)	103.586	103.853	103.990	104.634	103.857	110.045	116.751
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	7.97	7.54	6.90	6.75	7.40	7.65	7.53
Postes d'assistant-e-s (**)	54.276	57.230	58.630	54.229	50.300	48.700	56.950
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	15.21	13.68	12.23	13.03	15.28	17.29	15.44
Postes administratifs et techniques (**)	53.733	54.600	56.200	57.771	53.897	58.931	57.350
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	15.37	14.34	12.76	12.23	14.26	14.29	15.34
Total des coûts salariaux	33'787'867	34'076'835	33'269'366	31'813'321	32'231'701	33'440'793	34'530'072
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	14'845'685	15'856'385	13'896'989	12'412'705	14'173'818	13'740'793	15'810'380
Total des frais directs	48'633'552	49'933'221	47'166'355	44'226'026	46'405'519	47'181'586	50'340'452
Total des frais directs par étudiant-e	58'902	63'772	65'753	62'599	60'385	56'035	57'238
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	28'928'324	27'622'369	25'776'245	29'169'696	31'140'273	34'017'384	36'003'497
Subvention HES par étudiant-e	35'036	35'278	35'934	41'288	40'521	40'401	40'936
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	2'883'879	2'115'595	2'683'712	2'596'709	3'463'578	2'179'588	2'156'174
Autres produits	18'158'433	20'058'555	16'617'327	13'443'183	12'872'525	6'178'268	4'694'807
Total des produits	49'970'636	49'796'519	45'077'284	45'209'588	47'476'376	42'375'240	42'854'478
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'337'084	(136'702)	(2'089'071)	983'562	1'070'857	(4'806'346)	(7'479'754)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

3.1.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)*

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	45'424'972	44'655'991
Total subventions	45'424'972	44'655'991
Produits		
Ecolages	867'385	659'515
Mandats et prestations de services	2'808'143	2'105'188
Produits financiers	5'414	9'111
Autres produits	471'859	617'773
Utilisation / Dissolution du ducroire	15'707	56'123
Utilisation / Dissolution des provisions	22'063	1'692'818
Utilisation de fonds de tiers	355'093	-
Total produits	4'545'664	5'140'528
TOTAL REVENUS	49'970'636	49'796'519
CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	33'787'867	34'076'835
Charges de biens, services et marchandises	4'502'822	5'123'585
Part des charges communes HES-GE	1'233'000	1'241'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	192'657	183'937
Charges d'infrastructures	7'813'828	7'663'722
Frais financiers	12'115	19'413
Amortissements	829'620	867'907
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	45'468	57'192
Attribution aux provisions	216'175	699'630
TOTAL CHARGES	48'633'553	49'933'221
Résultat de l'exercice	1'337'083	(136'702)

3.2 Haute école de gestion

3.2.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	873.33	807.17	758.17	723.50	697.50	634.25	581.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	47.351	48.503	45.964	40.799	37.711	37.242	37.493
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	18.44	16.64	16.49	17.73	18.50	17.03	15.52
Postes d'assistant-e-s (**)	44.608	43.170	40.120	28.454	23.225	24.238	21.363
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	19.58	18.70	18.90	25.43	30.03	26.17	27.23
Postes administratifs et techniques (**)	21.892	20.900	17.500	20.732	18.819	17.279	16.823
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	39.89	38.62	43.32	34.90	37.06	36.71	34.58

Total des coûts salariaux	17'743'636	16'891'480	15'541'245	13'383'359	12'013'081	11'207'572	10'923'625
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	5'767'366	5'606'674	5'779'741	5'102'547	4'365'036	3'435'240	3'834'119
Total des frais directs	23'511'002	22'498'154	21'320'986	18'485'906	16'378'117	14'642'812	14'757'744
Total des frais directs par étudiant-e	26'921	27'873	28'122	25'551	23'481	23'087	25'368
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	14'390'097	13'363'553	12'459'702	13'163'703	12'858'231	11'613'725	10'873'815
Subvention HES par étudiant-e	16'477	16'556	16'434	18'194	18'435	18'311	18'692
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	1'177'261	1'463'094	733'261	924'746	578'807	874'043	1'426'615
Autres produits	9'537'719	8'393'512	9'025'630	5'140'026	5'163'631	3'572'902	2'755'459
Total des produits	25'105'077	23'220'159	22'218'593	19'228'475	18'600'669	16'060'670	15'055'889
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'594'075	722'005	897'607	742'569	2'222'552	1'417'858	298'145

* moyenne pondérée OFFT
** moyenne annuelle

3.2.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	20'221'731	19'288'291
Subvention Crédit-programme	78'485	-
Total subventions	20'300'216	19'288'291
Produits		
Ecolages	1'841'355	1'340'073
Mandats et prestations de services	2'631'751	2'005'444
Produits financiers	2'835	3'636
Autres produits	327'325	381'480
Dissolution / Utilisation du ducroire	1'595	720
Dissolution / Utilisation des provisions	-	179'789
Total produits	4'804'861	3'911'141
TOTAL REVENUS	25'105'077	23'199'432

CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	17'743'636	16'891'480
Charges de biens, services et marchandises et charges	2'812'566	2'834'187
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	203'776	189'614
Charges d'infrastructures	1'825'932	1'798'647
Part des charges communes HES-GE	662'000	622'000
Frais financiers	44'709	3'973
Amortissements Crédit-programme	78'485	-
Attribution du croire et pertes sur débiteurs	20'915	49'348
Attribution aux provisions	118'984	88'179
TOTAL CHARGES	23'511'003	22'477'427
Bénéfice de l'exercice	1'594'074	722'005

3.3 Haute école d'arts et de design – design

3.3.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	338.33	311.83	275.50	258.20	250.25	250.50	230.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	24.650	25.072	25.231	24.969	24.959	25.849	25.684
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	13.73	12.44	10.92	10.34	10.03	9.69	8.98
Postes d'assistant-e-s (**)	15.865	16.100	13.900	13.754	13.145	15.442	15.283
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	21.33	19.37	19.82	18.77	19.04	16.22	15.10
Postes administratifs et techniques (**)	13.971	13.950	13.325	13.672	13.197	13.340	12.892
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	24.22	22.35	20.68	18.89	18.96	18.78	17.90
Total des coûts salariaux	8'956'316	8'657'333	7'883'207	7'701'220	7'316'762	7'457'448	7'393'299
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	5'203'899	5'141'078	4'305'533	4'302'886	3'691'877	4'134'544	3'416'756
Total des frais directs	14'160'215	13'798'411	12'188'740	12'004'106	11'008'639	11'591'992	10'810'055
Total des frais directs par étudiant-e	41'853	44'250	44'242	46'492	43'991	46'275	46'847
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	10'417'510	10'263'992	9'183'961	9'383'912	9'341'275	9'235'741	8'586'639
Subvention HES par étudiant-e	30'791	32'915	33'336	36'344	37'328	36'869	37'212
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	277'617	180'732	118'924	164'285	648'140	481'648	230'551
Autres produits	4'174'435	3'829'674	3'300'333	2'496'693	2'386'025	1'456'514	740'283
Total des produits	14'869'562	14'274'398	12'603'218	12'044'890	12'375'440	11'173'903	9'557'473
(Insuffisance) / Excédent de financement	709'347	475'987	414'479	40'785	1'366'801	(418'089)	(1'252'582)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

3.3.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)*

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	13'754'605	13'373'173
Total subventions	13'754'605	13'373'173
Produits		
Ecolages	470'567	360'750
Mandats et prestations de services	304'791	268'011
Produits financiers	7'096	17'436
Autres produits	306'104	210'786
Utilisation / Dissolution du ducroire	5'811	9'908
Utilisation / Dissolution des provisions	20'588	34'333
Total produits	1'114'957	901'225
TOTAL REVENUS	14'869'562	14'274'398
CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	8'956'316	8'657'333
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. a	2'711'689	2'742'075
Charges supplétives de salaires, biens, services et		
marchandises	78'943	73'253
Charges d'infrastructures	1'972'477	1'925'860
Charges communes	374'000	358'000
Frais financiers	7'351	1'536
Amortissements	17'485	17'485
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	4'487	9'608
Attribution aux provisions	37'467	13'261
TOTAL CHARGES	14'160'215	13'798'411
Résultat de l'exercice	709'347	475'987

3.4 Haute école d'arts et de design – arts visuels

3.4.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	331.17	322.34	288.17	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	28.300	28.700	29.550	28.840	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	11.70	11.23	9.75	9.10	8.91
Postes d'assistant-e-s (**)	13.915	13.600	15.050	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	23.80	23.70	19.15	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	14.367	14.100	12.675	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	23.05	22.86	22.74	18.90	19.82
Total des coûts salariaux	9'523'553	9'696'864	9'035'695	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	5'214'059	4'472'553	3'282'643	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	14'737'612	14'169'417	12'318'338	12'681'038	12'628'916
total des frais directs par étudiant-e	44'502	43'958	42'747	48'309	47'837
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	11'259'666	10'959'334	9'797'667	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	34'000	33'999	34'000	43'844	48'155
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	219'451	112'349	189'860	-	-
Autres produits	3'661'535	3'596'657	2'068'065	868'066	972'336
Total des produits	15'140'652	14'668'340	12'055'592	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	403'040	498'924	(262'746)	(303'793)	1'056'429
* moyenne pondérée OFFT					
** moyenne annuelle					

3.4.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	14'095'174	13'681'389
Total subventions	14'095'174	13'681'389
Produits		
Ecolages	349'850	326'071
Mandats et prestations de services	78'731	88'352
Produits financiers	1'766	499
Autres produits	562'131	477'902
Utilisation / Dissolution du ducroire	40'583	5'053
Utilisation / Dissolution des provisions	12'418	89'074
Total produits	1'045'478	986'951
TOTAL REVENUS	15'140'652	14'668'340
CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	9'523'553	9'696'864
Charges de biens, services et marchandises	2'761'659	2'174'643
Part des charges communes HES-SO Genève	378'000	372'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	77'273	75'722
Charges d'infrastructures	1'862'302	1'821'894
Frais financiers	6'207	1'729
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	25'787	12'428
Attribution aux provisions	102'832	14'137
TOTAL CHARGES	14'737'612	14'169'417
Résultat de l'exercice	403'040	498'924

3.5 Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève

3.5.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009
Etudiant-e-s (*)	620.00	636.83	624.33
Postes d'enseignant-e-s (**)	65.946	66.400	65.550
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.40	9.59	9.52
Postes d'assistant-e-s (**)	13.550	13.100	11.600
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	45.76	48.61	53.82
Postes administratifs et techniques (**)	11.917	10.550	9.750
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	52.03	60.36	64.03
Total des coûts salariaux	17'123'321	16'366'012	16'217'002
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	8'207'802	8'590'461	10'939'807
Total des frais directs	25'331'123	24'956'473	27'156'809
total des frais directs par étudiant-e	40'857	39'189	43'498
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	19'647'416	20'222'545	19'911'507
Subvention HES par étudiant-e	31'689	31'755	31'893
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	451'539	589'591	372'781
Autres produits	4'232'695	4'687'495	6'278'955
Total des produits	24'331'650	25'499'631	26'563'243
(Insuffisance) / Excédent de financement	(999'473)	543'158	(593'566)
* moyenne pondérée OFFT			
** moyenne annuelle			

3.5.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)*

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	22'914'728	23'779'804 [▼]
Subventions Crédit-programme	65'663	-
Total subventions	22'980'391	23'779'804
Produits		
Ecolage	727'999	1'154'467
Mandats et prestations de services	232'391	238'216
Produits financiers	3'186	2'191
Autres produits	141'997	138'104
Utilisation / Dissolution du ducroire	14'770	121'631 [▼]
Utilisation / Dissolution des provisions	166'360	48'961
Utilisation de fonds de tiers	64'557	16'257
Total produits	1'351'260	1'719'827
TOTAL REVENUS	24'331'650	25'499'631
CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	17'123'321	16'366'012
Charges de biens, services et marchandises	4'996'003	4'972'398
Part des charges communes HES-SO Genève	801'000	656'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	38'201	149'523
Charges d'infrastructures	2'050'905	1'635'110
Frais financiers	11'173	15'983
Amortissements	9'750	9'750
Amortissements Crédit-programme	65'663	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	15'260	294'070 [▼]
Constitution / Attribution aux provisions	155'290 [▼]	841'370
Attribution de fonds de tiers	64'557	16'257
TOTAL CHARGES	25'331'123	24'956'472
(Perte) / Bénéfice de l'exercice	(999'472)	543'158

3.6 Fondation de la Haute Ecole de santé – Le Bon Secours

3.6.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Etudiant-e-s (*)	669.67	723.67	699.83	664.70	659.00	603.00	515.75	468.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	71.808	72.020	75.470	74.456	73.939	73.467	74.425	74.376
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.33	10.05	9.27	8.93	8.91	8.21	6.93	6.30
Postes d'assistant-e-s (**)	12.900	10.450	7.600	8.142	6.950	4.717	1.742	1.717
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	51.91	69.25	92.08	81.64	94.82	127.84	296.07	272.71
Postes administratifs et techniques (**)	25.033	25.950	25.800	25.658	24.033	24.542	25.425	25.071
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	26.75	27.89	27.13	25.91	27.42	24.57	20.29	18.68
Total des coûts salariaux	19'436'589	19'214'759	18'329'578	17'563'620	17'733'103	15'980'118	16'021'920	14'905'329
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	8'883'888	8'739'186	8'263'649	7'892'330	8'097'348	7'559'341	10'363'551	9'176'600
Total des frais directs d'enseignement	28'320'477	27'953'945	26'593'227	25'455'950	25'830'451	23'539'459	26'385'471	24'081'929
Frais directs d'enseignement par étudiant-e	42'290	38'628	38'000	38'297	39'196	39'037	51'159	51'430
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	15'134'939	16'128'828	15'958'974	16'346'983	16'262'514	14'652'633	12'803'048	11'687'683
Subvention HES-S2 par étudiant-e	22'601	22'288	22'804	24'593	24'678	24'300	24'824	24'960
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	616'065	811'615	871'357	547'429	367'782	249'284	241'627	52'500
Autres produits	12'696'506	12'894'772	11'374'503	10'001'409	9'646'171	8'782'170	11'644'796	12'341'746
Total des produits	28'447'510	29'635'215	28'204'834	26'895'821	26'276'467	23'684'087	24'689'471	24'081'929
(Insuffisance) / Excédent de financement	127'033	1'881'270	1'611'607	1'439'871	446'016	144'628	(1'696'000)	0

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

3.6.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)*

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions		24'625'393	25'535'301
Total subventions		24'625'393	25'535'301
Produits			
Ecolages		1'224'233	1'479'047
Mandats et prestations de services		406'678	387'178
Contributions de stages		902'640	982'720
Produits financiers		1'405	711
Autres produits		1'113'075	1'257'982
Dissolution du ducroire		-	30'427
Dissolution des provisions		38'600	47'955
Utilisation de fonds affectés		135'485	113'894
Total produits		3'822'117	4'299'914
TOTAL REVENUS		28'447'510	29'835'215

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel		19'436'589	19'214'759
Charges de biens, services et marchandises		2'306'833	1'904'121
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		182'933	170'000
Charges d'infrastructures		2'192'598	2'324'541
Charges communes		690'000	666'000
Indemnité de stage		3'183'200	3'410'400
Frais financiers		11'330	8'042
Amortissements		61'143	66'455
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		22'269	8'800
Attribution aux provisions		98'097	66'933
Attribution de fonds affectés		135'485	113'894
TOTAL CHARGES		28'320'477	27'953'945

Bénéfice de l'exercice		127'033	1'881'270
-------------------------------	--	----------------	------------------

3.7 Fondation de la Haute Ecole de travail social – Institut d'études sociales

3.7.1 Chiffres clés

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	565.17	549.67	524.33	508.85	496.50	481.75	476.50
Postes d'enseignant-e-s (**)	43.908	45.000	44.450	44.713	44.771	45.051	45.678
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	12.87	12.21	11.80	11.38	11.09	10.69	10.43
Postes d'assistant-e-s (**)	10.608	7.900	5.800	9.308	11.446	8.071	4.208
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	53.28	69.58	90.40	54.67	43.38	59.69	113.24
Postes administratifs et techniques (**)	27.633	27.400	28.900	29.058	29.950	31.033	30.541
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	20.45	20.06	18.14	17.51	16.58	15.52	15.60
Total des coûts salariaux	15'185'123	15'176'046	14'685'476	14'451'427	14'887'167	13'761'732	12'817'296
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	4'632'588	4'391'494	5'288'421	5'100'842	5'477'202	4'940'832	5'008'118
Total des frais directs d'enseignement	19'817'711	19'567'540	19'973'897	19'552'269	20'364'369	18'702'564	17'825'414
Frais directs d'enseignement par étudiant-e	35'065	35'599	38'094	38'424	41'016	38'822	37'409
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	10'825'525	10'557'163	10'334'132	11'194'381	11'242'490	11'139'738	10'854'291
Subvention HES-S2 par étudiant-e	19'154	19'206	19'709	21'999	22'643	23'123	22'779
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	704'809	707'147	771'525	658'839	401'632	325'340	401'766
Autres produits	9'774'854	9'636'797	9'835'080	8'493'228	9'188'965	7'532'589	5'193'357
Total des produits	21'305'188	20'901'107	20'940'737	20'346'448	20'833'087	18'997'667	16'449'414
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'487'477	1'333'567	966'841	794'179	468'718	295'103	(1'376'000)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

3.7.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)*

REVENUS	2011	2010
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	17'633'902	17'381'499
Subventions Crédit-programme	14'008	-
Total subventions	17'647'910	17'381'499
Produits		
Ecolages	1'791'839	1'572'565
Mandats et prestations de services	1'316'813	1'386'485
Produits financiers	1'018	1'502
Autres produits	412'655	361'768
Utilisation / Dissolution des provisions	133'828	184'948 ▼
Utilisation de fonds	1'125	12'340 ▼
Total produits	3'657'278	3'519'607
TOTAL REVENUS	21'305'188	20'901'107

CHARGES	2011	2010
	CHF	CHF
Charges de personnel	15'185'125	15'176'046
Charges de biens, services et marchandises	1'740'085	1'702'397 ▼
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	131'873	129'125
Part des charges communes HES-SO Genève	539'000	531'000
Charges d'infrastructures	1'388'253	1'216'949 ▼
Frais financiers	426'476	422'584
Amortissements	301'927	301'927 ▼
Amortissements Crédit-programme	14'008	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	-	10'000
Attribution aux provisions	89'839	65'172
Attribution à des fonds	1'125	12'340
TOTAL CHARGES	19'817'711	19'567'540
Bénéfice de l'exercice	1'487'477	1'333'567

3.8 Comptes communs SO, S2, S2 nouveaux domaines et Direction générale

3.8.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2011 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2010)

REVENUS	2011	2010
Subventions		
Subventions	(23'000)	38'190
Total subventions	(23'000)	38'190
Produits		
Mandats et prestations de services	138	601
Produits financiers	19'963	4'541
Autres produits	128'350	88'488
Utilisation / Dissoluton des provisions	258'393	83'000
Utilisation des provisions des fonds	90'470	2'645
Contribution écoles SO aux coûts fonctionnement DG	2'269'000	2'221'000
Contribution écoles S2 aux coûts fonctionnement DG	1'229'000	1'197'000
Contribution écoles S3 aux coûts fonctionnement DG	1'179'000	1'028'000
Total produits	5'174'315	4'625'275
TOTAL REVENUS	5'151'315	4'663'465
CHARGES	2011	2010
Charges de personnel	3'590'106	3'371'722
Charges de biens, services et marchandises	1'549'781	1'283'669
Frais financiers	11'531	9'075
Attribution aux provisions	10'851	20'148
Attributon des provisions des fonds	90'470	2'645
TOTAL CHARGES	5'252'739	4'687'259
Résultat de l'exercice	101'424	(23'794)

4 Annexes

4.1 Évolution des contributions financières

4.1.1 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO

La version 2011 est en cours d'élaboration à la HES-SO Delémont

4.1.2 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social

La version 2011 est en cours d'élaboration à la HES-SO Delémont

4.1.3 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts

La version 2011 est en cours d'élaboration à la HES-SO Delémont

4.2 Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2011

4.2.1 Personnel enseignant

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Professeurs HES	53.65	22.48	11.50	15.97	16.30	1.00	-	120.90
Chargés d'enseignement	30.96	14.86	9.11	43.10	19.85	24.50	0.29	142.67
Chargés de cours	19.50	10.60	32.55	11.35	6.90	43.40	-	124.30
Enseignants sous statut PO	0.40	0.80	0.08	1.20	-	-	-	2.49
Total	104.51	48.74	53.24	71.62	43.05	68.90	0.29	390.35

4.2.1 Corps intermédiaire

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Adjoints scientifiques	8.84	4.46	1.60	3.80	6.60	1.95	-	27.25
Assistants de recherche	12.95	10.30	1.55	3.00	3.40	8.30	-	39.50
Assistants	33.60	28.55	26.15	10.40	3.05	4.05	-	105.80
Total	55.39	43.31	29.30	17.20	13.05	14.30	-	172.55

4.2.1 Personnel administratif et technique

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Personnel de direction	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	1.00	13.00
Service ressources humaines							4.00	4.00
Service juridique							1.10	1.10
Systèmes d'information							3.30	3.30
Service information et communication	1.00		1.50			0.60	1.40	4.50
Administration et Secrétariat ¹⁾	13.20	10.90	11.15	13.80	15.80	5.80	3.20	73.85
Service financier et Comptabilité	3.30	2.10	1.55	1.70	2.80	0.60	5.35	17.40
Informatique	7.40	2.00	1.25	3.00	2.00		-	15.65
Bibliothèque	2.50	3.10	1.50	1.80	4.40		-	13.30
Fonctions techniques ²⁾	23.60	2.00	9.35	1.80	1.00	2.95	1.40	42.10
Autres ³⁾	0.60			0.80	0.90		0.50	2.80
Total	53.60	22.10	28.30	24.90	28.90	11.95	21.25	191.00

Sans le personnel auxiliaire

¹⁾ Secrétariat : assistants de direction, - secrétaires - huissiers

²⁾ Fonctions techniques : assistants techniques - techniciens AV, électronique, architecture - collaborateurs scientifiques - chauffeurs

³⁾ Autres : intendants de foyer - conciergerie - SAF's - divers

4.3 Provenance des étudiants en 2011 (moyenne pondérée)

HES-SO

DONNEES PROVISOIRES 2011 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE BACHELOR AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES																
ECOLE	FILIERE	PT	EE		TOTAUX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH	
			.i.	TP												
TOTAL ECOLES GENEVE			Total		1095.50	631.00	17.83	93.83	24.17	29.50	121.33	56.17	973.83	105.50	16.17	
			Pondéré ee = 3/4 pt		1032.04	586.54	17.42	82.63	24.08	29.08	116.46	55.79	912.00	103.88	16.17	

DONNEES PROVISOIRES 2011 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE MASTER AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES - MASTER																
ECOLE	FILIERE	PT	EE ./. TP	TOTAUX										TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
				FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS						
TOTAL ECOLES GENEVE				77.17	0.00	30.83	1.00	0.00	1.00	6.00	1.83	40.67	0.00	36.50		
ee = 3/4 pt Pondéré				59.37	0.00	25.03	1.00	0.00	0.87	4.87	1.57	33.33	0.00	26.03		

HES-S2 Santé - Social

DONNEES PROVISOIRES 2011 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE BACHELOR AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES															
ECOLE	FILIERE	EE		PT	TOTAL SITES GENEVE ee + tp = 3/4 pt	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
		.I.	TP												
TOTAL SITES GENEVE						22.17	866.17	18.00	19.17	28.83	128.67	26.67	1'112.67	10.17	112.00
Pondéré						21.67	841.46	17.46	18.46	28.08	124.71	26.67	1'081.50	10.17	111.33

HES-S2 Musique et Art

DONNEES PROVISOIRES 2011 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE BACHELOR AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES															
ECOLE	FILIERE	EE	PT	TP	TOTAL	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
TOTAL SITES GENEVE					517.00	4.00	120.83	9.33	4.33	19.33	54.00	8.83	220.67	19.33	277.00

DONNEES PROVISOIRES 2011 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE MASTER AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES - MASTER															
ECOLE	FILIERE	EE		PT	TOTAL	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
		.I.	TP												
TOTAL SITES GENEVE					434.50	3.67	51.33	2.17	2.33	10.50	37.33	7.33	114.67	16.83	303.00
ee = 0.75 Pondéré					429.37	3.67	50.13	2.17	2.33	10.50	37.20	7.07	113.07	16.83	299.47

4.4 Evolution des étudiants par filière

Filières d'études		t+PT t+HE t+TP	Effectifs 1999	Effectifs 2000	Effectifs 2001	Effectifs 2002	Effectifs 2003	Effectifs 2004	Effectifs 2005	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Estimation 2011	Effectifs 2011
			Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée
Architecture	1		101,29	68,50	64,75	70,75	81,75	77,25	84,50	92,00	96,25	112,50	126,67	142,17	131,00	157,17
Architecture	2		10,00	7,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Master en Architecture			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Génie civil	1		55,50	37,75	26,25	26,75	30,25	39,25	49,75	53,00	47,75	50,17	60,00	76,83	78,00	85,50
Mécatroniques	1		116,25	96,75	89,25	87,50	114,25	121,25	111,00	91,75	89,75	78,63	81,67	85,17	80,00	77,50
Informatique	1		46,50	59,50	69,25	69,75	72,25	75,00	77,00	68,25	52,75	51,00	55,83	59,00	35,00	31,67
Génie mécanique	1		95,50	83,00	71,75	84,75	102,00	110,25	110,00	93,25	81,25	56,17	57,67	62,83	65,00	61,00
Télécommunications	1		64,00	66,75	61,75	55,50	87,00	79,50	68,00	60,50	51,50	46,67	33,17	31,67	21,00	25,50
Génie Electrique EE	2		35,00	38,50	39,00	36,25		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technique du bâtiment	3														0,00	0,00
Ing des TI (leur)	1														8,00	32,00
Ing des TI (leur)	3														8,33	25,00
Agronomie	1		33,00	39,75	53,50	58,00	65,25	63,00	58,50	45,50	32,25	30,00	38,00	43,00	40,00	51,17
Gestion de la nature	1		50,50	56,75	71,00	89,75	109,00	125,50	136,50	126,75	119,00	103,17	91,67	86,83	80,00	84,17
Architecture du paysage master	1														0,00	0,00
Architecture du paysage	1		51,50	55,25	67,00	81,00	103,75	141,75	183,75	200,00	192,75	165,33	148,17	149,67	140,00	165,83
Total			659,00	609,00	612,50	660,00	765,50	832,75	879,50	842,00	768,50	706,17	717,33	783,00	775,00	825,67
Economie d'entreprise	1		24,25	57,50	76,25	91,25	109,50	148,50	193,75	233,25	275,00	301,83	320,67	330,17	326,50	375,50
Economie d'entreprise EE	2		68,00	81,25	86,25	103,25	125,50	136,50	160,50	173,25	184,50	203,67	211,67	213,50	178,25	224,67
International Business Admin	1						0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	33,00	0,00
International Business Admin EE	2						0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	33,00	0,00
Tricampus	1							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
Information documentaire	1		77,00	90,00	111,00	126,75	128,00	118,75	128,75	130,25	126,50	109,50	95,67	101,50	93,00	106,17
Information documentaire TP	3						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,67	6,00	9,67	20,00	17,50
Master information et documentation	1						0,00	0,00	0,00	0,00	2,33	9,67	12,33	13,75	4,67	4,67
Informatique de gestion	1		24,00	60,50	84,75	90,25	94,25	87,00	87,75	86,25	94,50	86,33	94,17	112,33	130,50	110,00
Informatique de gestion TP	3		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,75	7,00	11,25	16,50	17,17	20,33	27,67	24,40	34,83
Total			193,25	289,25	396,25	411,50	457,25	492,25	581,75	634,25	697,50	723,50	758,17	807,17	829,75	873,33
Architecture d'intérieur	1		43,00	41,75	40,00	39,75	44,25	52,00	60,25	68,50	70,25	73,67	74,00	79,50	70,00	76,50
Design industriel et de produits	1		52,25	47,25	53,50	60,00	72,75	78,25	77,00	76,00	73,75	77,17	74,00	64,83	80,00	86,17
Communication visuelle	1		27,25	30,75	39,50	49,00	61,00	80,00	93,50	106,00	104,25	107,33	117,67	119,50	112,00	120,50
Master en design	1													9,00	31,50	65,00
Master en design	3															
Arts visuels										269,75	294,00	251,83	235,50	220,67	256,50	213,33
Master en arts visuels											10,67	52,67	101,67	114,00	114,00	118,83
Total			122,50	119,75	133,00	148,75	178,00	216,25	230,75	216,25	514,25	520,67	563,67	634,17	636,00	669,50
			974,75	1'018,00	1'103,75	1'220,25	1'400,75	1'535,25	1'692,00	1'992,50	1'980,25	1'950,33	2'039,17	2'224,33	2'260,70	2'369,50

Filières d'études		t+PT t+HE t+TP	Effectifs 1999	Effectifs 2000	Effectifs 2001	Effectifs 2002	Effectifs 2003	Effectifs 2004	Effectifs 2005	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Estimation 2011	Effectifs 2011
			Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée	Moynne pondérée
Socsc infirmiers - AP														95,00	96,17	96,00
Socsc infirmiers sans AP														247,00	268,63	281,00
Socsc infirmiers	1						180,00	201,50	233,50	276,75	316,75	323,33	342,50	344,83	333,00	313,00
Socsc infirmiers - AP														22,00	22,50	25,00
Socsc infirmiers sans AP														53,00	64,83	75,00
Total Socsc infirmiers	1						85,50	88,60	87,25	86,00	89,75	82,83	85,00	87,33	100,00	82,17
Physiothérapie - AP														28,00	28,50	25,00
Physiothérapie sans AP														66,00	70,33	75,00
Total Physiothérapie	1						79,50	77,00	81,00	83,75	87,50	90,50	94,50	98,83	100,00	92,50
Dietétique et nutrition - AP														27,00	27,33	25,00
Dietétique et nutrition - sans AP														61,00	64,83	68,00
Total Dietétique et nutrition	1						51,00	58,25	67,75	86,25	90,50	87,33	88,50	92,17	103,00	85,33
Technique en radiologie médicale - AP														33,00	33,17	22,00
Technique en radiologie médicale - sans AP														46,33	67,33	69,00
Total Technique en radiologie médicale	1						40,25	43,00	46,25	67,25	83,50	80,67	89,33	100,50	88,00	96,67
Année adaptative																
Total							438,25	468,25	515,75	603,00	659,60	664,67	699,83	723,67	714,00	666,67
Travail social (PT)	1						181,75	204,00	234,00	256,25	272,25	294,83	314,33	344,67	330,00	378,17
Travail social (EE)	2						121,50	136,00	124,25	94,25	87,33	85,17	77,83	85,00	64,00	63,00
Travail social (TP)	3						58,25	70,50	89,50	63,25	69,75	65,67	61,17	64,33	68,00	63,00
Thèse psychomotrice	1						36,75	41,00	48,75	59,25	60,25	61,00	63,67	62,83	55,00	59,67
Total							399,25	452,00	476,50	481,75	496,50	508,83	524,33	549,67	536,00	565,17
							834,50	920,25	992,25	1'094,75	1'155,50	1'173,96	1'224,17	1'273,33	1'250,00	1'234,83
Musique Genève																
Musique et mouvement	1									495,75	492,50	463,50	359,00	270,33	194,83	227,83
Master en Pédagogie musicale	1										7,67	36,00	74,17	63,33	97,17	0,67
Master en Pédagogie musicale	3															
Master en Interprétation musicale	1													20,00	79,17	113,50
Master en Interprétation musicale TP	1													1,17		0,83
Master en Interprétation musicale spécialisée	1													8,00	32,67	49,17
Master en Interprétation musicale spécialisée EE	2													1,00	2,00	0,00
Master en Interprétation musicale spécialisée TP	3													2,67	10,33	11,33
Master en Composition et histoire musicale	1													3,33	10,83	14,17
Total Genève										495,75	492,50	511,17	545,33	554,50	537,40	527,33
Musique Neuchâtel	1													23,67	64,00	49,33
Musique TP	3													0,67	0,33	0,00
Master en Pédagogie musicale	1													0,67	3,33	7,00
Master en Interprétation musicale	1													1,67	10,67	23,00
Master en Interprétation musicale spécialisée	1													0,33	2,67	2,00
Total Neuchâtel														26	79	89
Total HEM										495,75	492,50	537,17	624,33	636,83	634,16	620,00
Total Hes·SO Genève			974,75	1'018,00	1'103,75	1'220,25	2'235,25	2'405,96	2'684,25	3'173,00	3'428,25	3'661,00	3'987,67	4'134,56	4'144,86	4'223,33
Année préparatoire santé																114,33

4.5 Evolution du coût et des forfaits par étudiant

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts	Forfaits	Coûts
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture																
Architecture	30772	38323	30806	33622	31414	32038	29700	34092	30200	31350	30200	30471	29270	29166	28370	30344
Master Architecture	-	-	-	-	-	-	29700	39697	30200	24622	30200	23198	29270	28374	28370	27299
Génie civil	42240	35925	41315	28314	39352	26894	39000	32534	38800	33348	38800	32823	37610	25536	37880	24635
Informatique	28704	41586	27644	44922	28201	44311	30600	45604	31900	37741	31900	36911	32570	40883	33570	38863
Télécommunications	40830	41066	39083	49047	37556	45747	38500	41794	39300	37275	39300	41324	39750	44879	40160	57309
Ingenierie technologies de l'information													39750	13508	40160	22278
Ingenierie technologies de l'information TP													23450	13508	23690	21806
Microtechnique	41112	39372	41129	39860	40789	40554	39900	44261	39300	48166	39300	46200	40500	42923	41740	44343
Génie mécanique	47786	37768	43547	35500	43037	29824	43600	31768	41200	45489	41200	49884	40870	43436	41290	50945
Architecture du paysage	33028	21890	30155	56947	30752	53380	29700	24383	30200	28013	30200	31153	29270	28818	28370	27106
Agronomie	47316	47767	45314	56117	46156	65002	47400	70704	48900	66988	48900	59421	50390	57226	51930	53410
Gestion nature	33028	24139	30155	25361	30752	27751	36650	30877	45000	35297	45000	37198	43620	36586	42290	39601
Haute école de gestion																
Economie entreprise PT	19022	19786	18902	16692	17900	15676	18000	15198	18000	16610	18000	17454	17430	19160	16880	18728
Economie entreprise EE	11502	9585	10532	8192	10340	7013	11100	6422	11100	6073	11100	7575	11460	6601	11820	6508
Informatique gestion PT	19868	32111	19832	25234	20263	27853	20200	23535	20200	27015	20200	22897	20930	24353	21480	26607
Informatique gestion TP													12080	1312	12470	2040
Information Documentaire PT	19868	18836	19832	18054	20263	17323	20200	19616	20200	23306	20200	26655	20930	25650	21480	22109
Information Documentaire TP													12080	1095	12470	20540
Master Info. documentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	20200	18628	20200	30003	20930	27274	21480	34355
Haute école d'art et design																
Comm. Visuelle	32464	29296	32480	29847	33115	33240	33400	30866	34500	32482	34500	28628	33440	27966	32410	27263
Design	-	-	-	-	-	-	-	-	31800	40558	31800	41668	32570	38679	33570	30487
Arch. Intérieur	33028	32452	33038	30232	32548	29486	34300	29781	33500	33574	33500	32729	32470	34010	31470	30341
Arts visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	34000	38660	34000	37681	34000	39479	34000	34645
Master Design	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34000	65155	33020	52172	19190	51986
Master Arts Visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	34000	60133	34000	34467	34000	24720	34000	26424
Haute école de santé																
Soins infirmiers	22380	26592	22280	25204	22180	20949	22740	19819	22630	18311	22700	18654	22310	20839	22680	24617
Sages-femmes	24993	28526	24893	25942	24793	26363	24847	28809	26030	28161	26700	29131	27530	30106	26880	30534
Physiothérapeutes	21433	31398	21333	34741	21233	32909	22067	29467	22830	28234	22900	28248	22910	32200	22680	34449
Nutrition et diététique	24135	31470	24035	25141	23935	20457	24218	19079	22030	22727	21100	24247	20720	28371	21370	30362
Techniciens radio	22641	27712	22541	28709	22341	17625	23071	16524	22530	18077	21500	17641	20820	21103	21470	21972
Soins infirmiers AP													-	18026	-	15353
Sages-femmes AP													-	28934	-	23807
Physiothérapeutes AP													-	26570	-	22185
Nutrition et diététique AP													-	22531	-	14950
Techniciens radio AP													-	14430	-	11830
Haute école de travail social																
Travail social PT	-	-	-	-	20857	22612	20329	24451	19900	22653	19300	24162	18850	22188	19050	20646
Travail social EE	-	-	-	-	16953	22577	16427	25094	16000	22040	16100	24041	15580	21980	15090	20363
Travail social TP	-	-	-	-	17203	22550	16952	24928	17600	21981	17270	24035	16720	21927	16190	20318
Psychomotricité	35056	41266	35957	33126	35857	27002	35429	25255	31200	32118	28900	35378	28200	33388	27330	35960
Haute école de musique																
HEM-GE																
Musique	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	35483	32000	35326	32000	41365	32000	46083
Musique et mouvement	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	61086	32000	61086	32000	41160	32000	98318
Master Pédagogie musicale PT	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	34964	32000	54357	32000	25164	32000	32586
Master Pédagogie musicale TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18800	26742
Master Interprétation musicale PT	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	36649	32000	36027	32000	22502	32000	32047
Master Interprétation musicale TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18800	29553
Master Interprétation musicale spécialisée PT	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	37745	32000	48270	32000	27807	32000	37634
Master Interprétation musicale spécialisée TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18800	33381
Master Composition et théorie musicale	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	37787	32000	37043	32000	28366	32000	28915
HEM-NE																
Musique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32000	42998	32000	58080	32000	45453
Master Pédagogie musicale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40901	32000	29548	32000	37353	
Master Interprétation musicale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41258	32000	18894	32000	27995	
Master Interprétation musicale spécialisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83924	32000	24673	32000	27167	

HES-SO

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	7
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	8
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	9
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	11
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	11
2 ORGANISATION (ÉCOLES INTÉGRÉES DANS LES COMPTES ANNUELS)	11
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	11
3.1 Base de présentation des comptes annuels.....	11
3.2 Conversion des monnaies étrangères.....	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités.....	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires.....	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs.....	12
3.5 Les parties liées.....	13
3.6 Stocks de métaux précieux.....	13
3.7 Projets Ra&D.....	13
3.8 Immobilisations corporelles.....	13
3.8.1 Crédit programme.....	14
3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels.....	14
3.10 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.11 Provisions.....	15
3.12 Fonds de tiers et fonds propres.....	15
3.13 Subventions.....	16
3.14 Produits.....	16
3.15 Charges de fonctionnement.....	16
3.16 Contrats de location.....	16
3.17 Impôts.....	17
3.18 Estimations et jugements comptables déterminants.....	17
3.19 Evaluation des risques.....	17
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	17
5 DÉBITEURS	18
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	18
7 ACTIFS TRANSITOIRES	19
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT-PROGRAMME	20
10 PASSIFS TRANSITOIRES	20
11 PROVISIONS	21
11.1 Provision pour rattrapage PPI.....	21
11.2 Provision pour restructuration.....	21
11.3 Provision pour pénalités OFFT.....	21
11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	21
12 FONDS DE TIERS AFFECTÉS	22
13 SUBVENTIONS	22

14 AUTRES PRODUITS23

15 CHARGES DE PERSONNEL24

16 CONTRATS DE LOCATION25

17 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 201126

18 AFFECTATION DU RÉSULTAT27

HES-SO Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)

Comptes annuels 2011

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347

1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15

Téléfax +41 22 347 73 13

Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2'669'884	2'514'008
Débiteurs envers des tiers	5	3'941'513	3'347'893
Comptes courants et parties liées	6	56'310'828	54'041'982
Stocks de métaux précieux		90'627	89'177
Subvention à recevoir pour projets Ra&D		1'796'654	1'266'321
Actifs transitoires	7	2'521'997	3'051'490
Total actifs circulants		67'331'503	64'310'871
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		15'840	15'809
Immobilisations corporelles	8	7'185'757	8'032'862
Immobilisations corporelles Crédit-programme	9	1'308'761	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	9	(1'308'761)	-
Total actifs immobilisés		7'201'597	8'048'671
TOTAL ACTIF		74'533'100	72'359'542
PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		1'429'736	1'001'490
Dettes envers des parties liées	6	46'868'132	36'763'768
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		1'781'172	2'466'158
Passifs transitoires	10	3'454'039	12'533'759
Provisions	11	1'654'314	1'767'154
Total fonds étrangers à court terme		55'187'393	54'532'329
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	2'770'455	2'935'366
Fonds de tiers affectés	12	629'634	669'568
Total fonds étrangers à long terme		3'400'089	3'604'934
Fonds propres			
Réserves affectées		331'800	585'300
Réserves		12'074'738	12'599'487
Bénéfice de l'exercice		3'539'080	1'037'495
Total fonds propres		15'945'618	14'222'282
TOTAL PASSIF		74'533'100	72'359'542

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	79'671'700	77'599'179
Subventions Crédit-programme	9	358'940	-
Total subventions		80'030'640	77'599'179
Produits			
Ecolages		3'179'307	2'360'338
Mandats et prestations de services		5'133'738	3'777'742
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'408'000	2'225'000
Produits financiers		35'309	34'725
Autres produits	14	1'240'116	1'298'526
Dissolution / Utilisation du ducroire		23'113	66'750
Dissolution / Utilisation des provisions	11	656'137	1'989'940
Utilisation de fonds de tiers	12	90'470	23'372
Total produits		12'766'190	11'776'392
TOTAL REVENUS	17	92'796'830	89'375'571

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	64'077'925	62'997'369
Charges de biens, services et marchandises	16	11'022'112	11'382'013 [*]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		475'376	446'804
Charges d'infrastructures		11'855'770 [*]	11'631'763
Frais financiers		75'705	33'998
Amortissements	8	847'105	885'392
Amortissements Crédit-programme	9	358'940	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		70'870	116'148
Attribution aux provisions	11	636'977 [*]	1'150'918
Attribution de fonds de tiers	12	90'470	23'372
TOTAL CHARGES		89'511'250	88'667'776

Résultat net avant utilisation des réserves affectées		3'285'580	707'795
Utilisation de réserves affectées		253'500	329'700
Bénéfice de l'exercice	17	3'539'080	1'037'495

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice / (perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	915'000	13'416'573	(805'420)		13'526'153
Attribution résultat 2009					
Financement résultat 2009 Etat de Genève		(817'086)	805'420	11'666 (11'666)	-
Dissolution / utilisation de réserve	(329'700)				(11'666)
Résultat de l'exercice			1'037'495		(329'700)
Au 31 décembre 2010	585'300	12'599'487	1'037'495	-	14'222'282
Attribution résultat 2010					
Financement résultat 2010 Etat de Genève		263'534	(1'037'495)	773'961 (1'562'244)	-
Dissolution / utilisation de réserve affectée	(253'500)				(1'562'244)
Dissolution / utilisation de réserve		(788'283)		788'283	(253'500)
Résultat de l'exercice			3'539'080		-
Au 31 décembre 2011	331'800	12'074'738	3'539'080	-	15'945'618

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	3'539'080	1'037'495
Amortissements	847'105	885'392
Amortissements subvention Crédit-programme	358'940	-
Dissolution de produits différés	(358'940)	-
Attributions aux provisions	380'627	821'218
(Utilisation) / attribution de la provision PLEND	(255'741)	90'805
Dissolutions de provisions	(402'637)	(1'660'240)
Attributions aux fonds	90'470	23'372
Dissolutions de fonds	(90'470)	(23'372)
Utilisation de réserves affectées	(253'500)	(329'700)
Capacité d'autofinancement	3'854'934	844'970
Variation débiteurs	(593'619)	(228'523)
Variation des débiteurs envers des parties liées	(2'268'845)	(3'582'630)
Variation stocks	(1'450)	(42'797)
Variation subvention à recevoir pour projets Ra&D	(530'333)	(22'340)
Variation actifs transitoires	529'493	(893'592)
Variation créanciers	428'246	83'405
Variation subvention reçues d'avance pour projets Ra&D	(684'986)	(134'327)
Variation passifs transitoires	(9'079'720)	(965'014)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(8'346'280)	(4'940'849)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(1'667'701)	(385'942)
Achats autres actifs financiers	(31)	(38)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1'667'732)	(385'980)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	10'104'364	4'054'441
Consommation de fonds tiers affectés	(39'934)	(19'833)
Remboursement résultat de l'exercice 2010 / 2009	(1'562'243)	(11'666)
Subvention Crédit-programme	1'667'701	-
Flux de trésorerie des activités de financement	10'169'888	4'022'942
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	155'876	(1'303'889)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	2'669'884	2'514'008
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	2'514'008	3'817'897
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	155'876	(1'303'889)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2011	2010
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)	intégrée	intégrée
Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG)	intégrée	intégrée
Haute école d'arts et de design - Design (HEAD-D)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO Genève sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratétiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaisons, certains chiffres de 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-SO sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board

(normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-SO Genève enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) - Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG) - Haute école d'arts et de design - design (HEAD-D)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Païement des créanciers; Ecritures multi-entités; Prestations
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD-D et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Stocks de métaux précieux

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient (méthode "coût moyen pondéré") et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés d'achèvement et de vente / d'échange / de distribution.

3.7 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.8 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est

probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000.- sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la ligne budgétaire SO se monte à CHF 3'965'000.-. Au 31.12.2011, CHF 1'667'701.95 ont été investis. Les montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts

de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres sont constitués** du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011	2010
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	33'876	34'858
Avoirs bancaires et postaux	2'636'008	2'479'150
Liquidités et équivalents de liquidités	2'669'884	2'514'008

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011	2010
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	4'238'215	3'626'490
Provision pour pertes sur débiteurs	(296'702)	(278'597)
Débiteurs	3'941'513	3'347'893

Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 33'372.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2011	2010
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - Liquidités	1'983'508	1'983'508
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	980'932	3'126'815
Compte courant Etat de Genève - ESIG	608'325	607'455
Compte courant Etat de Genève - HEM	150'000	150'000
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	2'715'788	4'373'994
Comptes courants inter-école HEAD D-HEAD AV	20'397'151	20'397'151
Comptes courants inter-école HEM	17'303'278	12'072'428
Comptes courants inter-école HEAD AV-HEAD D	12'171'845	10'841'810
Comptes courants inter-école HES-S2	-	488'821
Comptes courants actifs	56'310'827	54'041'982
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	10'554'506	-
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	78'315	78'315
Compte courant inter-école HES-SO	34'016'047	34'116'535
Comptes courants inter-école HES-S2	2'219'264	-
Dettes à l'Etat	-	2'568'918
Comptes courants passifs	46'868'132	36'763'768

7 Actifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	2'267'958 [▲]	2'380'853
Impôt anticipé à récupérer	3'534	2'442
Autres actifs transitoires	250'502	668'195
Actifs transitoires	2'521'994	3'051'490

A des fins de comparaison, les chiffres 2010 dans le tableau ci-dessus ont été retraités.

8 Immobilisations corporelles

2011	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.11	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Amortissements cumulés					
Au 01.01.11	(570'116)	(799'750)	(1'548'657)	(1'326'852)	(4'245'375)
Mouvements Fonds Amortissements	(88'599)	(19'358)	(365'129)	(374'019)	(847'105)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(658'715)	(819'108)	(1'913'786)	(1'700'871)	(5'092'480)
Valeur nette au 01.01.2011	117'991	270'950	3'234'088	4'409'833	8'032'862
Valeur nette au 31.12.2011	29'392	251'592	2'868'959	4'035'814	7'185'757

2010	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.10	584'197	993'268	4'578'145	5'736'685	11'892'295
Entrées	103'910 [▲]	77'432	204'600		385'942
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Amortissements cumulés					
Au 01.01.10	(481'517)	(780'392)	(1'183'528)	(914'546)	(3'359'984)
Mouvements Fonds Amortissements	(88'599)	(19'358)	(365'129)	(412'306)	(885'392)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(570'116)	(799'750)	(1'548'657)	(1'326'852)	(4'245'376)
Valeur nette au 01.01.2010	102'680	212'876	3'394'617	4'822'139	8'532'312
Valeur nette au 31.12.2010	117'991	270'950	3'234'088	4'409'833	8'032'862

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

9 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	521'392	928'325	121'577	96'407	1'667'701
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	521'392	928'325	121'577	96'407	1'667'701
Amortissements cumulés					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(130'348)	(185'665)	(30'394)	(12'533)	(358'940)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(130'348)	(185'665)	(30'394)	(12'533)	(358'940)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	(521'392)	(928'325)	(121'577)	(96'407)	(1'667'701)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2011	(521'392)	(928'325)	(121'577)	(96'407)	(1'667'701)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	130'348	185'665	30'394	12'533	358'940
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2011	130'348	185'665	30'394	12'533	358'940
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-	-	-

10 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	951'276	10'371'418
Taxes scolaires reçues d'avance	587'820	983'520
Divers produits reçus d'avance	15'000	(362)
Charges à payer	1'085'648	724'575
TVA nette à payer	124'709	94'083
Salaires et indemnités à payer	689'586	360'525
Passifs transitoires à court terme	3'454'039	12'533'759

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HES-SO	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour rattrapage PPI	1'227'779	298'267	(182'711)		1'343'335
Provision pour restructuration	815'396		(111'831)		703'565
Provision pour pénalités OFFT	703'891		(60'551)		643'340
Provision pour vacances non prises	425'260	18'251		(42'651)	400'860
Provision pour heures supplémentaires	72'883	64'109		(4'893)	132'099
Provision PLEND*	1'457'311	345'008	(600'749)		1'201'570
Total des provisions	4'702'520	725'635	(955'842)	(47'544)	4'424'769

* Les charges sur provision PLEND sont passées en charges de personnel. Pour information, le montant de CHF 977'904.- ne comprend pas l'utilisation des réserves C126, Creativity Center et WEC, qui sont passées par un compte de réserve ainsi que par des comptes d'utilisation de provisions qui ne sont pas inscrits dans ce tableau.

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provision pour restructuration

Cette provision concerne le projet de fusion entre l'EIG et l'EIL devenue HEPIA. Ce projet est financé à moitié par l'OFFT et à moitié par la HES.

11.3 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée pour l'HEPIA.

11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2011
Fonds de transfert de technologie	398'367	-	(90'470)	307'897
Autres fonds	231'564	208'959	(212'912)	227'611
Dépôts	151'836	36'327	(24'111)	164'052
Programmes d'échanges	(112'199)	115'330	(73'057)	(69'926)
Total des fonds de tiers	669'568	360'616	(400'550)	629'634

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passés par des comptes de charges et produits.

13 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	53'735'930	52'468'453	51'220'818
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	6'530'651	6'270'000	6'169'415
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	4'315'757	3'811'000	3'776'092
Autres subventions reçues	2'780'690	3'115'000	4'382'502
Subventions de fonctionnement	67'363'028	65'664'453	65'548'826
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	12'308'672	10'410'000	12'050'352
Subventions en nature	12'308'672	10'410'000	12'050'352
Total subventions	79'671'700	76'074'453	77'599'179

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui sont versés aux écoles par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits

	2011	2010
	CHF	CHF
Revenus divers	37'152	35'751
Vente fournitures diverses	110'504	232'812
Remboursements divers	909'941	863'760
Produits exceptionnels	182'519	166'202
Autres produits	1'240'116	1'298'526

15 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	32'798'890	32'920'340
Corps intermédiaire	10'904'884	10'759'931
Personnel administratif et technique	16'210'478	15'557'813
Vacataires	3'893'336	3'523'336
Frais formation professionnelle	270'337	235'949
Total charges de personnel	64'077'925	62'997'369

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HES-SO Genève envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-SO Genève au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-SO Genève a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1^{er} septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

16 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	78'225
	2 à 5 ans (inclus):	172'625
	à plus de 5 ans:	-
	Total	250'850

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	548'259	570'406

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes de location photocopieuses, mobilières, audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, copieurs, véhicules ainsi que des locations diverses.

17 Comparaison avec le budget 2011

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	79'671'700	76'074'453
Subventions Crédit-programme	9	358'940	832'110
Total subventions		80'030'640	76'906'563
 Produits			
Ecolages		3'179'307	2'931'700
Mandats et prestations de services		5'133'738	5'020'000
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'408'000	2'711'000
Produits financiers		35'309	-
Autres produits	14	1'240'116	1'450'000
Dissolution / Utilisation du ducroire		23'113	-
Utilisation des provisions	11	656'137	-
Utilisation de fonds de tiers		90'470	-
Total produits		12'766'190	12'112'700
Total revenus		92'796'830	89'019'263
 Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	64'077'925	63'780'000
Charges de biens, services et marchandises	16	11'022'112	10'700'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		475'376	410'000
Charges d'infrastructures		11'855'770	10'000'000
Frais financiers		75'705	5'000
Amortissements	8	847'105	-
Amortissements Crédit-programme	9	358'940	832'110
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		70'870	-
Attribution aux provisions	11	636'977	400'000
Constitution / Attribution de fonds affectés		90'470	-
Total charges		89'511'250	86'127'110
 Utilisation de réserves affectées		253'500	-
Bénéfice d'exercice		3'539'080	2'892'153

18 Affectation du résultat

	2011	2010
Total coût HES financé par le canton en 2011/ 2010 (contribution cantonale)	40'445'637	41'992'099
Contribution cantonale réelle	45'002'462	41'796'834
Taxes scolaires étudiants exonérés	1'127'000	1'109'500
Boucllement définitif n-1	(655'420)	(889'178)
Coût réel 2011/ 2010 de la HES-SO pour le canton de Genève	45'474'042	42'017'156
Résultat des écoles à atteindre pour respecter la contribution cantonale	(5'028'405)	(25'057)
Total coût HES financé par le canton en 2011/2010 (contribution cantonale)	40'445'637	41'992'099
Résultat 2011/ 2010 (yc amortissement IPSAS)	(3'539'080)	(1'037'495)
Impact amortissement IPSAS sur le résultat	(749'997)	(788'283)
Bénéfice sans les amortissements IPSAS	(4'289'077)	(1'825'778)
(Dissolution de réserves) / affectation du résultat	(739'328)	1'800'721

Proposition affectation résultat 2011/ Affectation du résultat 2010

Retour subvention au canton (respect contribution cantonale)	5'028'405	1'562'244
(Utilisation) / Affectation de réserves 5%*	(739'328)	263'534
Bénéfice sans les amortissements IPSAS	(4'289'077)	(1'825'778)
Total	-	-

***Calcul du montant affecté en réserves**

Charges effectives	Le résultat de la HES-SO étant	88'667'776
Taux de plafonnement de la réserve	inférieur au résultat à atteindre, aucune affectation n'aura lieu en 2011	5%
Réserve maximale en CHF		4'433'389
Réserve en comptabilité avant attribution		4'169'855
Attribution		263'534

HES-S2 Santé - Social

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	7
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	8
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	9
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	11
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	11
2 ORGANISATION	11
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	11
3.1 Base de présentation des comptes annuels	11
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Sortie de l'année préparatoire de la HEdS du système financier de la HES-SO	13
3.7 Projets Ra&D	14
3.8 Immobilisations corporelles	14
3.8.1 Crédit-programme	14
3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels	15
3.10 Autres actifs financiers	15
3.10.1 Titres	15
3.11 Créanciers et passifs transitoires	16
3.12 Provisions	16
3.13 Emprunts hypothécaires	16
3.14 Fonds de tiers et fonds propres	16
3.15 Subventions	17
3.16 Produits	17
3.17 Charges de fonctionnement	17
3.18 Coûts d'emprunt	17
3.19 Contrats de location	17
3.20 Impôts	18
3.21 Estimations et jugements comptables déterminants	18
3.22 Evaluation des risques	18
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	18
5 DÉBITEURS	19
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	19
7 ACTIFS TRANSITOIRES	19
8 TITRES	20
8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres	20
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT-PROGRAMME	21
11 PASSIFS TRANSITOIRES	21
12 PROVISIONS	22
12.1 Provision pour rattrapage PPI	22

12.2	Provision pour pénalités OFFT	22
12.3	Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)	22
13	EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES	23
14	FONDS DE TIERS AFFECTÉS	24
15	SUBVENTIONS	24
16	AUTRES PRODUITS	25
17	CHARGES DE PERSONNEL	26
18	CONTRATS DE LOCATION	26
19	COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2011	28
20	AFFECTATION DU RÉSULTAT	29

HES-S2 Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2011

KPMG SA
Genève, le 20 avril 2012
Réf. PHP/VR



KPMG SA
Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1'672'132	2'395'378
Débiteurs envers des tiers	5	848'515	675'462
Comptes courants et parties liées	6	8'254'715	8'535'314
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		76'734	102'263
Actifs transitoires	7	643'411	996'076
Total actifs circulants		11'495'507	12'704'492
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'489	56'395
Titres	8	4'759'629	5'402'604
Immobilisations corporelles	9	13'256'760	13'619'830
Immobilisations corporelles Crédit-programme	10	42'022	-
Subvention d'investissement obtenues Crédit-programme	10	(42'022)	-
Total actifs immobilisés		18'072'878	19'078'829
TOTAL ACTIF		29'568'385	31'783'321

PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		206'378	163'329
Dettes envers des parties liées	6	407'527	626'379
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		178'543	58'213
Passifs transitoires	11	1'693'378	1'599'220
Emprunt hypothécaire	13	215'090	215'307
Provisions	12	747'272	678'376
Total fonds étrangers à court terme		3'448'188	3'340'824
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	12	1'307'292	1'298'174
Emprunt hypothécaire	13	10'032'517	10'247'389
Fonds de tiers affectés	14	5'537'595	6'100'184
Total fonds étrangers à long terme		16'877'404	17'645'747
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		1'110'000	1'110'000
Réserves		2'368'283	2'321'912
Bénéfice de l'exercice		1'614'510	3'214'838
Total fonds propres		9'242'793	10'796'750
TOTAL PASSIF		29'568'385	31'783'321

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	42'259'295	42'916'800
Subventions Crédit-programme	10	14'008	-
Total subventions		42'273'303	42'916'800
Produits			
Ecolages		3'016'072	3'051'612
Mandats et prestations de services		1'520'548	1'617'876
Contributions de stage		902'640	982'720
Produits financiers		2'423	2'214
Autres produits	16	1'525'730	1'619'750
Dissolution du ducroire		-	30'427
Dissolution des provisions	12	172'428	232'903
Utilisation de fonds affectés	14	136'610	126'234
Total produits		7'276'451	7'663'736
TOTAL REVENUS	19	49'549'754	50'580'536

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	34'621'712	34'390'805
Charges de biens, services et marchandises	18	3'843'972	3'450'733
Part des charges communes HES-SO Genève		1'229'000	1'197'000
Indemnité de stage		3'183'200	3'410'400
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		314'806	299'127
Charges d'infrastructures		3'580'851	3'541'490
Frais financiers		437'808	430'624
Amortissements	9	363'072	368'381
Amortissements Crédit-programme	10	14'008	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		22'269	18'799
Attribution aux provisions	12	187'936	132'105
Attribution de fonds affectés	14	136'610	126'234
TOTAL CHARGES	19	47'935'244	47'365'698
Bénéfice de l'exercice		1'614'510	3'214'838

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	4'150'000	710'000	1'837'623	2'578'449	-	9'276'072
Attribution résultat 2009						
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève		400'000	484'289	(2'578'449)	1'694'160 (1'694'160)	- (1'694'160)
Résultat de l'exercice				3'214'838		3'214'838
Au 31 décembre 2010	4'150'000	1'110'000	2'321'912	3'214'838	-	10'796'750
Attribution résultat 2010						
Remboursement du solde 2010 Etat de Genève			46'371	(3'214'838)	3'168'467 (3'168'467)	- (3'168'467)
Résultat de l'exercice				1'614'510		1'614'510
Au 31 décembre 2011	4'150'000	1'110'000	2'368'283	1'614'510	-	9'242'793

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par l'école pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'614'510	3'214'838
Amortissements	363'072	368'381
Amortissements Crédit-programme	14'008	-
Dissolution de produits différés	(14'008)	-
Attributions aux provisions	187'936	132'105
Attribution à la provision PLEND	62'506	541'302
Dissolutions/ utilisations de provisions	(172'428)	(232'903)
Attributions aux fonds	136'610	126'234
Dissolutions de fonds	(136'610)	(126'234)
Capacité d'autofinancement	2'055'596	4'023'724
Variation débiteurs	(173'053)	165'488
Variation des comptes courants avec les parties liées	280'599	(2'015'856)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	25'529	(44'263)
Variation actifs transitoires	352'665	(345'713)
Variation créanciers	43'049	(216'511)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	120'330	(9'286)
Variation passifs transitoires	94'158	222'952
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	2'798'873	1'780'535
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(56'030)	(392'427)
Achats autres actifs financiers	(94)	(112)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(56'124)	(392'539)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	(218'852)	626'379
Variation des fonds de tiers affectés	(562'589)	(154'613)
Variation des titres	642'975	(18'027)
Subvention d'investissement obtenues Crédit-programme	56'030	-
Attribution aux fonds propres affectés	-	400'000
Affectation résultat de l'exercice 2010 / 2009	(3'168'467)	(2'094'160)
Remboursement emprunts hypothécaires	(215'091)	(215'307)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3'465'994)	(1'455'728)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(723'245)	(67'731)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1'672'132	2'395'378
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	2'395'378	2'463'108
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(723'245)	(67'731)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2011	2010
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaison, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-S2 Santé - Social enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
- Haute école de travail social (HETS) - Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Sortie de l'année préparatoire de la HEdS du système financier de la HES-SO

Le protocole de décision n° 12/1/2010 du Comité stratégique HES-S2 du 28 mai 2010 stipule qu'il n'y a plus d'année préparatoire en santé dès la rentrée 2011-2012. Dès 2012, conformément aux décisions ci-après, par analogie au financement de la maturité spécialisée, le financement des modules complémentaires (équivalents à une année de pratique professionnelle avant l'entrée en bachelor pour les détenteurs et detentrices de la maturité académique et autres titres concernés) est de la compétence des cantons et à la charge de chacun d'eux.

Ainsi, la baisse des subventions perçues au titre des étudiant-e-s en année préparatoire pour les quatre derniers mois de l'année 2011 a été partiellement compensée par la baisse de la contribution cantonale prévue au budget 2011 de la HES-S2. C'est pourquoi, aucun montant n'a été facturé au Post obligatoire ou au DIP pour cette période.

Par ailleurs, la rémunération des étudiant-e-s de l'année préparatoire pour les stages qu'ils ou qu'elles effectuent est supprimée pour les étudiant-e-s de l'année préparatoire dès la rentrée académique 2011-2012.

Pour mémoire, l'année préparatoire est composée d'étudiant-e-s en maturité spécialisée (soit environ 200 étudiant-e-s en provenance de l'Ecole de culture générale) et d'étudiant-e-s en modules complémentaires (soit environ 160 étudiant-e-s).

3.7 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.8 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000.- sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8.1 Crédit-programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HES-S2 se monte à CHF 550'000.-. Au 31.12.2011, CHF 56'030.10 ont été investis. Les montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-S2 Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10.1 Titres

3.10.1.1 Actifs financiers

Les titres sont composés d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsqu'un actif financier détenu à des fins de transaction subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

3.11 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.12 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-S2 Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.13 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.14 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-S2 Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-S2 Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres

de la HES-S2 Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.15 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-S2 Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.16 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes écoles ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.17 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.18 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.20 Impôts

La HES-S2 Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.21 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.22 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011 CHF	2010 CHF
Avoirs en caisse	10'106	16'207
Avoirs bancaires et postaux	1'550'998	2'226'501
Avoirs Fonds Vergottis	111'028	152'670
Liquidités et équivalents de liquidités	1'672'132	2'395'378

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011 CHF	2010 CHF
Débiteurs envers des tiers	879'584	684'262
Provision pour pertes sur débiteurs	(31'069)	(8'800)
Débiteurs	848'515	675'462

Durant l'exercice 2011, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-S2 Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-S2 Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2011 CHF	2010 CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	-	2'897'057
Comptes courants HES-SO	8'249'099	5'633'021
Comptes courants HEAD-D	833	833
Comptes courants HEAD-AV	1'455	191
Comptes courants HEM	3'328	4'212
Comptes courants actifs	8'254'715	8'535'314
Dettes à l'Etat	-	626'379
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	407'527	-
Comptes courants passifs	407'527	626'379

7 Actifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Produits à recevoir de la HES-S2	331'552	-
Impôt anticipé à récupérer	1'842	3'088
Autres actifs transitoires	232'005	584'461
Produit à recevoir sur fonds Vergottis	78'011	399'834
Transitoires fonds Vergottis	-	8'693
Actifs transitoires	643'411	996'076

8 Titres

8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres

Le Conseil de Fondation de la HEdS a confié des mandats généraux de gestion de son portefeuille de titres à la banque Bordier & Cie, pour les fonds « Michauds », « Soins infirmiers » et « Vergottis ». Le fonds « Sages-Femmes » n'est pas lié à un mandat de gestion mais ne comprend pas un solde matériel (CHF 10'395.-).

La Banque peut investir les avoirs confiés à sa complète discrétion. Le profil de placement pour le fonds Vergottis est quant à lui orienté entre « Conservation » et « Equilibre », minimisant le risque d'investissement.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'HEdS sont soumis aux risques de marché.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 8'557.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En ce qui concerne le risque du prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 47'596.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

9 Immobilisations corporelles

2011	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.11	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Amortissements cumulés						
Au 01.01.11	(1'293'234)	(764'794)	(17'096)	(1'134'635)		(3'209'759)
Mouvements Fonds Amortissements		(119'047)	(17'096)	(226'929)		(363'072)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(1'293'234)	(883'841)	(34'192)	(1'361'564)		(3'572'831)
Valeur nette au 01.01.2011	-	333'293	324'834	10'211'705	2'750'000	13'619'832
Valeur nette au 31.12.2011	-	214'246	307'738	9'984'776	2'750'000	13'256'760

2010	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.10	1'293'233	1'047'590	-	11'346'340	2'750'000	16'437'163
Entrées		50'497	341'930			392'427
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Amortissements cumulés						
Au 01.01.10	(1'293'233)	(640'436)		(907'708)		(2'841'377)
Mouvements Fonds Amortissements		(124'358)	(17'096)	(226'927)		(368'381)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(1'293'233)	(764'794)	(17'096)	(1'134'635)		(3'209'758)
Valeur nette au 01.01.2010	-	407'154	-	10'438'632	2'750'000	13'595'785
Valeur nette au 31.12.2010	-	333'293	324'834	10'211'705	2'750'000	13'619'832

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

10 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Audio-visuels	TOTAL
Valeur d'acquisition			
Au 01.01.11	-	-	-
Entrées	20'462	35'568	56'030
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	20'462	35'568	56'030
Amortissements cumulés			
Au 01.01.11	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(5'116)	(8'892)	(14'008)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(5'116)	(8'892)	(14'008)
Subventions Crédit-programme acquises			
Au 01.01.11	-	-	-
Entrées	(20'462)	(35'568)	(56'030)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2011	(20'462)	(35'568)	(56'030)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat			
Au 01.01.11	-	-	-
Attribution au compte de résultat	5'116	8'892	14'008
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2011	5'116	8'892	14'008
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-

11 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-S2	129'253	-
Taxes scolaires reçues d'avance	809'596	815'846
Divers produits reçus d'avance	92'610	78'075
Charges à payer	253'793	147'025
Salaires et indemnités à payer	408'126	498'274
Passifs transitoires sur fonds	-	60'000
Passifs transitoires à court terme	1'693'378	1'599'220

12 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HES-S2

	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour vacances	32'312	45'786		78'098
Provision pour rattrapage PPI	513'453	142'150	(172'428)	483'175
Provision pour pénalités OFFT	160'308			160'308
Provision PLEND*	1'270'477	595'780	(533'274)	1'332'983
Total des provisions	1'976'550	783'716	(705'702)	2'054'564

* Les charges sur provisions PLEND sont passées en charges de personnels.

12.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

12.2 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée en 2009 pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

12.3 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

13 Emprunts hypothécaires

	2011 CHF	2010 CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10'247'607	10'462'696
Échéance	30.06.2011	30.06.2010
Taux d'intérêt effectif	3.71%	3.71%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'090	215'307
Part à long terme	10'032'517	10'247'389
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'247'607	10'462'696

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.-.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de CHF 13'240'000.- de cédules hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de CHF 13'400'000.-.

En ce qui concerne le risque d'intérêt, une variation de +/-0.5% des taux d'intérêts sur les emprunts hypothécaires induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HETS de CHF 52'314.- à la hausse comme à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.

14 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2011
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	77'503				77'503
Dons et legs	149'684		(8'999)		140'685
Dons et legs, enseignement technique	63'725	15'312			79'037
Fonds Michaud	1'510'940		(105'793)		1'405'147
Fonds Sage-Femmes	17'276		(2'047)		15'229
Fonds Soins Infirmiers	865'280		(25'264)		840'016
Dépôts divers HES	11'705	2'485	(3'355)		10'835
Bourses EAA	40'500		(40'500)		
Fonds Cameroun	12'355		(8'543)		3'812
Fonds Vergotis	3'403'849			(465'145)	2'938'704
Fonds privés	23'575	54'588	(51'892)		26'271
Fonds privés	34'139	43'649	(55'039)		22'749
Compte résultat Fonds Spéciaux	(149'507)			90'956	(58'551)
Fonds Cornaz	16'322		(3'000)	17	13'339
Fonds prêts d'honneur	22'668			19	22'687
Caution	170		(40)		130
Total fonds de tiers affectés	6'100'184	116'034	(304'471)	(374'153)	5'537'595

15 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	25'960'464	25'000'000	26'685'992
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	2'225'550	2'140'000	2'289'915
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	1'320'874	1'810'000	1'518'763
Autres subventions reçues	10'451'037	10'001'000	10'304'138
Subventions de fonctionnement	39'957'925	38'951'000	40'798'808
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	2'301'370	2'300'000	2'117'992
Subventions en nature	2'301'370	2'300'000	2'117'992
Total subventions	42'259'297	41'251'000	42'916'801

En 2006, la HES-S2 Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la

Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

16 Autres produits

	2011	2010
	CHF	CHF
Revenus divers	741'024	851'878
Vente fournitures diverses	248'125	272'757
Remboursements divers	436'787	480'905
Produits exceptionnels	99'794	14'210
Autres produits	1'525'730	1'619'750

17 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	21'923'615	22'082'692
Corps intermédiaire	2'621'115	1'596'900
Personnel administratif et technique	7'001'836	7'226'072
Vacataires	2'792'847	3'294'647
Frais formation professionnelle	282'299	190'493
Total charges de personnel	34'621'712	34'390'805

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HES-S2 Santé – Social envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 Santé – Social au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Santé – Social a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

18 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011 :	à 1 an:	154'497
	2 à 5 ans (inclus):	95'946
	à plus de 5 ans:	-
	Total	250'444

	2011	2010
	CHF	CHF
Paiements de location enregistrés sur l'exercice		
	196'588	178'497

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes des locations de photocopieuses, locations mobilières, matériels et machines, véhicules ainsi que locations diverses.

19 Comparaison avec le budget 2011**Compte d'exploitation au 31 décembre**

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	42'259'295	41'251'000
Subventions Crédit-programme	10	14'008	118'570
Total subventions		42'273'303	41'369'570
Produits			
Ecolages		3'016'072	2'110'000
Mandats et prestations de services		1'520'548	2'144'000
Contributions de stage		902'640	889'000
Produits financiers		2'423	-
Autres produits	16	1'525'730	3'471'000
Dissolution des provisions	12	172'428	-
Utilisation de fonds affectés	14	136'610	-
Total produits		7'276'451	8'614'000
Total revenus		49'549'754	49'983'570
Charges	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	34'621'712	35'480'000
Charges de biens, services et marchandises	18	3'843'972	4'710'000
Part des charges communes HES-SO Genève		1'229'000	1'445'000
Indemnité de stage		3'183'200	3'163'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		314'806	300'000
Charges d'infrastructures		3'580'851	4'405'000
Frais financiers		437'808	7'000
Amortissements	9	363'072	225'000
Amortissements Crédit-programme	10	14'008	118'570
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		22'269	-
Attribution aux provisions	12	187'936	140'000
Attribution de fonds affectés	14	136'610	-
Total charges		47'935'244	49'993'570
Bénéfice de l'exercice		1'614'510	(10'000)

20 Affectation du résultat

	2011	2010
Total coût HES financé par le canton en 2011 / 2010 (contribution cantonale)	32'868'083	31'811'384
Contribution cantonale réelle	24'185'212	24'036'842
Taxes scolaires étudiants exonérés	1'008'500	902'000
Indemnités de stage	2'280'560	2'500'000
Conditions locales particulières (CLP)	5'025'096	5'124'384
Complément CIA	40'927	-
Bâtiment HETS	1'160'000	1'160'000
Boucllement définitif n-1	(194'864)	(521'879)
Coût réel 2011/ 2010 de la HES-SO pour le canton de Genève	33'505'431	33'201'347

Résultat des écoles à atteindre pour respecter la contribution cantonale	(637'348)	(1'389'963)
--	-----------	-------------

Total coût HES financé par le canton en 2011/ 2010 (contribution cantonale)	32'868'083	31'811'384
--	-------------------	-------------------

(Bénéfice)	(1'614'510)	(3'214'838)
-------------------	--------------------	--------------------

Affectation du résultat	977'162	1'824'875
--------------------------------	----------------	------------------

Proposition affectation résultat 2011/ Affectation du résultat 2010

Retour subvention au canton (respect contribution cantonale)	637'348	1'389'963
Affectation de réserves 5%*	28'480	46'371
Retour subvention au canton (résultat)	948'682	1'778'503
(Bénéfice)	(1'614'510)	(3'214'838)
Total	-	-

***Calcul du montant affecté en réserves**

Charges effectives	47'935'244	47'365'698
Taux de plafonnement de la réserve	5%	5%
Réserve maximale en CHF	2'396'762	2'368'285
Réserve en comptabilité avant attribution	2'368'283	2'321'912
Attribution	28'480	46'371

HES-S2 Musique et Arts

COMPTES DEFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	7
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	8
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	9
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	11
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	11
2 ORGANISATION	11
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	12
3.1 Base de présentation des comptes annuels.....	12
3.2 Conversion des monnaies étrangères.....	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités.....	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires.....	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs.....	12
3.5 Les parties liées.....	13
3.6 Projets Ra&D.....	13
3.7 Immobilisations corporelles.....	13
3.7.1 Crédit programme.....	14
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels.....	14
3.9 Autres actifs financiers.....	15
3.10 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.11 Provisions.....	15
3.12 Fonds de tiers et fonds propres.....	15
3.13 Subventions.....	16
3.14 Produits.....	16
3.15 Charges de fonctionnement.....	16
3.16 Contrats de location.....	16
3.17 Impôts.....	16
3.18 Estimations et jugements comptables déterminants.....	17
3.19 Evaluation des risques.....	17
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	17
5 DÉBITEURS	18
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	19
7 ACTIFS TRANSITOIRES	19
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT-PROGRAMME	21
10 PASSIFS TRANSITOIRES	21
11 PROVISIONS	22
11.1 Provision pour rattrapage PPI.....	22
11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	22
12 FONDS DE TIERS AFFECTÉS	23
13 SUBVENTIONS	23
14 AUTRES PRODUITS	24
15 CHARGES DE PERSONNEL	24

16 CONTRATS DE LOCATION.....25

17 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 201126

18 AFFECTATION DES RÉSULTATS27

**HES-S2 Genève nouveaux domaines
(selon ligne budgétaire du DIP)**

**Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)**

Comptes annuels 2011

KPMG SA
Genève, le 20 avril 2012
Réf. PHP/VR

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347

1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15

Téléfax +41 22 347 73 13

Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	429'966	445'010
Débiteurs envers des tiers	5	901'155	1'137'563
Comptes courants et parties liées	6	24'020'540	27'428'479
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		277'107	237'757
Actifs transitoires	7	1'277'559	2'265'872
Total actifs circulants		26'906'327	31'514'681
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		73'730	73'729
Immobilisations corporelles	8	48'750	58'500
Immobilisations corporelles Crédit-programme	9	408'160	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	9	(408'160)	-
Total actifs immobilisés		122'480	132'229
TOTAL ACTIF		27'028'807	31'646'910

PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		253'204	184'092
Dettes envers des parties liées	6	22'295'046	16'572'784
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		125'332	125'940
Passifs transitoires*	10	1'326'851	8'069'705
Provisions	11	220'390	160'132
Total fonds étrangers à court terme		24'220'823	25'112'653
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	789'157	4'231'068
Fonds de tiers affectés	12	108'557	153'250
Total fonds étrangers à long terme		897'714	4'384'318
Fonds propres			
Capital de Fondation		163'100	163'100
Réserves affectées		310'000	310'000
Réserves		1'655'602	634'757
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(218'432)	1'042'083
Total fonds propres		1'910'270	2'149'940
TOTAL PASSIF		27'028'807	31'646'910

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	37'009'902	37'461'193 [▼]
Subventions Crédit-programme	9	111'112	-
Total subventions		37'121'014	37'461'193
Produits			
Ecolages		1'077'850	1'480'538
Mandats et prestations de services		300'273	312'709
Produits financiers		4'953	2'690
Autres produits	14	704'127	616'006
Dissolution / Utilisation du ducroire		27'188	126'684
Dissolution / Utilisation des provisions	11	206'943	138'035
Utilisation de fonds affectés	12	64'557	16'257
Total produits		2'385'891	2'692'919
TOTAL REVENUS	17	39'506'905	40'154'112

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	26'646'874 [▼]	26'062'876
Charges de biens, services et marchandises	16	7'368'813	7'133'181
Part des charges communes HES-SO Genève		1'179'000	1'028'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		115'474	225'244
Charges d'infrastructures		3'913'207	3'457'004
Frais financiers		17'382	17'712
Amortissements	8	9'750	9'750
Amortissements Crédit-programme	9	111'112	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		41'046	306'899
Attribution aux provisions	11	258'122	855'107
Attribution de fonds affectés	12	64'557	16'257
TOTAL CHARGES	17	39'725'337	39'112'030
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(218'432)	1'042'083

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice / (Perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	163'100	10'000	634'757	(856'311)	-	(48'454)
Attribution résultat 2009						
Utilisation du solde 2009 Etat de Genève		300'000		856'311	(1'156'311)	-
Résultat de l'exercice				1'042'083	1'156'311	1'156'311
Au 31 décembre 2010	163'100	310'000	634'757	1'042'083	-	2'149'940
Attribution résultat 2010						
Utilisation du solde 2010 Etat de Genève			1'020'845	(1'042'083)	21'237	-
Résultat de l'exercice				(218'432)	(21'237)	(21'237)
Au 31 décembre 2011	163'100	310'000	1'655'602	(218'432)	-	1'910'270

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(218'432)	1'042'083
Amortissements	9'750	9'750
Dissolution de produits différés	(111'112)	-
Amortissements Crédit-programme	111'112	-
Attributions aux provisions	258'122	855'107
Attribution/ utilisation de la provision PLEND	81'233	(348'548)
Dissolutions/ utilisations de provisions	(206'943)	(138'035)
Attributions aux fonds	64'557	16'257
Dissolutions de fonds	(64'557)	(16'257)
Capacité d'autofinancement	(76'270)	1'420'355
Variation débiteurs	236'408	(360'940)
Variation des comptes courants avec les parties liées	3'407'939	(2'301'960)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(39'350)	(8'130)
Variation actifs transitoires	988'313	(738'038)
Variation créanciers	69'112	(374'924)
Paiement dédommagement fondation de prévoyance	(3'514'065)	-
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(608)	89'425
Variation passifs transitoires	(6'742'854)	(7'700'902)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(5'671'375)	(9'975'114)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles Crédit-programme	(519'271)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(519'271)	-
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	5'722'262	8'872'454
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	519'271	-
Consommation des fonds de tiers affectés	(44'693)	26'571
Fonds propres affectés	-	300'000
Remboursement résultat de l'exercice 2010 / 2009	(21'238)	856'311
Flux de trésorerie des activités de financement	6'175'602	10'055'336
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(15'044)	80'222
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	429'966	445'010
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	445'010	364'788
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(15'044)	80'222

Annexe au 31 décembre**1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Musique et Arts a été constituée le 25 juin 2008 par l'arrêté 10042 - 2008 du Conseil d'Etat relatif au rattachement formel des domaines Musiques et autres Arts à la Convention intercantonale créant la HES-S2 Musique et Arts. En conformité avec les protocoles de décision No 3/2/2008 et 14/2/2008 des Comités stratégiques de la HES-S2 Musique et Arts, datés respectivement des 3 avril 2008 et 5 juin 2008, la création de la nouvelle entité est séparée financièrement de la HES-S2 Santé-Social. L'arrêté 10042 - 2008 rentre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2008.

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)	2011	2010
Haute école d'arts et de design - Arts visuels (HEAD AV)	intégrée	intégrée
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Musique et Arts sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratétatiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins des comparaisons, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-S2 Musique et Arts sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF, à l'exception du tableau de flux de trésorerie qui ne contient que les données 2010. Pour mémoire, il avait été décidé en 2009 de renoncer à présenter le tableau de flux de trésorerie. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-S2 Musique et Arts enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-S2 Musique et Arts ne sera pas en mesure de recouvrer tous les

montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école d'arts et de design, rubrique arts visuels - Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés au financement de la HES-S2 Musique et Arts sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000.- sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HEM se monte à CHF 861'000.-. Au 31.12.2011, CHF 519'271.10 ont été investis. Les éventuels montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-S2 Musique et Arts examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-S2 Musique et Arts a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-S2 Musique et Arts de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-S2 Musique et Arts ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-S2 Musique et Arts et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-S2 Musique et Arts ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, des mises à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-S2 Musique et Arts est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011	2010
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	10'570	8'782
Avoirs bancaires et postaux	419'396	436'228
Liquidités et équivalents de liquidités	429'966	445'009

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011	2010
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	949'758	1'192'242
Provision pour pertes sur débiteurs	(48'603)	(54'679)
Débiteurs	901'155	1'137'563

Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 19'935.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-S2 Musique et Arts au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-S2 Musique et Arts n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2011	2010
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HEM	15'164'822	19'407'419
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	6'028'994	5'755'964
Compte courant Etat de Neuchâtel - HEM	2'142'442	1'842'647
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	291'301	-
Compte courant inter-écoles musique	392'981	-
Compte courant Institut Jaques-Dalcroze	-	19'860
Compte courant HEAD AV - HEAD D	-	402'589
Comptes courants actifs	24'020'540	27'428'479
Dettes à l'Etat	-	500'000
Compte courant HES-SO Genève	21'151'639	14'588'076
Compte courant Etat de Genève	295	76
Compte courant HEAD D - HEAD AV	789'471	789'471
Compte courant HEAD AV - HEAD D	347'430	357'038
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	-	334'531
Compte courant HES-S2 Genève	6'211	3'592
Comptes courants passifs	22'295'046	16'572'784

7 Actifs transitoires

	2011	2010
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-S2	1'141'532	2'101'797
Charges payées d'avance	7'114	2'876
Impôt anticipé à récupérer	224	224
Autres actifs transitoires	128'689	160'975
Actifs transitoires	1'277'559	2'265'872

8 Immobilisations corporelles

2011	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.10	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.10	(19'500)	(19'500)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(29'250)	(29'250)
Valeur nette au 01.01.2011	58'500	58'500
Valeur nette au 31.12.2011	48'750	48'750
2010	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.10	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.10	(9'750)	(9'750)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(19'500)	(19'500)
Valeur nette au 01.01.2010	68'250	68'250
Valeur nette au 31.12.2010	58'500	58'500

9 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	44'724	280'582	154'989	38'976	519'271
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	44'724	280'582	154'989	38'976	519'271
Amortissements cumulés					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(11'181)	(56'116)	(38'747)	(5'067)	(111'111)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(11'181)	(56'116)	(38'747)	(5'067)	(111'111)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	(44'724)	(280'582)	(154'989)	(38'976)	(519'271)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2011	(44'724)	(280'582)	(154'989)	(38'976)	(519'271)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	11'181	56'116	38'747	5'067	111'111
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2011	11'181	56'116	38'747	5'067	111'111
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-	-	-

10 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	391'126	6'779'400
Taxes scolaires reçues d'avance	287'913	8'309
Divers produits reçus d'avance	150'746	146'222
Charges à payer	205'314	453'094
Charges à payer facture IJD convention	-	47'000
Salaires et indemnités à payer	291'753	291'432
Passifs transitoires	1'326'851	7'725'455

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme S2 nouveaux domaines	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Paiements effectués au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour vacances	81'431	16'661		(24'535)	73'557
Provision heures supp	29'593	35'626		(2'174)	63'045
Provision pour rattrapage PPI	134'873	155'835	(16'048)		274'660
salariales liées au nouveau statut	3'674'252		(3'514'066)	(160'186)	-
Provision litiges	10'000	50'000		(4'000)	56'000
Provisions diverses	297'615				297'615
Provision PLEND*	163'436	141'966	(60'734)		244'668
Total des provisions	4'391'200	400'088	(3'590'848)	(190'895)	1'009'545

* Les charges sur provisions PLEND sont passées en charges de personnels

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de CHF 3'400'000.- a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM, puis augmentée de CHF 1'650'000.- au 31.12.2009. Ladite provision a été réduite au 31.12.2009 de CHF 2'127'336.-, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Le transfert de 16 employés supplémentaires en 2010 a nécessité la création d'une provision additionnelle de CHF 800'549.-, provision qui a été réduite de CHF 48'961.- suite au versement effectué en faveur de la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 16 personnes concernées. En 2011, un montant total de CHF 3'514'066.- prélevé sur la provision a été payé par la HEM aux caisses de pension du CMG et de l'IJD pour solde de tout compte. Les CHF 160'186.- restant ont été dissous.

11.3 Provisions diverses

Ce poste comprend une provision pour l'impôt à la source du CMG provenant d'exercices antérieurs.

11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui

comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. Ainsi, l'ensemble des employés de la HEM - CMG provenant du CMG ou de l'IJD sont au bénéfice du PLEND s'ils remplissent les conditions susmentionnées. Les années passées dans leurs institutions respectives comptent dans le calcul des 10 années consécutives de service nécessaires à l'éligibilité au PLEND. En revanche, les employés de la HEM-NE ne seront éligibles au mieux qu'au 1er septembre 2019. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2011
Autres fonds et dépôts	153'250	234'459	(279'152)	108'557
Total fonds de tiers affectés	153'250	234'459	(279'152)	108'557

13 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (étudiants)	30'907'082	31'155'640	31'181'879
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (loyers)	1'754'339	1'760'000	1'768'907
Subventions des fonds stratégiques HES-S2 ND	670'990	775'000	701'940
Autres subventions reçues	1'432'752	955'330	1'903'053
Subventions de fonctionnement	34'765'163	34'645'970	35'555'779
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	2'244'739	1'720'000	1'905'414
Subventions en nature	2'244'739	1'720'000	1'905'414
Total subventions	37'009'902	36'365'970	37'461'193

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Musique et Arts.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève Musique et Arts.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Musique et Arts directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits

	2011 CHF	2010 CHF
Revenus divers	48'036	16'458
Vente fournitures diverses	22'944	10'771
Remboursements divers	182'721	222'026
Produits exceptionnels	450'426	366'751
Autres produits	704'127	616'006

15 Charges de personnel

	2011 CHF	2010 CHF
Corps professoral	17'379'518	16'502'600
Corps intermédiaire	2'692'647	2'500'445
Personnel administratif et technique	3'593'295	3'651'107
Vacataires	2'953'938	3'370'150
Frais formation professionnelle	27'476	38'574
Total charges de personnel	26'646'874	26'062'876

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Musique et Arts bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de La HES-S2 Musique et Arts envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 Musique et Arts au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Musique et Arts a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

16 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	35'368
	2 à 5 ans (inclus):	78'618
	à plus de 5 ans:	-
	Total	113'986

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	272'684	250'896

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes de location photocopieuses, mobilières, location audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, véhicules, instruments ainsi que des locations diverses.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

17 Comparaison avec le budget 2011**Compte d'exploitation au 31 décembre**

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	37'009'902	36'365'970
Subventions Crédit-programme	9	111'112	191'370
Total subventions		37'121'014	36'557'340
Produits			
Ecolages		1'077'850	1'031'170
Mandats et prestations de services		300'273	250'000
Produits financiers		4'953	-
Autres produits	14	704'127	575'000
Dissolution / Utilisation de ducroire		27'188	-
Dissolution / Utilisation des provisions	11	206'943	-
Utilisation de fonds affectés	12	64'557	-
Total produits		2'385'891	1'856'170

Total revenus		39'506'905	38'413'510
----------------------	--	-------------------	-------------------

Charges	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	26'646'874	26'875'000
Charges de biens, services et marchandises	16	7'368'813	6'794'000
Part des charges communes HES-SO Genève		1'179'000	1'265'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		115'474	220'000
Charges d'infrastructures		3'913'207	3'430'000
Frais financiers		17'382	15'000
Amortissements	8	9'750	20'000
Amortissements Crédit-programme	9	111'112	191'370
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		41'046	-
Attribution aux provisions	11	258'122	25'000
Attribution de fonds affectés	12	64'557	-
Total charges		39'725'337	38'835'370

(Perte) / bénéfice d'exercice		(218'432)	(421'860)
--------------------------------------	--	------------------	------------------

18 Affectation des résultats**Annexe 18 : Affectation des résultats**

	2011	2010
Total coût HES financé par le canton en 2011/2010 (contribution cantonale)	19'350'226	19'254'085
Contribution cantonale réelle	18'106'226	18'079'180
Taxes scolaires étudiants exonérés	151'500	133'500
Boucllement définitif n-1	(358'531)	170'543
Coût réel 2011/ 2010 de la HES-SO pour le canton de Genève	17'899'195	18'383'223
Résultat des écoles à atteindre pour respecter la contribution cantonale	1'541'133	870'862
Total coût HES financé par le canton en 2011/ 2010 (contribution cantonale)	19'440'328	19'254'085
(Bénéfice) / perte	218'430	(1'042'083)
(Dissolution de réserves) / affectation du résultat	1'322'703	1'912'945

Proposition affectation résultat 2011/ Affectation du résultat 2010

Subvention due du Canton (respect contribution cantonale)	(1'541'133)	(870'862)
(Dissolution) / Affectation de réserves 5%*	30'665	1'020'845
Retour subvention au canton (résultat)	1'292'038	892'100
(Bénéfice) / perte	218'430	(1'042'083)
Total	-	-

***Calcul du montant affecté en réserves**

Charges effectives	39'725'337	39'112'030
Taux de plafonnement de la réserve	5%	5%
Réserve maximale en CHF	1'986'267	1'955'601
Réserve en comptabilité avant attribution	1'955'602	934'757
Attribution / (utilisation)	30'665	1'020'844

HEG

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	6
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	7
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	8
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	9
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	10
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	10
2 ORGANISATION	10
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	10
3.1 Base de présentation des comptes annuels	10
3.2 Conversion des monnaies étrangères	11
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	11
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	11
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	11
3.5 Les parties liées	12
3.6 Projets Ra&D	12
3.7 Biens mobiliers	12
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	13
3.9 Créanciers et passifs transitoires	14
3.10 Provisions	14
3.11 Fonds de tiers et fonds propres	14
3.12 Subventions	15
3.13 Produits	15
3.14 Charges de fonctionnement	15
3.15 Contrats de location	15
3.16 Impôts	16
3.17 Estimations et jugements comptables déterminants	16
3.18 Evaluation des risques	16
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	16
5 DÉBITEURS	17
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	17
7 ACTIFS TRANSITOIRES	18
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT-PROGRAMME	19
9 PASSIFS TRANSITOIRES	19
10 PROVISIONS	20
10.1 Provision pour rattrapage PPI	20
10.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)	20
11 SUBVENTIONS	21
12 AUTRES PRODUITS	22
13 CHARGES DE PERSONNEL	22
14 CONTRATS DE LOCATION	23
15 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2011 HEG	24

**Fondation de la Haute école de gestion et
d'information documentaire, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2011

KPMG SA
Genève, le 20 avril 2012
Réf. PHP/VR

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347

1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15

Téléfax +41 22 347 73 13

Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	68'576	394'973
Débiteurs envers des tiers	5	1'514'852	1'255'885
Comptes courants et parties liées	6	2'080'192	2'733'791
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		247'402	272'955
Actifs transitoires	7	488'039	881'008
Total actifs circulants		4'399'061	5'538'612
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles Crédit-programme	8	258'698	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	8	(258'698)	-
Total actifs immobilisés		-	-
TOTAL ACTIF		4'399'061	5'538'612

PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		191'754	120'167
Dettes envers des parties liées	6	977'592 ▼	2'555'387 ▼
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		151'750	355'828
Passifs transitoires	9	435'800	773'146
Provision	10	216'199 ▼	187'512
Total fonds étrangers à court terme		1'973'095	3'992'040
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	563'244	555'919
Total fonds étrangers à long terme		563'244	555'919
Fonds propres			
Réserves affectées		150'000	150'000
Réserves HEG		118'648	118'648
Bénéfice de l'exercice HEG		1'594'074	722'005
Total fonds propres		1'862'722	990'653
TOTAL PASSIF		4'399'061	5'538'612

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	11	20'221'731	19'288'291
Subvention Crédit-programme	8	78'485	-
Total subventions		20'300'216	19'288'291
Produits			
Ecolages		1'841'355	1'340'073
Mandats et prestations de services		2'631'751	2'005'444
Produits financiers		2'835	3'636
Autres produits	12	327'325	381'480
Dissolution / Utilisation du ducroire		1'595	720
Dissolution / Utilisation des provisions	10	-	179'789
Total produits		4'804'861	3'911'141
TOTAL REVENUS	15	25'105'077	23'199'432

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	13	17'743'636	16'891'480
Charges de biens, services et marchandises et cha	14	2'812'566	2'834'187
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		203'776	189'614
Charges d'infrastructures		1'825'932	1'798'647
Part des charges communes HES-GE		662'000	622'000
Frais financiers		44'709	3'973
Amortissements Crédit-programme	8	78'485	-
Attribution ducroire et pertes sur débiteurs		20'915	49'348
Attribution aux provisions	10	118'984	88'179
TOTAL CHARGES	15	23'511'003	22'477'427
Bénéfice de l'exercice		1'594'074	722'005

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves HEG	Bénéfice / (perte) de l'exercice HEG	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	150'000	118'648	897'607	-	1'166'255
Attribution résultat 2009					
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève			(897'607)	897'607	-
Résultat de l'exercice			722'005	(897'607)	(897'607)
Au 31 décembre 2010	150'000	118'648	722'005	-	990'653
Attribution résultat 2010					
Remboursement du solde 2010 Etat de Genève			(722'005)	722'005	-
Résultat de l'exercice			1'594'074	(722'005)	(722'005)
Au 31 décembre 2011	150'000	118'648	1'594'074	-	1'594'074
			1'594'074	-	1'862'722

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'594'074	722'005
Dissolution des produits différés	(78'485)	-
Amortissements Crédit-programme	78'485	-
Attributions aux provisions	118'984	88'179
Utilisation/ attribution à la provision PLEND	(82'972)	50'324
Dissolution / Utilisation des provisions	-	(179'789)
Capacité d'autofinancement	1'630'086	680'719
Variation débiteurs	(258'967)	(76'243)
Variation des comptes courants avec les parties liées	653'599	1'330'828
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	25'553	178'972
Variation actifs transitoires	392'969	(412'430)
Variation créanciers	71'587	(43'511)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(204'078)	(20'286)
Variation passifs transitoires	(337'346)	738'492
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	1'973'403	2'376'541
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(337'183)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(337'183)	-
Activités de financement		
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	337'183	-
Variation des dettes envers des parties liées	(1'577'795)	(1'725'055)
Remboursement résultat de l'exercice 2010 / 2009	(722'005)	(897'607)
Flux de trésorerie des activités de financement	(1'962'617)	(2'622'662)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(326'397)	(246'121)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	68'576	394'973
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	394'973	641'094
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(326'397)	(246'121)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève	2011	2010
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEG sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaison, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HEG sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la

HEG enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
Haute école de gestion (HEG)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD-D et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000.- sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

Au 31.12.2011, la HEG ne dispose pas de biens mobiliers correspondant à la définition ci-dessus.

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HEG se monte à CHF 457'000.-. Au 31.12.2011, CHF 337'183.17 ont été investis. Les montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Bien mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du

potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEG a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres sont constitués** du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.16 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.18 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011	2010
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	1'584	2'050
Avoirs bancaires et postaux	66'992	392'923
Liquidités et équivalents de liquidités	68'576	394'973

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011 CHF	2010 CHF
Débiteurs envers des tiers	1'572'313	1'302'216
Provision pour pertes sur débiteurs	(57'461)	(46'331)
Débiteurs	1'514'852	1'255'885

Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 9'060.- Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur

6 Comptes courants et parties liées

	2011 CHF	2010 CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	-	897'974
Comptes courants HES-SO	244'117	-
Comptes courants Etat de Genève - ESIG	608'325	607'455
Comptes courants HEAD D -HEAD AV	1'227'750	1'227'750
Comptes courants inter-écoles S2	-	612
Comptes courants actifs	2'080'192	2'733'791
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	299'522	-
Comptes courants HES-SO	-	1'933'207
Comptes courants HEAD-AV - HEAD-D	15'901	180
Comptes courants S2	169	-
Compte courant HES-SO - Part des charges communes	662'000	622'000
Comptes courants passifs	977'592	2'555'387

7 Actifs transitoires

	2011	2010
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	387'344	617'403
Impôt anticipé à récupérer	295	213
Autres actifs transitoires	100'400	263'392
Actifs transitoires	488'039	881'008

8 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	220'131	17'419	58'467	41'166	337'183
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	220'131	17'419	58'467	41'166	337'183
Amortissements cumulés					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(55'033)	(3'484)	(14'617)	(5'351)	(78'485)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(55'033)	(3'484)	(14'617)	(5'351)	(78'485)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	(220'131)	(17'419)	(58'467)	(41'166)	(337'183)
Valeur des subventions acquises au 31	(220'131)	(17'419)	(58'467)	(41'166)	(337'183)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	55'033	3'484	14'617	5'351	78'485
Subventions Crédit-programme reconnue au 31.12.2011	55'033	3'484	14'617	5'351	78'485
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-	-	-

9 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Taxes scolaires reçus d'avances	215'787	651'870
Subventions à rembourser à la HES-SO	-	-
Charges à payer	6'864	-
Salaires et indemnités à payer	213'149	121'276
Passifs transitoires	435'800	773'146

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à courts et longs termes HEG	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision vacances non prises	77'987	7'400		85'387
Provision heures supplémentaires non prises	23'076	27'086		50'162
Provision pour rattrapage PPI	407'635	84'498		492'133
Provision PLEND*	234'733	3'650	(86'622)	151'761
Total des provisions	743'431	122'634	(86'622)	779'443

*Les charges sur provisions PLEND sont passées en charges de personnel

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

11 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	14'390'096	14'141'853	13'363'553
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'487'692	1'428'223	1'377'248
Subventions des fonds stratégiques	1'177'262	1'001'000	1'463'094
Autres subventions reçues	1'136'973	850'000	1'096'134
Subventions de fonctionnement	18'192'023	17'421'076	17'300'030
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	2'029'708	-	1'988'261
Subventions en nature	2'029'708	-	1'988'261
Total subventions	20'221'731	17'421'076	19'288'291

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement de l'école est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui lui sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEG.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEG.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

12 Autres produits

	2011	2010
	CHF	CHF
Revenus divers	25'912	26'617
Vente fournitures diverses	8'261	129'867
Remboursements divers	293'151	197'745
Produits exceptionnels	-	27'250
Autres produits	327'325	381'480

13 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	8'669'265	8'574'891
Corps intermédiaire	4'093'450	3'693'252
Personnel administratif et technique	3'340'048	3'178'099
Vacataires	1'519'798	1'339'836
Frais formation professionnelle	121'075	105'402
Total charges de personnel	17'743'636	16'891'480

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HEG bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HEG envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEG au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEG a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1^{er} septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

14 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	19'143
	2 à 5 ans (inclus)	23'009
	à plus de 5 ans:	
	Total	42'152
Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	246'519	197'815

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes de location photocopieuses et locations diverses.

15 Comparaison avec le budget 2011 HEG

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	11	20'221'731	17'421'076 [▼]
Subvention Crédit-programme	8	78'485	97'460
Total subventions		20'300'216	17'518'536
Produits			
Ecolages		1'841'355	1'379'700
Mandats et prestations de services		2'631'751	2'200'000
Produits financiers		2'835	-
Autres produits	12	327'325	650'000
Dissolution / Utilisation du ducroire		1'595	-
Dissolution des provisions	10	-	-
Total produits		4'804'861	4'229'700
Total revenus		25'105'077	21'748'236
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	13	17'743'636	17'475'250
Charges de biens, services et marchandises	14	2'812'566	2'500'000 [▼]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		203'776	-
Charges d'infrastructures		1'825'932	-
Part des charges communes HES-GE		662'000	751'000
Frais financiers		44'709	-
Amortissements Crédit-programme	8	78'485	97'460
Attribution pertes sur débiteurs		20'915	-
Attribution aux provisions	10	118'984	-
Total charges		23'511'003	20'823'710
Bénéfice de l'exercice		1'594'074	924'526

HEdS

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	7
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	8
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	9
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	11
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	11
2 ORGANISATION	11
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	11
3.1 Base de présentation des comptes annuels	11
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Sortie de l'année préparatoire du système financier de la HES-SO	13
3.7 Projets Ra&D	14
3.8 Immobilisations corporelles	14
3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels	15
3.10 Autres actifs financiers	15
3.10.1 Titres	15
3.11 Créanciers et passifs transitoires	15
3.12 Provisions	16
3.13 Fonds de tiers et fonds propres	16
3.14 Subventions	16
3.15 Produits	17
3.16 Charges de fonctionnement	17
3.17 Coûts d'emprunt	17
3.18 Contrats de location	17
3.19 Impôts	17
3.20 Estimations et jugements comptables déterminants	17
3.21 Evaluation des risques	18
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	18
5 DÉBITEURS	18
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	19
7 ACTIFS TRANSITOIRES	19
8 TITRES	19
8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres	19
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
10 PASSIFS TRANSITOIRES	21
11 PROVISIONS	22
11.1 Provision pour rattrapage PPI	22
11.2 Provision pour pénalités OFFT	22
11.3 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)	22
12 FONDS DE TIERS AFFECTÉS	23

13 SUBVENTIONS23

14 AUTRES PRODUITS24

15 CHARGES DE PERSONNEL25

16 CONTRATS DE LOCATION26

17 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 201127

**Fondation de la Haute école de santé –
Le Bon Secours, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2011

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 GenèveCP 347
1211 Genève 13Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Fondation de la Haute école de santé –
Le Bon Secours, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve émise dans l'opinion d'audit concernant les comptes annuels, nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés. L'incidence de la réserve ne modifie pas fondamentalement l'image donnée dans son ensemble par les états financiers.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	674'369	657'692
Débiteurs envers des tiers	5	552'140	470'830
Comptes courants et parties liées	6	6'755'451	5'256'597
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		76'734	53'501
Actifs transitoires	7	257'794 ▼	862'221 ▼
Total actifs circulants		8'316'488	7'300'840
Actifs immobilisés			
Titres	8	4'759'529	5'402'604 ▼
Immobilisations corporelles	9	371'982	433'126
Total actifs immobilisés		5'131'511	5'835'730
TOTAL ACTIF		13'447'999	13'136'570

PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		152'734	122'655
Dettes envers des parties liées	6	3'961'870	1'895'535
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		178'543	58'313
Passifs transitoires	10	484'948	279'268 ▼
Provisions	11	367'958 ▼	307'264
Total fonds étrangers à court terme		5'146'053	2'663'035
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	864'133 ▼	749'032
Fonds de tiers affectés	12	5'501'440	6'061'025
Total fonds étrangers à long terme		6'365'573	6'810'057
Fonds propres			
Réserves affectées		974'892	974'892
Réserves		834'448	807'316
Bénéfice de l'exercice		127'033	1'881'270
Total fonds propres		1'936'373	3'663'478
TOTAL PASSIF		13'447'999	13'136'570

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	24'625'393	25'535'301
Total subventions		24'625'393	25'535'301
Produits			
Ecolages		1'224'233	1'479'047
Mandats et prestations de services		406'678	387'178
Contributions de stages		902'640	982'720
Produits financiers		1'406	711
Autres produits	14	1'113'075	1'257'982
Dissolution du ducroire		-	30'427
Dissolution des provisions	11	38'600	47'955
Utilisation de fonds affectés	12	135'485	113'894
Total produits		3'822'117	4'299'914
TOTAL REVENUS	17	28'447'510	29'835'215

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	19'436'589	19'214'759
Charges de biens, services et marchandises	16	2'306'833	1'904'121
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		182'933	170'000
Charges d'infrastructures		2'192'598	2'324'541
Part des charges communes HES-GE		690'000	666'000
Indemnité de stage		3'183'200	3'410'400
Frais financiers		11'330	8'042
Amortissements	9	61'143	66'455
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		22'269	8'800
Attribution aux provisions	11	98'097	66'933
Attribution de fonds affectés	12	135'485	113'894
TOTAL CHARGES	17	28'320'477	27'953'945
Bénéfice de l'exercice		127'033	1'881'270

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	605'000	531'270	1'611'608	-	2'747'878
Attribution résultat 2009					
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève	369'892	276'046	(1'611'608)	965'670 (965'670)	- (965'670)
Résultat de l'exercice			1'881'270		1'881'270
Au 31 décembre 2010	974'892	807'316	1'881'270	-	3'663'478
Attribution résultat 2010					
Remboursement du solde 2010 Etat de Genève		27'132	(1'881'270)	1'854'138 (1'854'138)	- (1'854'138)
Résultat de l'exercice			127'033		127'033
Au 31 décembre 2011	974'892	834'448	127'033	-	1'936'373

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	127'033	1'881'270
Amortissements	61'143	66'455
Attributions aux provisions	98'097	66'933
Attribution à la provision PLEND	116'298	294'828
Dissolutions de provisions	(38'600)	(47'955)
Attributions aux fonds	135'485	113'894
Dissolutions de fonds	(135'485)	(113'894)
Capacité d'autofinancement	363'971	2'261'531
Variation débiteurs	(81'310)	215'704
Variation des comptes courants avec les parties liées	(1'498'854)	(1'098'139)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(23'233)	(9'185)
Variation actifs transitoires	604'427	(810'073)
Variation créanciers	30'079	(46'632)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	120'230	4'499
Variation passifs transitoires	205'680	92'909
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(279'010)	610'614
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	(392'427)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	(392'427)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	2'066'335	487'982
Variation des fonds de tiers affectés	(559'585)	(145'042)
Variation des titres	643'075	(18'128)
Fonds propres affectés	-	369'892
Remboursement résultat de l'exercice 2010 / 2009	(1'854'138)	(1'335'562)
Flux de trésorerie des activités de financement	295'687	(640'858)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	16'677	(422'671)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	674'369	657'692
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	657'692	1'080'363
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	16'677	(422'671)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève (S2)	2011	2010
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEdS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaison, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HEdS sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HEdS enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Sortie de l'année préparatoire du système financier de la HES-SO

Le protocole de décision n° 12/1/2010 du Comité stratégique HES-S2 du 28 mai 2010 stipule qu'il n'y a plus d'année préparatoire en santé dès la rentrée 2011-2012. Dès 2012, conformément aux décisions ci-après, par analogie au financement de la maturité spécialisée, le financement des modules complémentaires (équivalents à une année de pratique professionnelle avant l'entrée en bachelor pour les détenteurs et detentrices de la maturité académique et autres titres concernés) est de la compétence des cantons et à la charge de chacun d'eux.

Ainsi, la baisse des subventions perçues au titre des étudiant-e-s en année préparatoire pour les quatre derniers mois de l'année 2011 a été partiellement compensée par la baisse de la contribution cantonale prévue au budget 2011 de la HES-S2. C'est pourquoi, aucun montant n'a été facturé au Post obligatoire ou au DIP pour cette période.

Par ailleurs, la rémunération des étudiant-e-s de l'année préparatoire pour les stages qu'ils ou qu'elles effectuent est supprimée pour les étudiant-e-s de l'année préparatoire dès la rentrée académique 2011-2012.

Pour mémoire, l'année préparatoire est composée d'étudiant-e-s en maturité spécialisée (soit environ 200 étudiant-e-s en provenance de l'Ecole de culture générale) et d'étudiant-e-s en modules complémentaires (soit environ 160 étudiant-e-s).

3.7 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.8 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HEdS se monte à CHF 312'000. Au 31.12.2011, aucun montant n'a été investi. Les montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10.1 Titres

3.10.1.1 Actifs financiers

Les titres sont composés d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsqu'un actif financier détenu à des fins de transaction subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

3.11 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.12 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEDS a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011	2010
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	5'056	8'358
Avoirs bancaires et postaux	558'285	496'664
Avoirs Fonds Vergottis	111'028	152'670
Liquidités et équivalents de liquidités	674'369	657'692

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011	2010
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	583'209	479'630
Provision pour pertes sur débiteurs	(31'069)	(8'800)
Débiteurs	552'140	470'830

Durant l'exercice 2011, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2011	2010
	CHF	CHF
Compte courants HES-SO	6'490'316	5'068'245
Compte courants HES-S2	252'515	178'351
Compte courants HEAD D	3'215	3'215
Compte courants HEAD AV	3'837	2'574
Compte courants HEM	5'568	4'212
Comptes courants actifs	6'755'451	5'256'597
Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	3'961'870	1'895'535
Comptes courants passifs	3'961'870	1'895'535

7 Actifs transitoires

	2011	2010
	CHF	CHF
Produit à recevoir de la HES-S2	129'253	-
Impôt anticipé à récupérer	722	2'229
Produit à recevoir sur fonds Vergottis	78'011	399'834
Autres actifs transitoires	49'808	451'465
Transitoires fonds Vergotis	-	8'693
Actifs transitoires	257'794	862'221

8 Titres

8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres

Le Conseil de Fondation de la HEdS a confié des mandats généraux de gestion de son portefeuille de titres à la banque Bordier & Cie, pour les fonds « Michauds », « Soins infirmiers » et « Vergottis ». Le fonds « Sages-Femmes » n'est pas lié à un mandat de gestion mais ne comprend pas un solde matériel (CHF 10'395.-).

La Banque peut investir les avoirs confiés à sa complète discrétion. Le profil de placement pour le fonds Vergottis est quant à lui orienté entre « Conservation » et « Equilibre », minimisant le risque d'investissement.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'HEdS sont soumis aux risques de marché.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 8'557.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En ce qui concerne le risque du prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 47'596.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

9 Immobilisations corporelles

2011	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.11	114'356	364'572	341'930	820'858
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	114'356	364'572	341'930	820'858
Amortissements cumulés				
Au 01.01.11	(114'356)	(256'279)	(17'096)	(387'731)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(44'049)	(17'096)	(61'145)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(114'356)	(300'328)	(34'192)	(448'876)
Valeur nette au 01.01.2011	-	108'293	324'833	433'126
Valeur nette au 31.12.2011	-	64'244	307'738	371'982

2010	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.10	114'356	314'075	-	428'431
Entrées		50'497	341'930	392'427
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	114'356	364'572	341'930	820'858
Amortissements cumulés				
Au 01.01.10	(114'356)	(206'920)	-	(321'276)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(49'358)	(17'096)	(66'455)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(114'356)	(256'279)	(17'096)	(387'731)
Valeur nette au 01.01.2010	-	107'154	-	107'154
Valeur nette au 31.12.2010	-	108'293	324'833	433'126

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

10 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-S2	129'253	-
Divers produits reçus d'avance	92'610	78'075
Charges à payer	137'921	37'225
Salaires et indemnités à payer	125'164	103'968
Provision vacances non prises		
Passifs transitoires à court terme	484'948	279'268

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEDS

	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour vacances	32'312	45'786		78'098
Provision pour rattrapage PPI	242'947	52'311	(38'600)	256'658
Provision pour pénalités OFFT	160'308			160'307
Provision PLEND*	620'729	417'894	(301'596)	737'028
Total des provisions	1'056'297	515'991	(340'196)	1'232'091

*Les charges sur les provisions PLEND sont passées en charges de personnel

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée en 2009 pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

11.3 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2011
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	77'503				77'503
Dons et legs	149'684		(8'999)		140'685
Dons et legs, enseignement technique	63'725	15'312			79'037
Fonds Michaud	1'510'940		(105'793)		1'405'147
Fonds Sage-Femmes	17'276		(2'047)		15'229
Fonds Soins Infirmiers	865'280		(25'264)		840'016
Dépôts dives HES	11'705	2'485	(3'355)		10'835
Bourses EAA	40'500		(40'500)		–
Fonds Cameroun	12'355		(8'543)		3'812
Fonds Vergotis	3'403'849			(465'145)	2'938'704
Fonds privés	23'575	54'588	(51'892)		26'271
Fonds privés	34'139	43'649	(55'039)		22'749
Compte résultat Fonds Spéciaux	(149'506)			90'958	(58'549)
Total fonds de tiers affectés	6'061'025	116'034	(301'432)	(374'187)	5'501'440

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique des pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passées par les comptes de charges et produits.

13 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	15'134'939	14'862'765	16'128'828
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'238'883	1'219'150	1'338'784
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	616'065	565'000	811'616
Autres subventions reçues	5'847'312	5'218'228	5'437'087
Subventions de fonctionnement	22'837'199	21'865'143	23'716'315
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'788'194	–	1'818'986
Subventions en nature	1'788'194	–	1'818'986
Total subventions	24'625'393	21'865'143	25'535'302

En 2006, la HES-S2 Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la

Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEdS.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEdS.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits

	2011 CHF	2010 CHF
Revenus divers	739'852	850'447
Vente fournitures diverses	183'868	129'457
Remboursements divers	184'464	276'478
Produits exceptionnels	4'891	1'600
Autres produits	1'113'075	1'257'982

15 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	13'494'245	13'839'969
Corps intermédiaire	1'322'740	809'390
Personnel administratif et technique	3'515'127	3'512'178
Vacataires	868'880	917'379
Frais formation professionnelle	235'597	135'842
Total charges de personnel	19'436'589	19'214'759

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'école bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de La HEdS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEdS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEdS a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

16 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	136'507
	2 à 5 ans (inclus):	63'644
	à plus de 5 ans:	–
	Total	200'152

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	163'836	153'229

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes des locations mobilières et diverses.

17 Comparaison avec le budget 2011

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	24'625'393	21'865'143 ▼
Subventions Crédit-programme		-	64'040
Total subventions		24'625'393	21'929'183
Produits			
Ecolages		1'224'233	779'000
Mandats et prestations de services		406'678	575'000
Contributions de stages		902'640	889'354
Produits financiers		1'406	-
Autres produits	13	1'113'075	3'096'000 ▼
Dissolution du ducroire		-	-
Dissolution des provisions	10	38'600	-
Utilisation de fonds affectés	11	135'485	-
Total produits		3'822'118	5'339'354
Total revenus		28'447'511	27'268'537
Charges	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	19'436'589	20'097'797
Charges de biens, services et marchandises	15	2'306'833	2'335'500 ▼
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		182'933	-
Charges d'infrastructures		2'192'598	660'000 ▼
Charges communes		690'000	774'000
Indemnité de stage		3'183'200	3'163'200
Frais financiers		11'330	7'000
Amortissements	8	61'143	100'000
Amortissements Crédit-programme		-	64'040
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		22'269	-
Attribution aux provisions	10	98'097	67'000
Attribution de fonds affectés	11	135'485	-
Total charges		28'320'477	27'268'537
Bénéfice de l'exercice		127'034	-

HETS

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	7
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	8
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	9
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	11
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	11
2 ORGANISATION	11
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	11
3.1 Base de présentation des comptes annuels.....	11
3.2 Conversion des monnaies étrangères.....	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Projets Ra&D.....	13
3.7 Biens mobiliers	13
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	14
3.9 Autres actifs financiers.....	15
3.10 Créanciers et passifs transitoires	15
3.11 Provisions	15
3.12 Emprunts hypothécaires	15
3.13 Fonds de tiers et fonds propres	15
3.14 Subventions.....	16
3.15 Produits	16
3.16 Charges de fonctionnement.....	16
3.17 Coûts d'emprunt	16
3.18 Contrats de location.....	17
3.19 Impôts.....	17
3.20 Estimations et jugements comptables déterminants	17
3.21 Evaluation des risques.....	17
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	18
5 DÉBITEURS	18
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	18
7 ACTIFS TRANSITOIRES	18
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT-PROGRAMME	20
10 PASSIFS TRANSITOIRES	20
11 PROVISIONS	21
11.1 Provision pour rattrapage PPI.....	21
11.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)	21
12 EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES	21
13 FONDS DE TIERS AFFECTÉS	22

14 SUBVENTIONS22

15 AUTRES PRODUITS23

16 CHARGES DE PERSONNEL24

17 CONTRATS DE LOCATION24

18 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 201126

**Fondation de la Haute école de travail social –
Institut d'études sociales, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2011**

KPMG SA
Genève, le 20 avril 2012
Réf. PHP/VR

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347

1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15

Téléfax +41 22 347 73 13

Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Fondation de la Haute école de travail social –
Institut d'études sociales, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	997'764	1'737'684
Débiteurs envers des tiers	5	296'375	204'632
Comptes courant et parties liées	6	5'313'127	5'000'332
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		-	48'761
Actifs transitoires	7	385'616	133'855
Total actifs circulants		6'992'882	7'125'264
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'588	56'495
Immobilisations corporelles	8	12'884'777	13'186'704
Immobilisations corporelles Crédit-programme	9	42'022	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	9	(42'022)	-
Total actifs immobilisés		12'941'365	13'243'199
TOTAL ACTIF		19'934'247	20'368'463
PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		53'644	40'672
Dettes envers des parties liées	6	259'519	452'458
Passifs transitoires	10	1'208'430	1'319'952
Emprunts hypothécaires	12	215'090	215'307
Provisions	11	219'005	210'804
Total fonds étrangers à court terme		1'955'688	2'239'193
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	603'467	709'450
Emprunts hypothécaires	12	10'032'517	10'247'390
Fonds de tiers affectés	13	36'155	39'159
Total fonds étrangers à long terme		10'672'139	10'995'999
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		135'108	135'108
Réserves		1'533'835	1'514'596
Bénéfice de l'exercice		1'487'477	1'333'567
Total fonds propres		7'306'420	7'133'271
TOTAL PASSIF		19'934'247	20'368'463

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	14	17'633'902	17'381'499
Subventions Crédit-programme	9	14'008	-
Total subventions		17'647'910	17'381'499
Produits			
Ecolages		1'791'839	1'572'565
Mandats et prestations de services		1'316'813	1'386'485
Produits financiers		1'018	1'502
Autres produits	15	412'655	361'768
Utilisation / Dissolution des provisions	11	133'828	184'948
Utilisation de fonds affectés	13	1'125	12'340
Total produits		3'657'278	3'519'607
TOTAL REVENUS	18	21'305'188	20'901'107

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	16	15'185'125	15'176'046
Charges de biens, services et marchandises	17	1'740'085	1'702'397
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		131'873	129'125
Part des charges communes HES-SO Genève		539'000	531'000
Charges d'infrastructures		1'388'253	1'216'949
Frais financiers		426'475	422'584
Amortissements	8	301'928	301'927
Amortissements Crédit-programme	9	14'008	-
Attribution du du croire et pertes sur débiteurs	5	-	10'000
Attribution aux provisions	11	89'839	65'172
Attribution à des fonds affectés	13	1'125	12'340
TOTAL CHARGES	18	19'817'711	19'567'540

Bénéfice de l'exercice		1'487'477	1'333'567
-------------------------------	--	------------------	------------------

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	4'150'000	105'000	1'306'351	966'841	-	6'528'192
Attribution résultat 2009						
Remboursement du solde 2009		30'108	208'245	(966'841)	728'488	-
Etat de Genève						
Résultat de l'exercice				1'333'567	(728'488)	(728'488)
Au 31 décembre 2010	4'150'000	135'108	1'514'596	1'333'567	-	7'133'271
Attribution résultat 2010						
Remboursement du solde 2010			19'239	(1'333'567)	1'314'328	-
Etat de Genève						
Résultat de l'exercice				1'487'477	(1'314'328)	(1'314'328)
Au 31 décembre 2011	4'150'000	135'108	1'533'835	1'487'477	-	7'306'420

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par l'école pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'487'477	1'333'567
Amortissements	301'928	301'927
Dissolution de produits différés	(14'008)	-
Amortissements Crédit-programme	14'008	-
Attributions aux provisions	89'839	65'172
(Dissolution) / attribution à la provision PLEND	(53'792)	246'475
Dissolutions de provisions	(133'828)	(184'948)
Attributions aux fonds	1'125	12'340
Dissolutions de fonds	(1'125)	(12'340)
Capacité d'autofinancement	1'691'624	1'762'193
Variation débiteurs	(91'743)	(50'216)
Variation des comptes courants avec les parties liées	(312'795)	(1'134'052)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	48'761	(48'761)
Variation actifs transitoires	(251'761)	464'360
Variation créanciers	12'972	(169'880)
Variation passifs transitoires	(111'522)	130'044
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	985'536	953'688
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles Crédit-programme	(56'030)	-
Achats autres actifs financiers	(95)	(112)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(56'125)	(112)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	(192'939)	354'731
Attribution aux fonds de tiers affectés	(3'004)	(9'571)
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	56'030	-
Consommation réserves affectées	-	30'108
Affectation au résultat de l'exercice 2010 / 2009	(1'314'328)	(758'596)
Remboursements emprunts hypothécaires	(215'090)	(215'306)
Flux de trésorerie des activités de financement	(1'669'331)	(598'634)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(739'920)	354'940
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	997'764	1'737'684
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1'737'684	1'382'744
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(739'920)	354'940

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève (S2)	2011	2010
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HETS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-S2 Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaison, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HETS sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HETS enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HETS ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à la HEdS, la HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-S2 Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HETS se monte à CHF 238'000. Au 31.12.2011, CHF 56'030.10 ont été investis. Les montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HETS examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la HETS a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment

où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HETS de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HETS ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HETS et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HETS ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HETS est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011 CHF	2010 CHF
Avoirs en caisse	5'051	7'849
Avoirs bancaires et postaux	992'713	1'729'835
Liquidités et équivalents de liquidités	997'764	1'737'684

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011 CHF	2010 CHF
Débiteurs envers des tiers	296'375	204'632
Provision pour pertes sur débiteurs	-	-
Débiteurs	296'375	204'632

Durant l'exercice 2011, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

6 Comptes courants et parties liées

	2011 CHF	2010 CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	3'554'343	4'435'556
Comptes courants HES-SO	1'758'784	564'776
Comptes courants actifs	5'313'127	5'000'332
Comptes courants HES-S2	252'515	178'351
Comptes courants HEAD - D	2'382	2'382
Comptes courants HEAD-AV	2'382	2'382
Comptes courants HEM	2'240	-
Dettes à l'Etat	-	269'343
Comptes courants passifs	259'519	452'458

7 Actifs transitoires

Produits à recevoir de la HES-S2	202'299	-
Impôt anticipé à récupérer	1'120	859
Autres actifs transitoires	182'197	132'996
Actifs transitoires	385'616	133'855

8 Immobilisations corporelles

2011	Informatique	Serveur, mobiliier et matériel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.10	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.10	(1'178'877)	(508'515)	(1'134'635)	-	(2'822'027)
Mouvements Fonds Amortissements		(75'000)	(226'928)	-	(301'928)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(1'178'877)	(583'515)	(1'361'563)	-	(3'123'955)
Valeur nette au 01.01.2011	-	225'000	10'211'705	2'750'000	13'186'704
Valeur nette au 31.12.2011	-	150'000	9'984'777	2'750'000	12'884'776

2010	Informatique	Serveur, mobiliier et matériel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.10	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.10	(1'178'877)	(433'515)	(907'708)	-	(2'520'100)
Mouvements Fonds Amortissements		(75'000)	(226'927)	-	(301'927)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(1'178'877)	(508'515)	(1'134'635)	-	(2'822'027)
Valeur nette au 01.01.2010	-	300'000	10'438'632	2'750'000	13'488'632
Valeur nette au 31.12.2010	-	225'000	10'211'705	2'750'000	13'186'704

9 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Audio-visuels	TOTAL
Valeur d'acquisition			
Au 01.01.11	-	-	-
Entrées	20'462	35'568	56'030
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	20'462	35'568	56'030
Amortissements cumulés			
Au 01.01.11			
Mouvements Fonds Amortissements	(5'116)	(8'892)	(14'008)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(5'116)	(8'892)	(14'008)
Subventions Crédit-programme acquises			
Au 01.01.11	-	-	-
Entrées	(20'462)	(35'568)	(56'030)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2011	(20'462)	(35'568)	(56'030)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat			
Au 01.01.11	-	-	-
Attribution au compte de résultat	5'116	8'892	14'008
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2011	5'116	8'892	14'008
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-

10 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	809'596	815'846
Charges à payer	115'872	109'800
Salaires et indemnités à payer	282'962	394'306
Passifs transitoires à court terme	1'208'430	1'319'952

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HETS

	Etat des provisions au 01.01.2011	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour rattrapage PPI	270'506	89'839	(133'828)	226'517
Provision PLEND*	649'748	177'886	(231'678)	595'955
Total des provisions	920'254	267'725	(365'506)	822'472

*Les charges sur les provisions PLEND sont passées en charges de personnel.

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2012 sont provisionnés.

12 Emprunts hypothécaires

	2011 CHF	2010 CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10'247'607	10'462'696
Échéance	30.06.2011	30.06.2010
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'090	215'307
Part à long terme	10'032'517	10'247'390
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'247'607	10'462'696

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.-.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de CHF 13'240'000 de cédules hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de CHF 13'400'000.-.

En ce qui concerne le risque d'intérêt, une variation de +/- 0.5% des taux d'intérêts sur les emprunts hypothécaires induits un impact « théorique » sur le résultat net de la HETS de CHF 52'314.- à la hausse comme à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.

13 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2011
Fonds Cornaz	16'322	(3'000)	17	13'339
Fonds prêts d'honneur	22'667		19	22'686
Caution	170	(40)		130
Total fonds de tiers affectés	39'159	(3'040)	36	36'155

14 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	10'825'525	10'140'840	10'557'163
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	986'667	921'838	951'131
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	704'809	1'242'000	707'148
Autres subventions reçues	4'603'724	4'760'981	4'867'051
Subventions de fonctionnement	17'120'725	17'065'659	17'082'493
Subventions en nature			
Subventions cantonales en natures	513'177	-	299'006
Subventions en nature	513'177	-	299'006
Total subventions	17'633'902	17'065'659	17'381'499

En 2006, la HES-S2 a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

15 Autres produits

	2011	2010
	CHF	CHF
Revenus divers	1'172	1'431
Vente fournitures diverses	64'257	143'300
Remboursements divers	252'323	204'427
Produits exceptionnels	94'903	12'610
Autres produits	412'655	361'768

16 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	8'429'370	8'242'723
Corps intermédiaire	1'298'375	787'510
Personnel administratif et technique	3'486'709	3'713'894
Vacataires	1'923'967	2'377'268
Frais formation professionnelle	46'704	54'651
Total charges de personnel	15'185'125	15'176'046

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'école bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HETS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HETS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque l'école a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

17 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses :

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

Fondation de la Haute école de Travail social – Institut d'études sociales, Genève

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	17'990
	2 à 5 ans (inclus):	32'302
	à plus de 5 ans:	-
	Total	50'292

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	32'752	24'968

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes de location matériels et machines, photocopieuses.

18 Comparaison avec le budget 2011

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	14	17'633'902	17'065'659 [▼]
Subventions Crédit-programme	9	14'008	54'530
Total subventions		17'647'910	17'120'189
Produits			
Ecolages		1'791'839	1'333'800
Mandats et prestations de services		1'316'813	1'569'000
Produits financiers		1'018	-
Autres produits	15	412'655	375'497 [▼]
Utilisation / Dissolution des provisions	11	133'828	27'195
Utilisation de fonds affectés	13	1'125	-
Total produits		3'657'278	3'305'492
Total revenus		21'305'188	20'425'681

Charges	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	16	15'185'125	15'381'050
Charges de biens, services et marchandises	17	1'740'085 [▼]	2'373'101 [▼]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		131'873	-
Part des charges communes HES-SO Genève		539'000	672'000
Charges d'infrastructures		1'388'253	1'745'000
Frais financiers		426'475	-
Amortissements	8	301'928	125'000
Amortissements Crédit-programme	9	14'008	54'530
Attribution aux provisions	11	89'839	75'000
Attribution à des fonds affectés	13	1'125	-
Total charges		19'817'711	20'425'681
Bénéfice de l'exercice		1'487'477	-

HEM

COMPTES DÉFINITIFS 2011

Table des matières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	6
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE	7
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	8
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	9
ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE	10
1 ACTIVITÉ ET MISSIONS	10
2 ORGANISATION	10
3 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	11
3.1 Base de présentation des comptes annuels.....	11
3.2 Conversion des monnaies étrangères.....	11
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités.....	11
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires.....	11
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs.....	11
3.5 Les parties liées.....	12
3.6 Projets Ra&D.....	12
3.7 Biens mobiliers.....	12
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels.....	13
3.9 Créanciers et passifs transitoires.....	14
3.10 Provisions.....	14
3.11 Fonds de tiers et fonds propres.....	14
3.12 Subventions.....	14
3.13 Produits.....	15
3.14 Charges de fonctionnement.....	15
3.15 Contrats de location.....	15
3.16 Impôts.....	15
3.17 Estimations et jugements comptables déterminants.....	15
3.18 Evaluation des risques.....	16
4 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	16
5 DÉBITEURS	16
6 COMPTES COURANTS ET PARTIES LIÉES	17
7 ACTIFS TRANSITOIRES	17
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRÉDIT PROGRAMME	19
10 PASSIFS TRANSITOIRES	19
11 PROVISIONS	20
Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	20
12 FONDS DE TIERS AFFECTÉS	21
13 SUBVENTIONS	21
14 AUTRES PRODUITS	22
15 CHARGES DE PERSONNEL	23
16 CONTRATS DE LOCATION	23
17 COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2011	25

**Fondation de la Haute école
de musique – Conservatoire supérieur
de musique de Genève, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2011

**KPMG SA
Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 GenèveCP 347
1211 Genève 13Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch**Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la****Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève nouveaux domaines.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Fondation de la Haute école de musique –
Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valérie Reymond
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 avril 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	256'206	295'002
Débiteurs envers des tiers	5	687'001	731'736
Comptes courant et parties liées	6	17'598'565	21'269'927
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		185'527	144'807
Actifs transitoires	7	888'989	1'512'686
Total actifs circulants		19'616'288	23'954'158
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	8	48'750	58'500
Immobilisations corporelles Crédit-programme	9	254'607	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	9	(254'607)	-
Total actifs immobilisés		48'750	58'500
TOTAL ACTIF		19'665'038	24'012'658

PASSIF	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		142'466	81'990
Dettes envers des parties liées	6	17'653'076	13'193'067
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		125'332	80'266
Passifs transitoires	10	610'592	5'105'572
Provisions	11	87'985	73'498
Total fonds étrangers à court terme		18'619'451	18'534'393
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	442'244	3'981'867
Fonds de tiers affectés	12	116'178	174'150
Total fonds étrangers à long terme		558'422	4'156'017
Fonds propres			
Capital de Fondation		163'100	163'100
Réserves affectées		310'000	310'000
Réserves		1'013'537	305'990
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		(999'472)	543'158
Total fonds propres		487'165	1'322'248
TOTAL PASSIF		19'665'038	24'012'658

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	22'914'728	23'779'804 [↑]
Subventions Crédit-programme	9	65'663	-
Total subventions		22'980'391	23'779'804
Produits			
Ecolage		727'999	1'154'467
Mandats et prestations de services		232'391	238'216
Produits financiers		3'186	2'191
Autres produits	14	141'997	138'104
Utilisation / Dissolution du ducroire		14'770	121'631 [↑]
Utilisation / Dissolution des provisions	11	166'360	48'961
Utilisation de fonds de tiers	12	64'557	16'257
Total produits		1'351'260	1'719'827
TOTAL REVENUS	17	24'331'650	25'499'631

CHARGES	Notes	2011	2010
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	17'123'321	16'366'012
Charges de biens, services et marchandises	16	4'996'003	4'972'398
Part des charges communes HES-SO Genève		801'000	656'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		38'201	149'523
Charges d'infrastructures		2'050'905	1'635'110
Frais financiers		11'173	15'983
Amortissements	8	9'750	9'750
Amortissements Crédit-programme	9	65'663	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		15'260	294'070 [↑]
Constitution / Attribution aux provisions	11	155'290 [↑]	841'370
Attribution de fonds de tiers	12	64'557	16'257
TOTAL CHARGES	17	25'331'123	24'956'472
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(999'472)	543'158

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice / (Perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2009	163'100	10'000	305'990	(593'565)	-	(114'475)
Attribution résultat 2009						
Utilisation du solde 2009 Etat de Genève		300'000		593'565	(893'565)	-
Résultat de l'exercice				543'158	893'565	893'565
Au 31 décembre 2010	163'100	310'000	305'990	543'158	-	1'322'248
Attribution résultat 2010						
Remboursement du solde 2010 Etat de Genève			707'547	(543'158)	(164'390)	-
Résultat de l'exercice				(999'472)	164'390	164'390
Au 31 décembre 2011	163'100	310'000	1'013'537	(999'472)	-	487'165

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(999'472)	543'158
Amortissement	9'750	9'750
Dissolution de produits différés	(65'663)	-
Amortissements Crédit-programme	65'663	-
Attributions aux provisions	155'290	841'370
Dissolution aux provisions passées en charges de personnel		(329'275)
Dissolutions/ utilisations de provisions	(166'360)	(48'961)
Attributions aux fonds	64'557	16'257
Dissolutions de fonds	(64'557)	(16'257)
Capacité d'autofinancement	(1'000'792)	1'016'042
Variations débiteurs	44'735	(232'128)
Variation des comptes courants avec les parties liées	3'671'362	(63'733)
Subventions à recevoir pour projet Ra&D	(40'720)	(83'090)
Variations actifs transitoires	623'697	(397'565)
Variations créanciers	60'476	(313'596)
Paiement dédommagement fondation de prévoyance	(3'514'065)	-
Subventions reçues d'avance pour projet Ra&D	45'066	43'751
Variations passifs transitoires	(4'494'980)	(7'620'041)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(4'605'221)	(7'650'360)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles Crédit-programme	(320'268)	-
Flux de trésorerie des activités d'exploitations	(320'268)	-
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	4'460'008	6'754'653
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	320'268	-
Attribution aux fonds de tiers affectés	(57'972)	28'724
Fonds propres affectés	-	300'000
Affectation au résultat de l'exercice 2009	164'390	593'565
Flux de trésorerie des activités de financement	4'886'694	7'676'942
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(38'796)	26'582
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	256'206	295'002
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	295'002	268'420
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(38'796)	26'582

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

La Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève a intégré le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008. En revanche, le projet de loi cantonale sur les HES, proposant les statuts de la fondation de droit public HEM a été voté par le Grand Conseil genevois le 22 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2009.

La HEM - CMG se compose des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève, de la filière musique et mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze et des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)	2011	2010
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM - CSMG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEM sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques". Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis. A des fins de comparaison, certains chiffres 2010 ont été reclassés.

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HEM sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF, à l'exception du tableau de flux de trésorerie qui ne contient que les données 2010. Pour mémoire, il avait été décidé en 2009 de renoncer à présenter le tableau de flux de trésorerie. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HEM enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Selon les exigences du REEF, la HES-SO Genève applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HEM Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations

supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000.- sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit de programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000.-. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions de nouvel équipement sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

En 2011, la part du crédit de programme dévolue à la HEM se monte à CHF 298'000.-. Au 31.12.2011, CHF 320'268.48 ont été investis. Les éventuels montants non dépensés sont reportés sur les années suivantes mais au plus tard jusqu'au 31.12.2014.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes OFFT afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000.-. Les biens mobiliers liés au crédit de programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HEM Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEM Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HEM Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HEM Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HEM Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HEM Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2011.

3.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.16 Impôts

La HEM Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.18 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES pour la première fois dans sa séance du 10 février 2011.

Toujours dans sa séance du 10 février 2011, le Conseil HES a demandé à la direction générale de la HES-SO Genève d'organiser une consultation du personnel dans le processus d'élaboration et de suivi du système de contrôle interne. A cet effet, une séance réunissant des représentants de l'ensemble des corps constitutifs du Conseil HES (corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique et étudiants) a été organisée le 21 novembre 2011. Les recommandations du groupe ainsi constitué ont été prises en compte et intégrées dans la cartographie des risques. Cette dernière a été validée par le Conseil HES dans sa séance du 8 décembre 2011.

De plus, la direction générale de la HES-SO Genève a formalisé courant 2011 son processus de surveillance des contrôles.

Courant 2012, le concept général de la HES-SO Genève en matière de système de contrôle interne (SCI) sera formalisée et présentée en décembre 2012 au Conseil HES pour validation.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2011 CHF	2010 CHF
Avoirs en caisse	1'800	2'189
Avoirs bancaires et postaux	254'406	292'813
Liquidités et équivalents de liquidités	256'206	295'002

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2011 CHF	2010 CHF
Débiteurs envers des tiers	715'792	772'597
Provision pour pertes sur débiteurs	(28'791)	(40'861)
Débiteurs	687'001	731'736

Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 12'560.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;

- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2011 CHF	2010 CHF
Compte courant Etat de Genève HEM	15'164'822	19'407'419
Compte courant Etat de Neuchâtel HEM	2'142'442	1'842'648
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	291'301	-
Compte courant Institut Jacques Dalcroze	-	19'860
Comptes courants actifs	17'598'565	21'269'927
Comptes courants HES-SO Genève	17'254'528	12'023'370
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	-	334'531
Compte courant Ecole d'Arts	392'981	402'588
Compte courant HES-S2 Genève	5'567	4'212
Dettes à l'Etat	-	428'366
Comptes courants passifs	17'653'076	13'193'067

7 Actifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	814'657	15'714
Charges payées d'avance	1'827	-
Impôt anticipé à récupérer	207	207
Autres actifs transitoires	72'298	1'496'765
Actifs transitoires	888'989	1'512'686

8 Immobilisations corporelles

2011	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.11	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.11	(19'500)	(19'500)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(29'250)	(29'250)
Valeur nette au 01.01.2011	58'500	58'500
Valeur nette au 31.12.2011	48'750	48'750

2010	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.10	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.10	(9'750)	(9'750)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(19'500)	(19'500)
Valeur nette au 01.01.2010	68'250	68'250
Valeur nette au 31.12.2010	58'500	58'500

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

9 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2011	Matériels informatiques	Equipements Audio-visuels	Mobilier	TOTAL	
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	35'464	278'276	2'441	4'088	320'269
Valeur d'acquisition au 31.12.2011	35'464	278'276	2'441	4'088	320'269
Amortissements cumulés					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(8'866)	(55'655)	(610)	(531)	(65'662)
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(8'866)	(55'655)	(610)	(531)	(65'662)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Entrées	(35'464)	(278'276)	(2'441)	(4'088)	(320'269)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2011	(35'464)	(278'276)	(2'441)	(4'088)	(320'269)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.11	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	8'866	55'655	610	531	65'662
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2011	8'866	55'655	610	531	65'662
Valeur nette au 01.01.2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2011	-	-	-	-	-

10 Passifs transitoires

	2011 CHF	2010 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	200'748	4'501'521
Taxes scolaires reçues d'avance	-	8'309
Divers produits reçus d'avance	80'520	1'934
Charges à payer	190'488	255'377
Charges à payer facture IJD convention	-	47'000
Salaires et indemnités à payer	138'837	291'432
Passifs transitoires	610'592	5'105'572

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEM	Etat des provisions au 01.01.11	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Paiements en cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2011
Provision pour vacances	43'905	16'661			60'566
Provision pour heures supplémentaires	29'593			(2'174)	27'419
Provision pour rattrapage PPI		88'629			88'629
Provision charges salariales liées au nouveau statut	3'674'252		(3'514'066)	(160'186)	-
Provision pour litiges	10'000	50'000		(4'000)	56'000
Provisions diverses	297'615				297'615
Total des provisions	4'055'365	155'290	(3'514'066)	(166'360)	530'229

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de CHF 3'400'000.- a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM, puis augmentée de CHF 1'650'000.- au 31.12.2009. Ladite provision a été réduite au 31.12.2009 de CHF 2'127'336.-, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Le transfert de 16 employés supplémentaires en 2010 a nécessité la création d'une provision additionnelle de CHF 800'549.-, provision qui a été réduite de CHF 48'961.- suite au versement effectué en faveur de la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 16 personnes concernées. En 2011, un montant total de CHF 3'514'066.- prélevé sur la provision a été payé par la HEM aux caisses de pension du CMG et de l'IJD pour solde de tout compte. Les CHF 160'186.- restant ont été dissous.

11.3 Provisions diverses

Ce poste comprend une provision pour l'impôt à la source du CMG provenant d'exercices antérieurs.

11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'320.- en 2011 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans

révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. Ainsi, l'ensemble des employés de la HEM - CMG provenant du CMG ou de l'IJD sont au bénéfice du PLEND s'ils remplissent les conditions susmentionnées. Les années passées dans leurs institutions respectives comptent dans le calcul des 10 années consécutives de service nécessaires à l'éligibilité au PLEND. En revanche, les employés de la HEM-NE ne seront éligibles au mieux qu'au 1er septembre 2019. A ce jour, aucune demande de PLEND n'a été formulée à la HEM - CMG.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2011	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2011
Autres fonds et dépôts	174'150	213'559	(271'531)	116'178
Total fonds de tiers	174'150	213'559	(271'531)	116'178

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passées par des comptes de charges et produits

13 Subventions

	2011	2011 Budget ("non audité")	2010
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	19'647'416	20'309'640	20'222'544
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'141'680	1'174'337	1'172'591
Subventions des fonds stratégiques	451'539	500'000	589'591
Autres subventions reçues	1'248'958	505'330	1'645'555
Subventions de fonctionnement	22'489'593	22'489'307	23'630'281
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	425'135	-	149'523
Subventions en nature	425'135	-	149'523
Total subventions	22'914'728	22'489'307	23'779'804

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2011.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la

Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement de l'école est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui lui sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HEM Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de personnel.

14 Autres produits

	2011 CHF	2010 CHF
Revenus divers	11'759	8'999
Vente fournitures diverses	180	40
Remboursements divers	62'092	118'231
Produits exceptionnels	67'966	10'834
Autres produits	141'997	138'104

15 Charges de personnel

	2011	2010
	CHF	CHF
Corps professoral	12'072'007	11'404'891
Corps intermédiaire	1'543'773	1'347'188
Personnel administratif et technique	1'772'327	1'914'548
Vacataires	1'711'289	1'671'237
Rattrapage CIA	8'345	-
Frais formation professionnelle	15'580	28'148
Total charges de personnel	17'123'321	16'366'012

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HEM envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEM au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEM a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2011, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

16 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2011	à 1 an:	8'260
	2 à 5 ans (inclus):	4'300
	à plus de 5 ans:	
	Total	12'560

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2011	2010
	CHF	CHF
	540'685	154'501

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

Les paiements de location sur l'année 2011 comprennent les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de véhicules, location d'instruments, location de photocopieuses et locations diverses.

17 Comparaison avec le budget 2011

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2011	2011 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	22'914'728	22'489'307
Subventions Crédit-programme	9	65'663	61'730
Total subventions		22'980'391	22'551'037
Produits			
Ecolages		727'999	684'170
Mandats et prestations de services		232'391	200'000
Produits financiers		3'186	-
Autres produits	14	141'997	75'000
Utilisation / Dissolution du ducroire		14'770	-
Utilisation / Dissolution des provisions	11	166'360	-
Utilisation de fonds de tiers	12	64'557	-
Total produits		1'351'260	959'170
Total revenus		24'331'650	23'510'207
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	17'123'321	17'092'000
Charges de biens, services et marchandises	16	4'996'003	4'294'470
Part des charges communes HES-SO Genève		801'000	804'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		38'201	-
Charges d'infrastructures		2'050'905	1'930'000
Frais financiers		11'173	60'000
Amortissements	8	9'750	20'000
Amortissements Crédit-programme	9	65'663	61'730
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		15'260	-
Constitution / Attribution aux provisions	11	155'290	-
Attribution de fonds de tiers	12	64'557	-
Total charges		25'331'122	24'262'200
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(999'472)	(751'993)

Conseil HES-SO Genève 2011

NOM	PRENOM	REPRESENTATION
-----	--------	----------------

Membres externes

1. Désigné-e-s par le Conseil d'Etat : 1 président-e et 5 personnes des milieux professionnels et des hautes écoles

BRUNNER	Christiane	Présidente
SCHMIDT	Denis	Domaine travail social
KELLERHALS	Jean	Domaine hautes écoles
MARSOL	Anne	Domaine arts et culture

2. Désigné-e-s par les partenaires sociaux : 2 membres des syndicats d'employés et 2 membres des employeurs

WEBER	Françoise	Communauté genevoise d'action syndicale
NICOLE	Bernard	Communauté genevoise d'action syndicale
WEISS	Pierre	Union des associations patronales genevoises
AUNE	Nicolas	Union des associations patronales genevoises

Membres internes

3. Elu-e-s par le corps enseignant : 6 représentant-e-s (un-e par école)

VINCENT	Michel	HEPIA
DAEHNE	Peter	HEG
FEDIER	Barbara	HEAD
BERTHOUD	Marianne	HEdS
JIMENEZ	Jean-Daniel	HETS
SORDET	Nicolas	HEM

4. Elu-e-s par le corps intermédiaire : 2 représentant-e-s

MULAJ	Adriatik	HEPIA
RIGHETTI	Olivier	HETS

5. Elu-e-s par le personnel administratif et technique : 2 représentant-e-s

OFFNER	Jean-Claude	HEPIA
EPINEY	Cyril	HEG

6. Elu-e-s par les étudiant-e-s : 6 représentant-e-s (un-e par école)

MICHELOUD	Julien	HEPIA
JAQUENOUD	Antoine	HEG
Vacant		HEAD
REZNIKOV	Denis	HEdS
MORF	Benjamin	HEdS
Suppléant : JOSS	Alexandre	HEdS
LUTHI	Badia	HETS
Vacant		HEM